

BOULETIN OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(45^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 7 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1873).

Éducation nationale, jeunesse et sports

Enseignement scolaire,

Enseignement technique (suite)

Réponses de M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, aux questions de : Mme Martine David, MM. Roland Carraz, Michel Fromet, Eric Doligé, Michel Noir, Mme Nicole Catala, MM. Georges Hage, Jacques Brunhes, Marcel Dehoux, Jean-Pierre Baucmler, Philippe Auberger, Jean-Pierre Bequet.

Les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

Amendement n° 64 de M. Foucher : MM. Jean-Pierre Foucher, Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, le ministre, Hervé de Charette, Roland Carraz. - Rejet.

Enseignement supérieur

M. le président.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jean-Pierre Foucher.

Rappel au règlement (p. 1887)

M. Bruno Bourg-Broc.

Reprise de la discussion (p. 1887)

MM. Hervé de Charette,
Roland Carraz,
Georges Hage,
Mme Nicole Catala.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

Réponses de M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Bruno Durieux, François d'Aubert, Emile Köehl, Jacques Santrot, Jean Laurain, Michel Fromet, Thierry Mandon, André Durr, Eric Doligé, Bruno Bourg-Broc, Francis Saint-Ellier, Hervé de Charette, Rudy Salles, Robert Le Foll, Jean Proveux.

Éducation nationale

Enseignements scolaire et supérieur

ETAT B

Titre III (p. 1904)

Amendement n° 33 de la commission des affaires culturelles : MM. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis, Yves Fréville, rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

MM. Hervé de Charette,
François Bayrou.

M. le ministre.

Adoption du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 1904)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 1904)

Après l'article 67 (p. 1905)

Amendement n° 66 de M. Bayrou : MM. François Bayrou, Yves Fréville, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

MM. François Bayrou, le ministre, le président.

Amendement n° 67 de M. Bayrou : MM. François Bayrou, Yves Fréville, rapporteur spécial ; le ministre, Jean-Pierre Sueur. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer (p. 1906).

3. Ordre du jour (p. 1907).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire, et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

La parole est à Mme Martine David au titre des questions du groupe socialiste.

Mme Martine David. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que vous le rappelez dans une récente émission télévisée, l'abaissement de la durée légale du travail est une conquête sociale déjà ancienne et sur laquelle se porte l'accord du plus grand nombre. Il n'en va pas de même, tant s'en faut, de la durée du temps du travail scolaire.

Vous souligniez, à cette même occasion, que certains élèves, particulièrement ceux des lycées professionnels, voient leurs horaires de travail réduits quand ils quittent le lycée pour s'engager dans la vie professionnelle. Cette réalité est éloquente et je sais que vous y êtes sensible.

Pour ne s'en tenir qu'à l'enseignement primaire, il faut admettre que la journée des écoliers français est l'une des plus longues du monde : six heures, six heures multipliées par quatre jours, auxquelles s'ajoutent les trois heures du samedi ou du mercredi matin, contre cinq heures au Canada, au Danemark, en Espagne ou en Italie.

Cette journée de cours qui s'achève entre seize heures trente et dix-sept heures est ensuite suivie, selon les cas, d'un temps d'étude ou de transport et, enfin, du travail personnel.

M. Jean-Jacques Jégou. C'est vrai !

Mme Martine David. Devant cette situation, diverses attitudes sont possibles.

On peut, par exemple, réduire d'une heure le temps de travail des quatre jours pleins, mais six semaines supplémentaires de cours seraient alors nécessaires pour boucler les programmes très lourds, trop lourds des jeunes enfants.

On peut également envisager la mise en place de la journée continue selon la conception décentralisée et volontaire qui avait été définie par la circulaire « Calmat-Chevènement » et qui a été déjà adoptée par près de 2 000 communes. Cette formule, qui suppose l'action concertée du milieu scolaire, du milieu associatif et des élus,

permet de développer des activités et des méthodes nouvelles, de mieux tenir compte de la personnalité de chaque enfant et de contribuer ainsi à son épanouissement.

La généralisation de ce système et son maintien au niveau de qualité le plus élevé possible devraient nous conduire à envisager à moyen et long termes la formation des personnels existants et l'embauche de personnels nouveaux capables de répondre plus précisément à cette définition actualisée de la mission de service public de l'enseignement.

En ce qui concerne la grille hebdomadaire des écoliers, une autre demande d'aménagement se fait chaque jour plus pressante : celle d'avoir le samedi matin libre. A cet égard, ne convient-il pas de rappeler que l'article 5 de la loi de 1882, qui fait obligation de fermer l'école un jour complet en dehors du dimanche, laisse libre le choix de ce jour de la semaine ? La plupart des écoles privées se sont d'ailleurs saisies de cette possibilité et satisfont ainsi à la demande de nombreux parents.

M. le président. Madame David, il vous faut conclure !

Mme Martine David. Je vais terminer, monsieur le président.

Dernier point : le calendrier annuel.

Là encore se cristallisent des intérêts divergents et, dans cet esprit, la voie suivie par nos voisins allemands ne nous autorise-t-elle pas à espérer chez nous aussi des améliorations ?

Il se pose donc incontestablement un problème global lié au rythme scolaire et au contenu de l'enseignement. Je sais que vous en êtes conscient, monsieur le ministre d'Etat, puisque vous avez annoncé que vous aviez confié à des personnalités des missions de réflexion sur les programmes, les rythmes scolaires et les horaires.

C'est donc bien de cette façon que nous pourrions répondre aux questions ainsi posées : comment favoriser une évolution harmonieuse de l'enfant, qui s'appuierait sur une amélioration de ses rythmes de vie ? Comment promouvoir la justice sociale et concourir à l'élévation du niveau de développement physique et intellectuel d'une génération ? Comment rendre enfin un tel projet attractif et, surtout, pour reprendre l'idée que vous avez récemment évoquée, travailler sans travailler moins, et comment travailler autrement et mieux ? (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à respecter les deux minutes qui vous sont imparties pour poser vos questions.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Joapin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame le député, la question que vous posez est importante et complexe. Jusqu'à maintenant, elle n'a pas reçu dans notre pays de réponse satisfaisante. Elle engage d'ailleurs de nombreux milieux et recoupe de nombreux intérêts : les enfants et les jeunes d'abord, mais aussi les parents, les enseignants, les collectivités locales, les animateurs du secteur périscolaire, les industries du tourisme, la S.N.C.F., bref, toute une série de parties prenantes.

Une chose est sûre : les études scientifiques, médicales et psychologiques qui ont été faites montrent que les rythmes scolaires français ne sont pas adaptés à ce qui serait souhaitable pour l'épanouissement des enfants et sur ce diagnostic, tout le monde paraît d'accord.

S'agissant du court terme, j'ai remis en vigueur, avec M. Roger Bambuck, la circulaire Calmat-Chevènement et j'ai prolongé, pour une certaine période, le dispositif des contrats bleus.

Mais il est évident que le problème a une tout autre ampleur. J'ai donc décidé de l'aborder dans son ensemble, tant en ce qui concerne les rythmes quotidiens et les rythmes hebdomadaires que la durée annuelle de l'enseignement.

Face à ce problème, je n'ai pas les mains vides, puisque l'un de mes prédécesseurs, M. Jean-Pierre Chevènement, avait déjà fait l'expérience d'un calendrier nouveau pour toute l'année. Par ailleurs, quatre groupes de travail mis en place dans mon ministère ont émis des réflexions et déposé des rapports qui sont actuellement étudiés par mes services.

J'engagerai bientôt une consultation. Mais je me pose au préalable deux questions fondamentales, qui rejoignent vos interrogations.

En premier lieu, peut-on modifier significativement les rythmes scolaires sans modifier les horaires ? Je crois que la réponse est non.

En second lieu, si l'on modifie et donc si l'on réduit les horaires, à condition de ne pas aboutir à un abaissement du niveau de l'enseignement - j'ai ce matin été très clair à ce sujet - que fait-on des enfants, hors de l'acte d'enseignement, cependant que les parents sont au travail ? Inévitablement, cela suppose un fort développement du secteur périscolaire, lequel créerait des emplois mais entraînerait aussi des coûts.

Une large et profonde réflexion s'impose donc, à laquelle les collectivités locales devront être associées.

A court terme, c'est-à-dire avant la fin du trimestre en cours, j'engagerai une concertation avec l'ensemble des partenaires, simplement sur le calendrier scolaire de l'année 1989-1990. Nous devons fixer celui-ci et une décision devrait être prise au mois de décembre.

Plus tard, au cours du premier semestre 1989, j'engagerai une nouvelle concertation, mais cette fois sur l'ensemble de la question des rythmes scolaires, afin de déboucher sur des évolutions progressives mais significatives.

Pour ceux qui cherchaient de grands desseins, cela n'en est-il pas un ? *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaitais vous interroger sur les contrats de plan Etat-régions. En effet, il me semble que le moment est venu à la fois d'établir un bilan de cette contractualisation, de faire le point de la préparation de la renégociation des contrats et, enfin, de dégager quelques perspectives.

Je vous ai entendu cet après-midi et je sais que vous avez l'intention de traiter globalement du sujet dans le cadre de la discussion du budget de l'enseignement supérieur. Ainsi vous laisserai-je le soin de décider s'il est utile de me répondre immédiatement pour ce qui concerne les enseignements secondaires, en particulier le second cycle des lycées et les enseignements post-baccalauréat, ou d'intervenir d'une manière plus complète tout à l'heure. *(Sourires et « très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je vous demande en tout cas de noter que la question vous est posée.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur Carraz, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, les discussions portent essentiellement sur l'équipement technologique des lycées. Quoi qu'il en soit, ce sera effectivement lors de la discussion du budget de l'enseignement supérieur que je pourrai vous apporter les éclairages les plus intéressants, inspiré que je suis par les discussions que j'ai déjà engagées.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre d'Etat, ma question a un double volet puisqu'elle concerne le reclassement des instituteurs qui étaient auparavant maîtres auxiliaires, maîtres d'internat ou surveillants d'externat, et le reclassement des P.E.G.C.

S'agissant des instituteurs, chacun sait qu'ils sont aujourd'hui recrutés au niveau bac + 2. Un grand nombre d'entre eux, titulaires d'un D.E.U.G. ou même d'une licence, sont devenus récemment titulaires après avoir occupés des emplois de maître auxiliaire, maître d'internat ou surveillant d'externat dans l'éducation nationale.

Pour ces derniers, titularisés avant mars 1987, les modalités de reclassement dans le corps des instituteurs ont été définies par le décret du 13 mai 1987, qui reprend les règles communes applicables à la fonction publique. Ainsi, l'ancienneté qu'ils ont accumulée en tant que non titulaires est comptée à raison des trois quarts ou de la moitié selon leur ancienne catégorie d'origine : trois quarts pour ceux qui relèvent des catégories A et B, la moitié pour les autres.

Mais les dispositions du dernier alinéa du décret reviennent en fait à limiter, voire à effacer l'effet positif de ce reclassement car il y est stipulé que ce reclassement « ne peut conduire à une situation plus favorable que celle qui résulterait d'un classement à un échelon supérieur dans l'emploi d'origine ».

Le décret du 13 mai 1987 porte donc en lui les germes d'une injustice. De nombreux instituteurs sont touchés par cette disposition maligne et se voient privés d'un ou de deux échelons de carrière dès leur intégration dans le corps des instituteurs.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre d'Etat, ce qu'il est envisageable de faire pour établir une règle plus juste de reclassement.

Quant aux P.E.G.C., leur recrutement a été arrêté par votre prédécesseur en 1986.

Quelques-uns de ces professeurs, qui étaient titulaires d'une licence, ont pu intégrer le corps des certifiés par concours interne. Mais, pour l'immense majorité des autres, cet espoir de reclassement est quasi impossible. C'est vrai notamment pour ceux qui ont un D.E.U.G. car, avec quatre heures de décharge par semaine, rarement possibles d'ailleurs et rarement accordées compte tenu des moyens, ils ne peuvent mener de front leurs cours et la préparation d'une licence. Pour eux, le parcours d'obstacles qui, théoriquement, devrait les conduire dans le corps des certifiés, est absolument dissuasif. C'est encore plus vrai pour les P.E.G.C. qui étaient auparavant instituteurs spécialisés du niveau du baccalauréat, avec deux années de formation pédagogique. Il s'agit là de professeurs mieux préparés aux élèves en difficulté, plus attentifs à leurs problèmes et ils ont, pour employer une image facile, peut être un peu moins de savoir, mais plus de savoir-faire que les autres intervenants dans les collèges et, pour ceux-là, toute idée même d'intégration est utopique.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Michel Fromet. Je vais conclure, monsieur le président.

Au total, ces catégories de professeurs risquent donc d'être figées à jamais dans un corps en voie d'extinction. Les enseignants sont enfermés dans un carcan étroit et toute promotion professionnelle, tout désir de mouvement leur sont pratiquement rendus impossibles. Leur espoir est celui d'un alignement de service sur celui des certifiés. C'est d'ailleurs bien la moindre des choses quand on sait que les P.E.G.C. ont à faire aux mêmes élèves que les certifiés dans les collèges et qu'en plus ils ont été dans ces établissements les pionniers de la rénovation, du travail en équipe, de l'enseignement différencié et du suivi individualisé des élèves.

M. le président. Monsieur Fromet, il vous faut vraiment conclure !

M. Michel Fromet. J'ai terminé, monsieur le président.

Les P.E.G.C. voudraient, monsieur le ministre d'Etat, que vous leur donniez des assurances sur ce point car ils craignent que, s'il devait y avoir, comme l'an dernier, transfert de postes des collèges vers les lycées, la rénovation dont ils ont été les artisans les plus ardents ne se fasse sur leur dos, sans alignement des horaires.

J'espère que, sur ces points précis, vous serez en mesure de leur donner des raisons d'espérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le reclassement des instituteurs s'opère actuellement selon les règles du droit commun de la fonction publique, mais il est vrai que les règles plus favorables relatives aux enseignants du second degré ne leur ont jamais été appliquées. Telle est là la réalité.

Vous posez un problème précis et nous l'examinerons. Pour le moment, je travaille dans le cadre de la loi et des règles établies.

En ce qui concerne le problème plus large des P.E.G.C., je rappelle que ces enseignants ont pour caractéristique d'enseigner plusieurs matières - en règle générale deux -, dans le cadre d'un enseignement de transition entre le primaire, où un seul maître est face à l'élève, et le lycée, où le maître n'intervient plus en principe que pour une discipline.

Il est vrai que ces personnels peuvent s'interroger sur leur avenir et sur les conditions de leur enseignement, puisque le recrutement de leur corps a été arrêté par M. Monory en 1986, peut-être avec des arrière-pensées qui n'avaient pas forcément de lien avec la conception même qu'on pouvait se faire et du collège et du rôle de ces enseignants particuliers.

Il est vrai aussi que les P.E.G.C. enseignent selon des horaires plus longs que leurs collègues du lycée, et c'est bien pourquoi le Gouvernement, dans le décret du 16 mars 1986, avait envisagé, dans le cadre de la rénovation des collèges, ce qui était un objectif fondamental, d'alléger progressivement ces horaires.

J'ai annoncé, dans le cadre des mesures du décret d'avancées, que cette démarche, interrompue par mon prédécesseur, était reprise. J'ai fait les premiers pas dans ce sens. En outre, je dois assumer le retard pris, à cause d'un processus interrompu, et cela pèse sur mes possibilités.

En tout état de cause, il n'y a aucun doute pour moi qui attache une grande importance à la signification même du collège, à la place de cette étape particulière de l'enseignement et aux professeurs qui y enseignent : nul doute que ces questions ne doivent être revues dans le cadre du débat sur la revalorisation et sur la fonction de chacun. J'imagine que ces questions seront posées. La rénovation des collèges sera poursuivie et les efforts consentis en faveur de ces personnels seront également continués en tenant compte, bien sûr, des retards qui nous ont été imposés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Eric DOLLIGÉ.

M. Eric DOLLIGÉ. J'ai été chargé au titre de la région Centre de piloter une enquête quantitative et qualitative, encore jamais réalisée en France à cette échelle, sur les besoins des entreprises en matière de formation.

Le rapport sera présenté officiellement avant la fin de l'année, mais une première analyse du dépouillement confirme certains points que, pour beaucoup, nous connaissons.

D'abord, il en ressort que les trois problèmes principaux auxquels se trouvent confrontées les entreprises régionales - mais très certainement aussi les entreprises nationales - résident dans le niveau de culture générale de leurs personnels, dans le manque de polyvalence et dans des connaissances techniques lacunaires.

De nombreux chefs d'entreprise déplorent l'insuffisance - en particulier des jeunes sortant du système scolaire - dans la maîtrise de la langue, de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale et dans la capacité à effectuer normalement des opérations simples.

Ce phénomène a un coût : celui de la remise à niveau par le biais de la formation continue, coût supporté en très grande partie par les entreprises et par les régions.

La remise à niveau ne relève pas du métier normal des entreprises : c'est un transfert de l'éducation nationale vers le monde de l'entreprise.

En outre, les professionnels constatent la coupure qui sépare les enseignants et l'enseignement des réalités de la vie économique et des besoins des entreprises.

Ces dernières souhaitent que soient instaurés des stages pour les enseignants et que les professions soient associées à la définition du contenu des enseignements. Cela mettrait un terme au cloisonnement coûteux, parce que négatif, de l'appareil éducatif.

La lecture attentive de votre présentation du projet de budget de l'éducation nationale ne répond pas, en ce qui concerne l'enseignement initial, à cette très forte demande du monde économique.

La formation continue des enseignants ne fait pas mention de ce rapprochement nécessaire et de cet investissement dont nous sommes assurés de la forte rentabilité.

Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget de l'éducation nationale ne pourrait-il pas, grâce à une meilleure utilisation du tissu économique, faire des économies sur certaines lignes de la formation actuellement envisagée pour transférer les crédits sur une ligne « enseignement - entreprise » plus efficace ?

Ne pensez-vous pas qu'une économie pourrait également être assurée sur certains investissements techniques que le monde de l'enseignement s'essouffle à acquérir, et souvent avec retard, alors qu'ils existent dans l'entreprise ?

Ne pensez-vous pas également qu'une véritable ouverture des enseignants, et pas uniquement des élèves, sur l'entreprise serait positive pour l'avenir de nos jeunes ?

J'ajoute que je vous remettrai avec plaisir dans les prochaines semaines, monsieur le ministre d'Etat, l'enquête dont j'ai fait mention.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'attention que vous avez manifestée pour le monde économique est déjà largement partagée à l'intérieur du système éducatif.

Lorsqu'il s'agit de mettre en place des diplômés, de nouvelles sections de baccalauréat professionnel, ou de rénover des B.E.P., c'est évidemment avec les professions que le dialogue est établi, chacun le sait. Pour ma part, j'ai rencontré les représentants de plusieurs organismes professionnels pour étudier avec eux la façon dont pouvait se développer l'enseignement dans le secteur qui les concernait et pour signer avec eux - je pense à la pharmacie et au bâtiment - des conventions devant aboutir à la qualification d'une partie du personnel des entreprises concernées.

C'est vous montrer que, aujourd'hui, la relation entre l'éducation nationale et le monde des entreprises est déjà largement engagée. J'ai cité les 15 000 jumelages, mais il faudrait parler également de tout le travail du haut comité éducation-économie, où se retrouvent des personnalités qualifiées mais aussi des représentants du monde syndical et du monde patronal qui étudient ensemble les évolutions nécessaires du système éducatif.

D'une manière plus précise, des commissions professionnelles consultatives examinent les redéfinitions constantes des contenus qui doivent être faites ; dans la mise en place des référentiels de contrôle continu, notamment, il a été fait constamment appel aux professionnels pour se rapporter au mieux aux réalités des professions en même temps qu'aux besoins pédagogiques de l'enseignement.

Vous savez également que l'action de formation des entreprises est encouragée grâce au crédit d'impôt-formation et à un certain nombre d'autres dispositions. Les entreprises ont affirmé leur volonté d'ériger la formation en enjeu de leur propre avenir. Je crois avoir bien entendu, dans ce domaine, les déclarations de la dernière réunion du conseil national du patronat français. Les entreprises ont compris l'importance de la tâche de l'éducation nationale dans l'effort de formation. Dans le projet de budget, 18 millions de francs sont inscrits pour que des intervenants extérieurs viennent au sein des établissements pour traiter un certain nombre de problèmes précis. L'appel aux intervenants extérieurs représente aussi une façon de relier l'éducation nationale aux réalités économiques !

Il faut continuer de travailler dans ce sens. Je crois, monsieur le député, que votre préoccupation, sans être parfaitement satisfaite, est prise en compte au sein de l'éducation nationale, par le service public et par le budget que nous vous présentons.

M. le président. La parole est à M. Michel Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre d'Etat, un soir dans une grande émission de télévision, sur une grande chaîne, vous avez jugé, selon votre expression, « irrésistible » l'aspiration des familles aux week-ends et, par là même, vous avez constaté un phénomène social : le développement de ces deux jours de congé.

Vous avez admis ainsi que se posait une grande question, celle du rythme scolaire sur la semaine, mais aussi celle de l'enseignement religieux. La loi Jules Ferry s'applique tou-

jours en France et elle garantit que cet enseignement pourra être pratiqué en semaine, actuellement le mercredi. Vous avez ajouté, monsieur le ministre d'Etat : « Je ne suis pas en charge du développement du catéchisme en France ». Dont acte, c'est évident : votre fonction n'est pas celle-là. « Mais je ne dois pas non plus adopter une attitude qui le rendrait plus difficile. »

Dans le cadre du respect de la loi Jules Ferry et du respect du principe constitutionnel de liberté de la religion, comptez-vous garantir la possibilité de recevoir un enseignement religieux, quel qu'il soit, en milieu de semaine, le mercredi, puisque c'est ce jour qui est retenu depuis des décennies en France ?

Serait-il dans vos intentions d'envisager d'autres hypothèses ? Dans ce cas, pouvez-vous nous en informer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, cette question n'a pas été soulevée par moi ! Elle l'a été par la vie, par l'évolution de la société, également par les interventions d'autorités spirituelles. Dans ce domaine, personnellement, je n'ai pas pris aucune initiative, de quelque nature qu'elle soit. Mais, de par ma fonction, j'ai été conduit à réagir.

Je vais donc répéter ici, autrement, ce qui fonde ma conception, mon approche de ce problème. Etant donné l'évolution de la société vers le loisir, entre autres, le week-end est une réalité qui se développe, pas simplement d'ailleurs dans les milieux plus favorisés mais dans les autres, dans tous les milieux. Même si l'on ne part pas dans sa maison de campagne, on peut avoir envie de se reposer aussi le samedi. C'est ce qui conduit les parents, et sans doute les enfants, à avoir envie d'être davantage les uns auprès des autres.

Cette évolution, à certains égards irrésistible en effet, a posé quelques problèmes qui ont souvent pu être réglés localement sans difficulté par consultation des parents et par une prise de contact avec les autorités religieuses concernées. Puis, semble-t-il, l'évolution a inquiété et certaines autorités religieuses paraissent avoir voulu donner à ce problème une ampleur nationale, ou poser un principe sur le plan national. Je ne sais pas si c'était la bonne démarche, mais elle m'a conduit en tout cas à réagir.

Le premier principe que je me dois de respecter dans cette affaire, c'est celui de la neutralité, la neutralité qui doit être la mienne. Je n'ai à favoriser le développement de la catéchèse d'aucun culte : ce n'est pas ma responsabilité. Pour moi, la religion est une affaire privée et une réalité sociale et collective. Mais je n'ai pas, sinon mon attitude serait hypocrite, à laisser se dérouler le processus tendant l'exercice de la catéchèse ou d'une éducation religieuse, quelle qu'en soit la nature, plus difficile. Je tiens à ce que cette liberté soit respectée.

À cet égard, je comprends que le changement de jour puisse poser problème. On peut penser que des enfants iront plus volontiers au catéchisme le mercredi, ou que les parents les y enverront plus volontiers ce jour-là, et qu'ils auront davantage de difficultés le samedi. J'admets cette réalité : je ne veux pas faire semblant de ne pas la voir et laisser le phénomène de société se heurter à des convictions.

Mon deuxième principe, c'est que nous devons, dans l'approche de ce problème, rester inscrits dans notre histoire, dans ce qu'elle nous a apporté, en tout cas dans le cadre de la légalité actuelle. Principe constitutionnel que la liberté de religion et la liberté de catéchèse ! Mais aussi principe constitutionnel que la laïcité de l'Etat et la laïcité de l'école ! Pour ce qui me concerne, ministre de l'éducation nationale, interpellé sur ce sujet, je n'ai l'intention de prendre aucune initiative qui mettrait en cause ces principes constitutionnels. Ce n'est pas moi qui envisagerais une éducation religieuse faite à l'école, puisque cela n'est pas possible dans le cadre de la loi Jules Ferry.

Troisième principe ou troisième élément de méthode, je ne suis pas sûr qu'il faille absolument rechercher dans ce domaine des solutions uniformes. Il doit être possible d'agir avec souplesse. C'est pourquoi j'ai esquissé l'idée suivante : si nous pouvons avancer sur la question des rythmes scolaires et dégager des plages de temps, il devrait être possible, en dehors du samedi, jour qui ne serait pas propice mais que

certain utilisent, de dégager un moment dans le courant de la semaine où l'enseignement religieux, quel qu'il soit, pourrait être dispensé hors du cadre de l'école, comme c'est le cas habituellement.

Tel est l'esprit dans lequel je travaillerai. Si je peux aider à faire progresser ce dossier, je ne porterai atteinte à aucune conviction et je respecterai les principes de la Constitution française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le secrétaire d'Etat, en dépit des critiques, ou des réserves, que vous avez formulées, ainsi que M. le ministre d'Etat, à l'encontre du gouvernement précédent, il me semble que votre politique est davantage marquée par la continuité que par l'innovation. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Beraon. Mieux vaut entendre cela que d'être sourd !

Mme Nicole Catala. En tout cas, en ce qui concerne l'enseignement professionnel, vous poursuivez la quasi-totalité des actions que j'avais engagées.

Vous ne serez donc pas étonné que la curiosité me pousse à vous en demander le bilan. Je voudrais spécialement savoir si le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes que j'ai institué en 1986 vous a permis d'accompagner des jeunes vers l'entreprise.

En effet, j'ai entendu dire parfois que ce dispositif visait à retenir les jeunes dans le système scolaire. Tel n'était pas mon objectif. Il s'agissait au contraire de les accompagner durant une période délicate, celle qui sépare l'école de la vie active, et de leur permettre, durant cette période, de compléter leur formation et de découvrir l'entreprise. Il s'agissait, en d'autres termes, de développer les formations en alternance.

Est-ce bien dans cet esprit que vous allez renouveler ce dispositif en 1989 ? S'agissant de l'année 1988, pouvez-vous me préciser quel est le nombre de jeunes suivant une formation complémentaire d'initiative locale ? Combien de jeunes dans le cadre de ce dispositif sont entrés en apprentissage ou ont accédé à un contrat de qualification ou d'adaptation ?

Dans le même ordre de préoccupations, je voudrais aussi savoir si les crédits accrus dont vous allez disposer vont permettre aux établissements privés qui le souhaitent de mettre également en œuvre ce dispositif d'insertion.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roland Chapuis, secrétaire d'Etat. Madame le député, je marquerai la même hésitation que M. le ministre d'Etat précédemment.

Vous avez évoqué la continuité... Vous connaissez la continuité, effectivement, puisque le dispositif auquel vous avez laissé votre nom prenait la suite du plan « 60 000 jeunes » mis en place en 1984. Vous avez donc bien consolidé une initiative prise antérieurement peut-être sous des formes différentes, et qui, d'ailleurs, représentait un progrès par un certain nombre d'aspects. Telle a été effectivement l'action principale, je crois, je ne sais pas si c'est la seule, de votre ministère qui a été, pendant deux ans, celui de la formation professionnelle.

Je suis surpris d'ailleurs que, soulignant la continuité entre l'action que nous menons et la vôtre, vous ne soyez pas plus positive pour reconnaître que ce projet de budget mérite d'être voté. Sans insister sur ces contradictions, je vous rappelle que j'ai eu l'occasion en m'adressant à d'autres orateurs, notamment M. Bequet et M. Mandon, de répondre à quelques-unes des questions que vous avez évoquées.

La formation en alternance s'est effectivement développée avec les baccalauréats professionnels mais aussi dans le cadre du dispositif d'insertion. J'ai cité le chiffre de 26 000 jeunes concernés par les formations complémentaires d'initiative locale, qui constituent un outil d'insertion extrêmement utile. Par ailleurs, j'ai pu le constater sur le terrain, dans de nombreux lycées professionnels, il y a, parfois avec quelques dizaines d'élèves seulement, la possibilité de reprendre un cursus scolaire pour aboutir à une bonne formation.

Cela implique que nous avançons davantage pour la validation des acquis vers des unités capitalisables. Il s'agit de faire en sorte que la formation initiale, le dispositif d'insertion

tion professionnelle et celui de la formation continue permettent d'aboutir à une qualification validée. Dans ce domaine, c'est vrai, nous avons encore des progrès à faire.

En ce qui concerne le dispositif d'insertion, les crédits dans ce secteur sont doublés ; ils vont pouvoir concerner 200 000 jeunes - 50 000 d'entre eux vont ainsi pouvoir reprendre un cursus scolaire leur assurant une meilleure chance pour trouver un emploi. C'est une réponse qui devrait évidemment vous encourager à considérer d'une manière positive le projet de budget présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Catala. Et en ce qui concerne les établissements privés ?

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre d'Etat, je vous interpelle de nouveau sur la revalorisation de la condition enseignante, tant cette question nous paraît cruciale.

L'argumentation selon laquelle il serait contradictoire d'ouvrir des négociations avec les organisations représentatives et d'inscrire au budget une provision qui anticiperait sur le résultat de ces négociations n'a pas emporté notre conviction. Nous considérons au contraire que ces discussions que vous allez entamer auraient d'autant plus de chances d'être fructueuses et de déboucher sur des résultats positifs que la représentation nationale indiquerait clairement, dans le projet de budget, l'effort financier que la nation est prête à consentir pour recruter et former les enseignants de qualité dont le pays a besoin pour conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat.

Nous observons d'ailleurs que les organisations syndicales engagées dans l'action ont accueilli avec satisfaction la demande formulée par la commission des finances et rappelée, ce matin, par son rapporteur. Reprendre aujourd'hui l'évaluation, avancée par ce dernier, d'une revalorisation de 25 p. 100, c'est à coup sûr créer les conditions de succès des négociations qui vont s'ouvrir.

C'est pourquoi nous formulons deux propositions. Que les premières mesures de revalorisation prennent effet le 1^{er} janvier 1989. Qu'une provision représentant le tiers de la dépense globale, telle qu'elle a été évaluée par la commission des finances, figure dans le projet de budget que nous examinons actuellement.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je ne redirai pas devant vous, monsieur le député, l'importance que j'attache à un traitement rapide et ordonné du dossier de la revalorisation de la condition enseignante. Je l'ai annoncé clairement dès que j'ai pris mes fonctions, parce que le Gouvernement m'autorisait à le faire. Et j'ai récemment indiqué que j'allais engager des discussions précises sur ce point avec les représentants des personnels enseignants de l'éducation nationale.

Je persiste à croire qu'il n'aurait pas été de bonne politique de sembler préjuger le résultat de ces discussions en nous engageant pour un montant précis, au-delà de la simple provision que nous avons inscrite en soulignant son caractère symbolique, significatif d'une volonté. De par votre histoire personnelle, vous êtes vous-même trop au fait des traditions syndicales de notre pays pour ne pas savoir que les syndicalistes, lorsqu'ils engagent des discussions sur des dossiers fondamentaux, préfèrent que la solution positive ne soit finalement trouvée qu'à l'issue du processus auquel ils participent : expression des revendications, engagement du dialogue, manifestations éventuelles. Ils ne sont pas toujours ravis qu'elle leur soit octroyée, même si ce devait être à la suite des évaluations sûrement pertinentes de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Il me semble donc avoir choisi la bonne manière. C'est en tout cas un argument que je porte à votre considération.

Si je comprends la préoccupation qui est la vôtre, je ne croirais pas sage, en revanche, alors que la discussion n'a pas encore eu lieu et que j'en mesure, pour m'y être préparé quelque peu, la complexité et la difficulté, de m'engager à en traduire les résultats dès le 1^{er} janvier. Cette négociation commencera en effet le 15 novembre et durera, dans un premier temps, de huit à dix jours. Je devrai alors l'interrompre

pendant une semaine pour me rendre en Nouvelle-Calédonie, où il me revient de traduire sur le terrain la politique de développement du secteur éducatif que le Gouvernement veut mettre au service de la paix civile reconquise. Et je ne pourrai la reprendre qu'au retour de mon voyage, c'est-à-dire au début du mois de décembre. Par conséquent, je le répète, compte tenu de l'importance de ce dossier et de l'ampleur de ses conséquences, il ne serait pas sage, en tout cas à la place où je suis, de prendre un engagement pour le 1^{er} janvier.

En revanche, parce que je veux mener cette discussion sérieusement, parce que je veux qu'elle aboutisse, parce que je pense qu'il ne faut pas la faire trainer, je puis vous assurer que le Gouvernement s'emploiera à mettre en application dès que possible les premiers résultats de cette discussion. C'est en tout cas ce que je lui proposerai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez annoncé ce matin, dans votre exposé, que de nouveaux postes seraient créés pour assurer la rentrée 1989. Nous souhaiterions des précisions sur quatre points particuliers.

Premièrement, s'agissant des écoles élémentaires et maternelles, le projet de budget ne prévoyait initialement aucune création de poste. Nous vous demandons pour notre part d'en prévoir 2 000 pour le premier degré.

Deuxièmement, nous souhaitons que les moyens financiers supplémentaires dégagés pour les Z.E.P. se traduisent non par des dotations en heures supplémentaires, mais par des créations de postes.

Troisièmement, s'agissant du second degré, le seul moyen d'empêcher que de nouvelles suppressions de postes ne viennent dégrader la qualité de l'enseignement dans les collèges, c'est de prévoir des créations de postes en nombre suffisant dans les lycées et les L.E.P., afin d'éviter, pour le moins, tout redéploiement au détriment des collèges.

Quatrièmement, nous approuvons les dispositions tendant à favoriser les prérecrutements, mais la gravité de la crise du recrutement et l'ampleur des retards accumulés font que les postes prévus à cet effet ne correspondent pas aux besoins. En fait, ces mesures de prérecrutement devraient concerner 10 000 postes et s'apparenter, pour être pleinement efficaces, aux anciens I.P.E.S.

Monsieur le ministre d'Etat, étant le dernier intervenant du groupe communiste sur les crédits de l'enseignement scolaire, il me revient de vous indiquer nos intentions de vote.

J'avais dit, pour conclure l'intervention générale que je présentais au nom de mon groupe, que nous serions attentifs aux réponses du Gouvernement sur les propositions d'amélioration du budget que nous avons formulées.

Nous demeurons persuadés que notre demande d'engager dès maintenant la déprogrammation des crédits de surarmement nucléaire, sans mettre en cause notre capacité de défense nationale, pour les affecter à l'éducation et à la recherche, aurait permis à la France de se doter des moyens indispensables au développement et à la transformation du service public de l'éducation nationale. Nous regrettons qu'elle ne soit pas prise en compte et que, de ce fait, votre budget ne soit toujours pas à la hauteur des besoins et des attentes du pays. Nous continuerons l'action pour faire aboutir cette grande exigence de paix et d'humanité.

Nous mesurons en même temps les modifications obtenues. Déjà, nous avons reçu comme un premier acquis l'augmentation du budget de 11 milliards de francs et la création de 2 600 postes. De même, nous considérons que les 250 millions supplémentaires débloqués pour les bourses, à notre demande, dans la première partie de la loi de finances, l'engagement que vous avez pris cet après-midi sur la gratuité des livres dans les lycées, l'annonce de postes supplémentaires pour la prochaine rentrée dans le premier et le second degrés, le doublement des 500 créations de postes dans l'enseignement supérieur, votre décision, qui corrige vos déclarations antérieures, de ne pas revenir sur la scolarisation des enfants de deux ans, constituent des pas en avant auxquels nous avons contribué et qui sont dus à la mobilisation exigeante des enseignants, des parents et des jeunes.

Je vous ai dit combien nous serions vigilants à l'encontre de toute mesure qui pourrait aggraver les atteintes à la laïcité par le biais de subventions nouvelles des collectivités territo-

riales à l'enseignement privé ou de ce que j'appelle « l'américanisation » de nos universités. Sur ce point je prends également acte de vos déclarations.

Il reste que de grandes zones d'ombre s'étendent encore sur ce budget. Elles continuent d'hypothéquer l'avenir. Elles touchent notamment à la question du recrutement et donc de la revalorisation de la fonction enseignante, à l'équipement et aux constructions scolaires, à une grande politique sociale de gratuité des études.

Monsieur le ministre d'Etat, soucieux de soutenir tout pas en avant, si minime soit-il, nous nous abstenons dans le vote sur votre budget. Mais, vous l'aurez compris, notre abstention ne signifie en aucune façon une approbation de la politique scolaire d'ensemble du Gouvernement.

D'immenses questions restent en suspens. Elles appellent plus d'ambition dans la définition des objectifs à atteindre, dans les réponses à apporter, et d'autres choix pour les financer.

M. le président. J'ai laissé M. Brunhes s'exprimer aussi longuement parce que j'ai pensé qu'il anticipait sur des explications de vote qu'il ne donnera pas ultérieurement.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous avez évoqué quatre points sur lesquels il convient que je vous donne quelques précisions.

En ce qui concerne les postes pour le second degré, j'ai bien entendu votre proposition. Mais, vous le savez, la dotation substantielle en postes du second degré pour les lycées sera accrue pour la rentrée 1989 par des mesures de gestion.

Pour ce qui est des Z.E.P., elles sont relancées et je prends note de votre demande tendant à traduire la dotation en heures supplémentaires par des créations de postes. Nul doute que les 60 millions de francs que nous mettons à la disposition des Z.E.P. ne servent la vocation qui est la leur.

Troisièmement, face aux nécessités de la rentrée 1989 dans les lycées, je ne peux pas garantir qu'il n'y aura pas, l'an prochain, de redéploiement dans les collèges. Mais il est clair que les postes créés et les enseignants supplémentaires qui seront disponibles à la suite des mesures nouvelles que le Gouvernement s'apprête à prendre devraient en limiter la nécessité.

Enfin, en ce qui concerne les mesures de prérecrutement, je n'ai pas bien compris si vous pensiez aux enseignants qui seront en formation dans les C.P.R. et les écoles normales, ou bien à ce que j'ai appelé les formules de prérecrutement au sens spécifique. Si c'est à celles-ci que vous vous référez, j'admets qu'elles sont limitées, mais nous voulons d'abord forger l'instrument. Rien ne sert de faire des annonces massives avant qu'il ne soit fiable. Nous pensons notamment à un système de bourses pour les maîtres d'internat et les maîtres d'externat. Nul doute que cette démarche prendra de l'ampleur dans les années qui viennent, car elle est pour moi fondamentale.

Pour conclure, vous avez annoncé votre intention de vous abstenir. J'aurais souhaité, bien sûr, que le groupe communiste vote ce budget, comme je souhaite d'ailleurs que d'autres groupes le fassent. Je ne partage pas forcément vos attendus, et c'est normal, car notre vision des choses peut différer, en tout cas notre position sur le plan politique. Mais, au-delà de votre analyse et de vos motivations, que je ne peux définir à votre place, le fait que vous ayez choisi de ne pas voter contre ce budget est une décision que, personnellement, j'apprécie.

J'espère qu'elle sera suivie d'autres décisions de même nature. Elles iront dans le sens de cette volonté de rassemblement autour de l'école que j'ai manifestée. Elles répondront au souci de dialogue que j'ai concrétisé dans cette assemblée. En outre, monsieur le député, et cela a dû jouer dans votre choix, elles seront plutôt mieux comprises que d'autres par l'opinion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le ministre d'Etat, en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'élever leur niveau de formation, donc d'allonger la durée de leurs études, vous donnez à de nombreux élèves ou étudiants issus de milieux modestes ou défavorisés la possibilité d'avoir la même chance que d'autres.

Or, pour de nombreux foyers, les bourses d'enseignement représentent un élément important pour permettre à un jeune de poursuivre sa formation. Force est pourtant de constater que ni leur barème d'attribution ni leur montant ne sont, pour l'instant, satisfaisants. Il serait pour le moins logique, par exemple, que les familles non imposables à l'impôt sur le revenu soient éligibles à l'attribution de bourses.

Votre projet de budget pour 1989 contient d'ores et déjà certaines avancées. Quelles mesures comptez-vous prendre en faveur des familles de condition modeste pour les années futures ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, l'aide financière que l'Etat apporte aux familles les plus modestes dont les enfants poursuivent leurs études dans les établissements publics ou privés, lorsqu'elle prend la forme de bourses accordées sur des critères sociaux et en fonction de la qualité de la scolarité des enfants ou des jeunes en question, est non seulement une tradition de notre système scolaire mais également une nécessité.

Cependant, je considère que le système des bourses est d'une très grande complexité et d'une très grande lourdeur de gestion, le coût de celle-ci étant sans doute excessif par rapport au montant de l'aide apportée aux familles. Mon intention est donc de mettre ce système à plat, de l'examiner complètement, afin non seulement de le rendre plus simple et plus efficace, mais aussi de le développer en augmentant à la fois le montant des bourses - mesure qui a d'ailleurs été amorcée - et le nombre des bénéficiaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bauemler.

M. Jean-Pierre Bauemler. Monsieur le ministre d'Etat, les Français sont trop rarement polyglottes. On peut le regretter, et nous avons également tous conscience que ce faible goût pour les langues vivantes sera peut-être demain un lourd handicap avec l'ouverture accélérée des frontières et la multiplication des échanges à tous les niveaux. Dans ces conditions, nous avons pris acte avec une vive satisfaction de votre volonté, et de celle du Gouvernement, de développer l'enseignement des langues étrangères en permettant notamment l'initiation à une langue vivante dès l'école primaire.

Cette décision, pour laquelle une somme de 20 millions de francs a été inscrite au budget, est importante, même si je mesure les difficultés de sa mise en œuvre. Se pose notamment le problème de la formation des maîtres ou, plus simplement, celui des modalités pratiques d'entrée en vigueur de ce projet. Il s'agit, en particulier, de savoir quel horaire sera consacré à cette initiation, à quel niveau elle sera introduite, etc.

Je pense, pour ma part, que nous devrions pouvoir tirer profit, pour cet apprentissage, de l'existence dans notre pays d'un riche patrimoine linguistique qu'il faut valoriser et faire fructifier, en tenant compte de la connaissance, même très partielle et imparfaite, qu'ont de la langue de leurs voisins un certain nombre de jeunes frontaliers, de celle aussi acquise dans le milieu familial par nos jeunes élèves d'origine portugaise, espagnole, yougoslave ou maghrébine, de même qu'on peut tenir compte de l'existence de dialectes ou de parlers régionaux. C'est à partir de la pratique du dialecte que, depuis plusieurs années, a été mis en place dans notre région, dès le cours moyen première année, un enseignement précoce de l'allemand.

J'ajoute enfin que cet effort fait dans le primaire pourrait avoir, comme vous l'avez annoncé, son prolongement dans les collèges ou les lycées professionnels, en maintenant la possibilité de poursuivre l'apprentissage de deux langues vivantes pour les élèves des classes de B.E.P. ou même de C.A.P., ou en offrant la possibilité aux élèves motivés de mener de front l'étude de deux langues vivantes dès la classe de sixième, comme cela se fait, aussi à titre expérimental, avec un réel succès dans l'académie de Strasbourg. Il y a donc bien en ce domaine un des terrains d'expérimentation que vous évoquiez tout à l'heure et dont vous pourrez tirer, monsieur le ministre d'Etat, d'utiles enseignements pour la mise en œuvre de votre projet.

Je me permets donc de vous demander de bien vouloir compléter l'information de l'Assemblée nationale sur votre projet de développement de l'enseignement des langues

vivantes à l'école primaire, en particulier, projet dont la mise en œuvre doit permettre très rapidement à une majorité de jeunes Français d'avoir une bonne connaissance d'une, voire de deux langues vivantes étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, des expériences d'initiation précoce à une ou des langues étrangères existent déjà dans notre pays, diverses sur le territoire national, mais plus massives en Alsace et en Lorraine avec une prééminence de l'allemand, assez denses dans le Nord - Pas-de-Calais avec une prééminence de l'anglais.

En ce qui concerne le niveau d'enseignement, ces initiations précoces sont dispensées parfois dès l'école maternelle, parfois dès le cours préparatoire, assez souvent à partir du cours moyen première année. Après l'annonce que j'ai faite, je prépare actuellement une phase d'expérimentation qui commencera à la rentrée prochaine. Pendant la présente année, 1988-1989, nous opérons le bilan des expériences dont j'ai parlé afin d'en tirer un certain nombre de leçons pour l'expérimentation de l'année scolaire 1989-1990. Cette expérimentation, fondée sur le bilan des expériences en cours, j'ai l'intention de la conduire par des contacts avec les collectivités locales. Je me réjouis que, dans un cas, un département, dans plusieurs cas, des villes m'aient fait des propositions pour mener cette expérience avec moi. Jusqu'à maintenant ces villes étaient d'une couleur que je n'ai pas trouvée désagréable, mais un peu monochrome : je lance en quelque sorte un appel à davantage de polychromie ! *(Sourires sur divers bancs.)*

Cette expérience, je souhaite qu'elle soit conduite sur une base assez large : par exemple, dans une ville ou dans plusieurs quartiers d'une ville, mais dans toutes les écoles de ce quartier pour qu'on ait des échantillons significatifs. J'insiste pour que la liaison soit établie entre les écoles primaires et les collèges qui sont en relation avec cette école car s'il doit s'ensuivre une rupture, quel est l'intérêt ?

Nous sommes en train d'élaborer cette expérience. C'est une espèce de cahier des charges que nous signerons avec nos partenaires les collectivités locales. A l'issue de cette expérience, qui sera conduite dans l'année 1989-1990, nous préparerons, dans la perspective de 1993, une généralisation de l'initiation précoce des langues dans le primaire. Voilà la démarche qui est suivie et qui se met en œuvre progressivement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre d'Etat, parmi les grandes missions de l'école, il en est une à laquelle on prête depuis longtemps une attention insuffisante : je veux parler du suivi de la santé des élèves, dossier sur lequel je souhaite vous interroger.

Nous comptons actuellement environ un médecin pour 10 000 élèves, qui doit assurer une visite annuelle. Son rôle est particulièrement déterminant puisqu'il est triple : observation, prévention et intervention. Nous connaissons tous le rôle très important des médecins et des personnels paramédicaux dans un établissement scolaire.

Au cours des deux dernières années, les conditions d'exercice de la médecine scolaire se sont dégradées. Le nombre de postes a diminué alors même que les problèmes subsistent, voire s'aggravent - dans les zones défavorisées, le médecin scolaire est souvent le seul médecin qui est vu par les enfants - et que d'autres problèmes apparaissent ; je pense, en particulier pour nos grands élèves du lycée, à la nécessaire sensibilisation à la prévention du Sida.

Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, quel est votre sentiment sur ce dossier.

Quelles réflexions souhaitez-vous engager ?

Quels moyens envisagez-vous éventuellement mettre en œuvre ?

Pour terminer, je vous pose une question subsidiaire : quel rôle tiendra l'éducation nationale dans le dispositif de prévention du Sida, récemment annoncé par votre collègue Claude Evin ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que la santé scolaire est essentielle dans la politique éducative que nous devons suivre. Et le service de santé scolaire, avec des moyens qui ne sont peut-être pas aussi développés que dans d'autres pays comparables, a rempli avec efficacité sa mission.

Depuis 1985, cette mission a été confiée à l'éducation nationale. En 1986, les missions du service ont été redéfinies : faire le bilan de santé des élèves à l'entrée à l'école élémentaire, suivre les élèves en difficulté pour favoriser leur réussite scolaire, assurer l'éducation sanitaire, répondre à la demande individuelle et surveiller l'enseignement technique industriel.

Les missions de ce service restent celles que le gouvernement avait fixées en 1986 et elles constituent bien pour moi une priorité. Les moyens qui lui sont alloués dans l'éducation nationale, il faut le reconnaître, ne sont pas suffisants. Pour les accroître, un recours amplifié à des personnels médecins vacataires, mais surtout contractuels, sera sans doute nécessaire.

En outre, la place des infirmières dans le service public de l'école, leur rôle notamment de conseillères et d'éducatrices, la revalorisation de leurs fonctions - problème soulevé par le mouvement récent des infirmières publiques - justifient un travail qui est en cours au ministère.

Il serait souhaitable, malgré les contraintes budgétaires, dans les prochains exercices annuels et grâce à des moyens accrus, de consentir un effort et de considérer que le service sanitaire à l'école est une nécessité, une priorité.

En ce qui concerne la prévention et l'information sur le Sida, tout particulièrement au lycée, des efforts ont déjà été faits par l'éducation nationale grâce à un matériel d'information : un film du professeur Montagné, des brochures. Les personnels du service de la santé scolaire sont justement impliqués dans la lutte contre cette maladie.

A la suite de réunions tenues au printemps, une circulaire sera publiée le 10 novembre prochain pour impulser l'action d'information dans les académies et dans les établissements. Je précise qu'à la suite des décisions récemment annoncées par le ministre de la santé, le ministère de l'éducation nationale, comme il le fait d'ailleurs depuis plusieurs semaines - depuis que je travaille avec M. Evin - s'associera pleinement aux nouveaux efforts entrepris contre la progression de ce fléau. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre d'Etat, je vous pose une question au nom de M. Charié, qui est actuellement retenu dans sa circonscription.

L'enseignement primaire est un préalable à l'enseignement secondaire, qui lui-même en est un à l'enseignement supérieur.

Les communes ont bien rempli leur rôle pour les investissements. Les départements, depuis 1986, ont pris en charge leurs responsabilités s'agissant des collèges. Les régions ont également accéléré les constructions. Vous avez dit que vous n'étiez pas hostile éventuellement à une participation de l'Etat, après consultation des présidents de région auprès du Premier ministre, à une meilleure répartition entre les régions.

S'il y a aujourd'hui des problèmes importants de rattrapage et de création - vous avez parlé tout à l'heure du lycée Grammont à Tours - c'est, pour une très grande part, la lourde responsabilité des prévisionnistes qui n'ont pas su prévoir l'afflux des lycéens et des étudiants.

Monsieur le ministre d'Etat, avez-vous prévu de mettre en place un système fiable de prévisions ? Les 80 p. 100 de la tranche d'âge à conduire en terminale rendent plus pressante une bonne prévision. Je souhaite que, dans votre réponse, vous me parliez plus de l'avenir que du passé ; c'est important.

Comme je n'ai pas épuisé mes deux minutes, je me permets de vous demander de bien vouloir me donner une leçon particulière pour parfaire mon éducation.

J'ai constaté, au sein de cette assemblée, que, lorsque l'on s'adressait à M. Calmat, tous vos collègues l'appelaient « monsieur le ministre » et lorsque vous vous adressiez à l'une de nos anciens ministres, vous l'appeliez « madame le

député ». Le titre de ministre est-il fonction de l'ancienneté, du sexe ou de l'appartenance politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Thierry Hendon. Quelle tristesse !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Pour autant que j'ai une expérience de ces problèmes, je m'efforcerai de contribuer à votre information un peu plus tard si nous nous rencontrons dans les couloirs.

Sur la question que vous posez, c'est tout le problème de la stabilité des efforts de prévision conduits par le ministère de l'éducation nationale. Au ministère de l'éducation nationale, une direction de l'évaluation de la prospective réalise un travail très important. D'autres directions de ce ministère sont associées à ce travail. Nous sommes en train, par la modernisation de nos méthodes, par l'effort des agents de l'administration centrale, d'accomplir des progrès, qui avaient été commencés avant que j'assume cette responsabilité mais qui vont être poursuivis.

Certes, il est assez facile d'établir des prévisions à partir d'évolutions démographiques statiques. Il est beaucoup plus difficile de faire des prévisions lorsqu'on doit anticiper sur ce que les économistes appelleraient des « propensions à ». Or la demande d'enseignement des jeunes et des familles, notamment en direction du lycée, est une propension à prolonger les études, une propension à étudier davantage qui est une modification de comportement et les modifications de comportement sont plus difficiles à anticiper. Néanmoins nous continuerons ces efforts, je l'ai dit : l'effort d'évaluation et l'effort de prospectives sont pour moi essentiels dans le ministère que je dirige et la modernisation de nos instruments nous permettra de faire de nouveaux progrès dans cette direction. Merci, monsieur le député. (*Sourires.*)

M. Eric Doligé. Merci, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur Chapuis, oui ou non, sur le budget de 1989, des crédits seront-ils alloués aux établissements privés désireux de mettre en œuvre le dispositif d'insertion professionnelle dont nous avons parlé ? Vous ne m'avez pas répondu, aussi je renouvelle ma question.

Je voudrais également savoir si l'ouverture que recherche le Gouvernement s'étend bien aux rapports entre les lycées et le monde économique ?

Vous avez inscrit dans votre budget 18 millions de francs pour financer la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement. Comment, concrètement, envisagez-vous d'utiliser ces crédits ? Allez-vous faire appel à des intervenants extérieurs pour des enseignements globaux dans des disciplines déficitaires ou bien simplement à des vacataires occasionnels ? Je souhaite être éclairée sur ce point.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Madame le ministre, s'agissant des établissements privés il me semble que la réponse de M. le ministre d'Etat sur une question précédente devrait vous satisfaire. En effet, elle mettait en évidence que les établissements privés peuvent faire toutes les expériences qu'ils veulent, mais que la loi ne fait pas obligation de prendre en charge les dispositifs qui peuvent être ainsi mis en œuvre dans ces établissements.

Pour ma part, je suis prêt à étudier toute suggestion qui pourrait être faite dans ce domaine. Jusqu'à présent, je n'ai été saisi d'aucune proposition de mise en place de dispositifs de ce type. Je suis donc en droit de penser que votre question est simplement d'ordre idéologique. Pour ma part, je m'intéresse davantage à la mise en place effective de l'insertion des jeunes. Je vous ai indiqué quel était donc l'engagement qui était pris dans ce domaine.

Concernant les intervenants extérieurs, il ne s'agit pas du tout de recourir à un système de couverture de postes d'auxiliaires. Il s'agit de faire appel à des intervenants sur des objectifs d'enseignement correspondant à l'établissement de programmes et qui, en particulier, en jonction avec les entreprises, permettent de dispenser des formations préparatoires à des séquences éducatives, à des stages en entreprise. Ces

interventions doivent permettre, notamment, de couvrir des champs professionnels originaux par rapport à ceux couverts par les intervenants de l'éducation nationale.

Dans ce domaine il ne s'agit donc pas de postes d'auxiliaire, mais de vacations assurées par des professionnels susceptibles de répondre à la demande des établissements d'enseignement technique et professionnel.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre d'Etat, de nombreux jeunes parvenus jusqu'au baccalauréat souhaitent pouvoir poursuivre leurs études dans des filières courtes qui leur assurent des perspectives de débouchés immédiats.

A cet égard, les classes de techniciens supérieurs dans les lycées donnent en deux ans une formation professionnelle solide et permettent d'obtenir des débouchés quasi assurés.

Par ailleurs, ces classes favorisent l'égalité des chances car elles permettent des études moins coûteuses que dans les facultés et dans les I.U.T. tout en maintenant sur place la formation des jeunes plutôt que de les éloigner dans des villes universitaires.

Or, à cet égard, le rapport de notre collègue, M. Couanau, est inquiétant. On lit, en effet, à la page 22 : « Les services de l'éducation nationale ont adopté une attitude qui frise le malthusianisme dans la création des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), pourtant attractives pour les jeunes et débouchant sur l'emploi. Le budget de 1989 n'annonce pas de changement de comportement sur ce point. »

L'ouverture de classes supplémentaires de B.T.S. dans les lycées est-elle, monsieur le ministre d'Etat, l'une de vos priorités pour l'avenir ? Que prévoyez-vous exactement dans votre projet de budget à cet égard ?

Par ailleurs, les départements les moins bien pourvus dans ce domaine peuvent-ils espérer raisonnablement rattraper leur retard ? C'est ainsi que pour les B.T.S. tertiaires, le département de l'Yonne que je représente est le moins bien pourvu de toute l'académie de Bourgogne. En effet, il n'y a que deux sections de B.T.S. tertiaires dans ce département. Et les lycéens qui ont obtenu le baccalauréat ne trouvent pas ailleurs de places d'accueil dans cette filière. Jusqu'à présent, les demandes réitérées que nous avons faites en vue de l'ouverture de nouvelles classes se sont heurtées à un refus des autorités académiques qui expliquent le retard et l'impossibilité de procéder à un rattrapage par un manque de moyens.

Un espoir d'amélioration peut-il être envisagé dans le cadre du budget de 1989 ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je peux vous rassurer immédiatement et rassurer du même coup M. Couanau, rapporteur pour avis : les sections de techniciens supérieurs sont un élément fondamental de développement d'une formation supérieure ; leur qualité permet d'ailleurs très souvent de répondre aux demandes du monde économique, lequel est dans l'ensemble satisfait de la formation qui y est reçue. J'ajoute qu'il s'agit dans notre pays d'une formation originale qui demande cependant à être articulée avec les formations universitaires, celles des instituts universitaires de technologie, d'une part, des D.E.U.S.T. et des D.E.U.G. technologiques, d'autre part, dont nous soutenons le développement.

C'est pourquoi je vous répondrai deux choses : premièrement, il est permis de penser que la rentrée de 1989 verra, au niveau national, l'ouverture d'une centaine de nouvelles sections préparant à des B.T.S.

Mais - et c'est le second aspect du problème - ces ouvertures doivent être liées au développement des formations courtes de l'enseignement supérieur universitaire. Je fais établir actuellement un schéma de développement des I.U.T. et je pense avoir, vers le mois de février prochain, une évaluation des ouvertures de départements et de groupes qui peuvent paraître nécessaires dans les quatre années qui viennent. C'est cette étude qui nous permettra de savoir dans quelles conditions il convient ou non d'ouvrir des sections préparatoires au B.T.S. dans telle ou telle académie, étant entendu que ces ouvertures doivent être également reliées à l'effort de contractualisation, annoncé par M. le ministre d'Etat, avec les universités.

Les formations de techniciens supérieurs implantées dans les lycées et qui correspondent dans notre pays à une très bonne capacité d'insertion locale représentent donc pour

nous un objectif mais, bien évidemment, les académies seront invitées à examiner les ouvertures qui peuvent paraître nécessaires à la rentrée prochaine. Je pense que, dans ce cadre, vous ne manquerez pas d'avoir avec le recteur de votre académie, les dialogues nécessaires pour examiner les meilleures opportunités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite aborder le problème de la rentrée 1989 dans l'enseignement primaire et maternel, problème qui se pose avec beaucoup d'acuité dans les départements de la grande couronne de la région parisienne, plus particulièrement là où il y a des villes nouvelles ou dans les villes à forte urbanisation. Ma question rejoint d'ailleurs les préoccupations de Mme Lecuir, qui aurait souhaité poser la même ce soir, de plusieurs députés de l'Essonne et de Seine-et-Marne, ainsi que des organisations syndicales que nous avons rencontrées récemment.

Les agglomérations nouvelles, de par leur dynamisme économique - je citerai notamment ici le Val-d'Oise - attirent une population jeune avec un nombre élevé de jeunes enfants scolarisés dans le primaire. L'arrivée de ces élèves, souvent en cours d'année scolaire, liée à une courbe démographique qui fait que le taux de scolarisation sera plus fort en 1989 que les années précédentes, laisse penser que des problèmes de personnel vont surgir dès le printemps de 1989. Des mesures de renfort de personnel seront donc à prendre assez rapidement.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais connaître vos intentions pour résoudre les difficultés qui pourront surgir d'ici à la rentrée de 1989.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, comme je l'ai déjà indiqué, je dois préparer la rentrée de 1989, et notamment la répartition des emplois entre académies, en tenant compte à la fois des inégalités historiquement constatées et des flux nouveaux d'élèves, notamment dans les lycées et dans les lycées professionnels, qui devraient se produire selon les anticipations auxquelles nous nous livrons.

Si j'avais tenu compte intégralement de ces inégalités, j'aurais dû retirer des postes à certaines académies, ce que je n'envisage pas de faire, car ce ne serait pas supportable. Mais mon intention est bien de consentir un effort particulier pour les académies qui connaissent des retards importants ou qui devront faire face à des flux d'élèves massifs à la rentrée 1989. Plusieurs départements de la région Ile-de-France, mais pas seulement eux, sont directement concernés, et les affectations se feront bien dans le sens que je viens d'indiquer.

M. le président. Les crédits inscrits à la ligne « éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 64, présenté par MM. Foucher, Gaudin, de Charette et les membres des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, portant sur le titre III de l'état B.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 16 000 000 de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Cet amendement concerne les 250 postes d'enseignant mis à la disposition de divers organismes complémentaires de l'enseignement public. En effet, 30 000 enfants nouveaux vont entrer dans le primaire en septembre 1989. Nous avons connu, en septembre dernier, une rentrée difficile et je crois que ces 250 postes seraient beaucoup plus utiles dans les classes que dans ces organismes.

Je profite de l'occasion, monsieur le ministre d'Etat, pour demander, parce que je n'ai pas trouvé la réponse - mais peut-être est-ce difficile - si les organismes en question vont continuer à toucher la subvention mise en place par votre prédécesseur.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement scolaire. La commission n'a pas examiné cet amendement. Le rapporteur vient d'en prendre connaissance. Il ne peut porter appréciation à son sujet, se prononcer négativement ou positivement, et il s'en remet à la sagesse du Gouvernement.

M. Bruno Bourg-Broc. Du Gouvernement ou du Parlement ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, mon prédécesseur - et je ne l'ai pas critiqué dans ce débat, vous l'aurez constaté - ...

M. Hervé de Charette. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... a supprimé, en 1987, 1 600 postes d'enseignant, dont beaucoup d'instituteurs, mis à disposition de mouvements associatifs dont la vocation est un accès plus large aux loisirs, à la culture, aux sports, à diverses activités créatrices de jeunes qui ne sont pas issus de milieux favorisés et qui ne peuvent pas toujours, individuellement ou sur la base d'un rapport marchand, accéder à ces dimensions du sport, de la culture ou du savoir.

M. Hervé de Charette. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si vous le souhaitez...

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Hervé de Charette. Je ne crois pas, monsieur le ministre d'Etat, que votre prédécesseur ait supprimé ces postes. Il a changé les procédures.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'allais le préciser. Je sais de quoi je parle.

M. Hervé de Charette. Je crois le savoir aussi, car j'ai, vous le savez, eu à participer aux réflexions et aux décisions qui ont été prises.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Parions-en !

M. Hervé de Charette. Je suis prêt à en parler autant que vous voudrez !

M. Michel Berson. Vous avez manié le couperet !

M. Hervé de Charette. Je voudrais simplement qu'il soit précisé ici que nous n'avons pas supprimé des postes.

M. Michel Berson. A la hache !

M. Hervé de Charette. Nous avons remplacé une procédure de mise à disposition par l'attribution de crédits équivalents.

Un député socialiste. Mesure inique !

Mme Martine David. Allez le dire aux associations !

M. Hervé de Charette. Je tenais à rappeler ce point.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dans tout le débat, j'ai fait preuve de suffisamment d'objectivité et de précision pour ne pas justifier cette intervention, monsieur de Charette. Comment, en effet, pourrais-je ignorer ce point puisque je dois répondre à une question de M. Foucher sur le maintien des subventions et sur leur montant ?

M. Hervé de Charette. Vous n'en avez pas parlé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si vous ne me laissez pas terminer mes interventions, vous ne pouvez pas espérer qu'elles soient complètes !

M. Michel Berson. C'est un provocateur !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mon prédécesseur a supprimé 1 600 postes d'enseignants mis à disposition de mouvements dont j'ai rappelé l'importance pour la jeunesse la moins favorisée de notre pays, et il les a remplacés par des subventions, c'est-à-dire par des crédits.

Les mouvements associatifs en question ont amèrement reproché au ministre ces mesures, et une grande manifestation a eu lieu sur ce sujet au mois d'octobre. Elle a d'ailleurs précédé de peu d'autres grandes manifestations qui ont peut-être changé la face politique de la France.

J'ai été confronté à ce problème. Quelles décisions ai-je prises ? Je n'ai pas décidé de renouveler les 1 600 mises à disposition, car je suis effectivement sensible à l'argument selon lequel il faut un nombre suffisant d'enseignants devant les élèves pour assurer la rentrée. Mais, en même temps, je pense fondamentalement que ces mises à disposition sont utiles pour accompagner le travail de l'école. J'ai donc discuté avec les différents mouvements associatifs concernés et j'ai opéré non pas le retour à la situation antérieure mais, par esprit d'équilibre et de mesure, une remise à disposition de 250 postes, et j'ai assuré le complément en subventions. Je précise que ces subventions sont désormais calculées à coût réel, ce qui est un progrès de plus pour les associations. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne suis pas favorable à l'amendement, vous l'aurez compris. Nos philosophies sur ce plan sont différentes et elles doivent être expliquées comme telles à l'opinion.

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz, contre l'amendement.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, mes chers collègues, au nom du groupe socialiste, j'interviendrai en effet contre cet amendement qui me semble, sans excès de paroles, revanchard et inutile.

L'éducation nationale est un tout. Il y a les maîtres et leur travail dans la classe et dans l'école, mais il y a aussi, autour de l'école, l'ensemble du mouvement périscolaire, l'ensemble des associations qui assurent, dans de multiples domaines - sportif, éducatif, culturel - une œuvre essentielle pour que l'école de la République puisse pleinement assumer sa mission de service public, pour qu'elle puisse pleinement répondre aux besoins des plus défavorisés, pour que puissent se développer autour d'elle les liens indispensables et irremplaçables avec la société.

Nous avons tous en mémoire - je n'y reviendrai pas excessivement - les conditions dans lesquelles la suppression de plusieurs centaines de mises à disposition a été prononcée par le gouvernement précédent et les réactions qu'elles ont alors suscitées. Ceux qui feignent de l'oublier feraient bien de s'y reporter ! Il s'agissait, chacun l'a bien compris à l'époque, de porter un coup dur, très dur, aussi dur que possible à des associations auxquelles on reprochait non pas tellement de travailler pour leurs missions propres, mais de se situer dans une mouvance qui était celle de la gauche, celle du progrès, de l'école laïque et de la République. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Des mesures de rétablissement partiel ont été prises. Elles ont fait l'objet d'un accord de la part des associations concernées, qui sont satisfaites des propositions qui leur sont faites. La paix est retrouvée, même si tous les moyens n'ont pas été rétablis dans leur état initial.

Je ne comprends pas, ou plutôt je comprends trop bien, pourquoi, aujourd'hui, on nous propose cet amendement de suppression. Je tiens à dire, au nom des députés socialistes, que si aujourd'hui certains songent encore à renouveler les coups qui ont été portés contre le mouvement associatif périscolaire, les députés socialistes s'y opposeront. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Berson. Avec fermeté et détermination !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 64. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire.

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement supérieur.

Avant de donner la parole aux rapporteurs, je voudrais, compte tenu de l'heure, inciter chacun des intervenants à la plus grande concision et j'indique que je veillerai au strict respect des temps de parole. Pour éviter la remise en cause du calendrier des discussions budgétaires tel qu'il a été arrêté, nous devons, en effet, terminer cette séance dans des délais raisonnables.

La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le cap des 300 000 bacheliers vient d'être franchi. Ils sont 11 p. 100 de plus que l'an passé. Pour la plupart, ils vont entrer ou viennent d'entrer dans l'enseignement supérieur, avec des difficultés dues parfois à des capacités d'accueil insuffisantes.

Avec 22 000 étudiants en plus, les effectifs de nos universités vont croître à un rythme triple de celui des années passées.

- A ce million d'étudiants, monsieur le ministre d'Etat, vous présentez un budget de près de 25 milliards de francs, en accroissement de 8,4 p. 100, un budget dont la croissance est supérieure de deux points à celle du budget général de l'Etat.

Mais ce budget est-il à la hauteur de la crise qui ébranle dans leurs tréfonds nos institutions universitaires ? Une crise d'identité, car l'Université ne sait plus à quoi elle sert ; une crise de confiance car elle ne croit plus à son avenir ; une crise de moyens, enfin, car tous les rouages du système sont menacés par la pénurie.

L'effort budgétaire en faveur de l'enseignement supérieur n'aura donc de sens que s'il s'inscrit dans une politique à long terme visant à améliorer l'efficacité de nos universités. Rien ne serait plus pernicieux qu'un simple ravalement financier retardant la nécessaire adaptation de l'appareil universitaire vers un ensemble d'établissements plus autonomes et aux fonctions plus différenciées.

Mais votre budget, monsieur le ministre d'Etat, est-il aussi satisfaisant, aussi brillant qu'un taux de croissance de 8,4 p. 100 pourrait le faire croire ? Si l'on en retire, en effet, le budget spécifique de l'action sociale, qui croît de 16,6 p. 100, les moyens dont vous disposez réellement, le « cœur » de votre budget, n'augmentent que de 7 p. 100. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Votre budget, alors, pourrait simplement servir à consolider les moyens accordés dès cette année au titre du décret d'avance. Vous ne disposez plus réellement d'une grande marge de liberté.

Dans ces conditions, votre budget est d'abord un budget de consolidation des moyens. C'est là son mérite. Mais prépare-t-il l'avenir, proche ou lointain, sauvegarde-t-il les chances d'une Université de qualité ? J'en doute. C'est là sa limite.

Votre projet de budget a deux mérites. Il colmate les brèches en matière de fonctionnement, il améliore la condition de vie des boursiers.

C'est d'abord, effectivement, un budget de colmatage dans le domaine des moyens. Longtemps, les crédits de fonctionnement se sont trouvés laminés entre la croissance des dépenses de personnels et celle des dépenses de bourses. Vous avez, cette année, évité cet écueil. Vous avez consolidé les mesures prises dans le décret d'avance.

C'est ainsi que priorité a été donnée, à juste titre, aux travaux de grosses réparations dont les crédits augmentent de 100 millions de francs, soit 45 p. 100 ; que les 50 millions accordés en urgence aux bibliothèques sont reconduits - leurs crédits progressent de 40 p. 100 ; enfin, que les subventions de fonctionnement matériel, c'est-à-dire ce qui constitue pour les universités le moyen essentiel de leur autonomie financière, augmentent de 14 p. 100. Mais vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que cette subvention n'est en moyenne que de 1 400 francs par étudiant, avec de grandes disparités par discipline. Ainsi, en droit, en sciences économiques ou en lettres, elle n'est finalement pas plus élevée que pour un élève d'une classe de collège.

Enfin, si vous renforcez les moyens de fonctionnement, vous stabilisez également les effectifs du personnel non enseignant. C'est la première fois depuis 1983 que cet effectif cesse de décroître. En effet, avant mars 1986 pour plus de mille emplois, après mars 1986 par application des normes générales de réduction des effectifs de la fonction publique, à peu près 2 000 emplois ont été supprimés - 5 p. 100 du corps non enseignant.

J'avais décrit, l'année passée, la situation de rupture à laquelle pareille réduction conduisait, dans les laboratoires de recherche notamment. Je n'en ai donc que plus de liberté pour dire aujourd'hui que je comprends parfaitement cet arrêt des diminutions d'emplois, étant bien entendu que, en contrepartie, il conviendrait que les universités fassent respecter par l'ensemble de leur personnel la durée annuelle du travail, ce qui n'est pas toujours le cas.

Par conséquent, un budget de consolidation des moyens, certainement ! Cette priorité est complétée par une priorité dans le domaine de l'action sociale, puisque le projet de budget en matière de bourses s'accroît de l'ordre de 16 p. 100. Ainsi, le nombre de boursiers progresse de 8 p. 100. Il va frôler les 200 000. Et le montant des bourses est revalorisé de 10 p. 100. Vous consolidez ainsi la revalorisation qui a été accordée au 1^{er} octobre. En ce domaine, équité et efficacité vont de pair, car plus de bourses, c'est aussi une plus grande mobilité des étudiants, et donc une orientation plus aisée des étudiants.

Mais cette action, monsieur le ministre d'Etat, a ses limites. Un développement des prêts d'honneur, l'octroi de bourses plus nombreuses accordées en fonction du mérite pour les étudiants avancés devraient compléter ce dispositif.

Cet effort, que vous avez réalisé dans le domaine des moyens, est indispensable, mais il ne constitue pas à lui seul une politique universitaire, et je vous poserai deux questions essentielles.

Votre budget permettra-t-il d'assurer les rentrées universitaires, et d'abord celle de 1989 ? Voilà ma première question !

Accueillir les étudiants, c'est évidemment d'abord leur donner les professeurs dont ils ont besoin, et nous connaissons les taux de sous-encadrement absolument extraordinaires dont souffrent certaines disciplines. Même en mathématiques, informatique, il manque trois professeurs sur dix ! Et, face à ces besoins, vous ne proposez - vous ne proposez, dois-je comprendre - que la création de 500 emplois. C'était le chiffre moyen des années antérieures. Encore n'aviez-vous pas bénéficié, cette année, des 370 maintiens en surnombre de professeurs de plus de soixante-cinq ans qui avaient abondé les créations d'emplois de l'an passé.

Si vous aviez voulu disposer des mêmes moyens, il vous aurait fallu 350 emplois supplémentaires - et ce raisonnement ne doit pas être tellement illogique, parce que j'ai cru comprendre que le nombre de créations allait peut-être s'accroître, ce dont je me réjouis dans une certaine mesure.

J'avais cependant, monsieur le ministre d'Etat, la faiblesse de penser que vous aviez quelques circonstances atténuantes pour nous proposer seulement 500 créations. En effet, rien ne sert de créer des emplois si l'on ne peut les pourvoir, et si l'on ne peut les pourvoir avec des professeurs de qualité. J'ai analysé avec attention les statistiques concernant le nombre de thèses soutenues dans nos universités depuis sept ans, et j'ai eu la surprise très désagréable de constater que, pour les thèses soutenues par des Français, c'étaient des baisses de 20, de 30, de 40, voire de 60 p. 100 en économie que l'on observait. Et cela est confirmé par le fait que nous avons actuellement dans l'enseignement supérieur 4 000 emplois vacants, du fait de la longueur des procédures de recrutement bien entendu, mais aussi du fait que, dans certaines disciplines, le nombre de candidats ayant le niveau requis n'est plus suffisant.

M. Edouard Landrain. Très juste !

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Par conséquent, vous aurez toujours la possibilité, monsieur le ministre d'Etat, de transformer ces emplois en cours complémentaires, dont vous avez, à juste titre, revalorisé de 40 p. 100 le montant cette année.

Monsieur le ministre d'Etat, la politique du personnel universitaire ne pourra plus continuer à être gérée à la petite semaine. C'est dans ce domaine plus que dans tout autre qu'une politique à long terme devra être définie - il faut

dix ans en moyenne pour former un professeur - et cette politique à long terme devra s'accompagner d'une redéfinition des carrières universitaires. Vous devrez pouvoir ouvrir les perspectives de carrière vers le haut - et la création de 500 maîtres de conférences supplémentaires n'est certainement pas la meilleure manière d'y arriver. Vous serez obligé d'améliorer les indices de début de carrière, qui n'ont plus rien d'attrayant pour les allocataires de recherche. Et vous devrez, enfin, donner toute leur ampleur à des mécanismes plus incitateurs, voire autoriser le recrutement de professeurs contractuels sur les ressources propres. C'est précisément dans le but d'accroître ce caractère d'incitation que la commission des finances souhaite de nouveau la revalorisation de la prime de recherche, bloquée depuis 1972.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, comment il faudrait agir afin de mieux accueillir les étudiants lors de la rentrée universitaire.

Il faudra également que les locaux suivent. Vous avez augmenté les crédits de 50 millions de francs cette année - de 100 millions si l'on ne tient pas compte de la reconversion de la grande galerie du musée. Ce n'est pas suffisant. Vous savez très bien qu'il faudrait 100 millions de plus pour ouvrir partout les premiers cycles dont on aura besoin.

Concernant ma première question, monsieur le ministre d'Etat, j'estime que votre budget ne permet pas d'assurer une rentrée satisfaisante au cours des années à venir.

Mais votre budget - et ce sera ma deuxième interrogation - prépare-t-il le renouveau de l'institution universitaire ?

L'enseignement supérieur a connu une formidable mutation au niveau de ses deuxième et troisième cycles. On avait daubé en son temps sur la professionnalisation des filières de deuxième cycle, avec la création des maîtrises de sciences et techniques et des diplômes d'études supérieures spécialisées. Cela a pourtant donné à cette partie de notre enseignement la qualité qui est maintenant la sienne.

En revanche, il faut développer l'université d'excellence et définir une nouvelle stratégie pour l'université de masse.

Votre budget favorise-t-il l'émergence d'une université d'excellence ? Il ne le semble pas tant est médiocre l'effort budgétaire en faveur de la recherche universitaire. Alors que le budget civil de la recherche et du développement augmente cette année de 8,2 p. 100, les autorisations de programme de la recherche universitaire, c'est-à-dire essentiellement les crédits de soutien des programmes de nos laboratoires, ne progressent qu'à un rythme deux fois plus faible, 4 p. 100. Et pourtant, c'est, là, la véritable pierre de touche d'un enseignement supérieur de qualité compétitif sur le plan international. Le progrès des connaissances doit vivifier l'enseignement.

De plus, le risque de secondarisation du personnel de l'enseignement supérieur français est réel. Dans votre projet, monsieur le ministre d'Etat, vous proposez que 40 p. 100 des postes soient des postes d'agrégé du second degré. C'est un maximum historique. Comment, dans ces conditions, lutter contre le vieillissement des corps universitaires ? En 1987, 7 p. 100 des personnels ont moins de quarante ans.

Je pense que votre gouvernement ne veut pas s'aligner sur un système d'américanisation dont on parlait tout à l'heure, mais beaucoup plus sur le modèle soviétique, où les chercheurs font partie des organismes de recherche au lieu d'être essentiellement des chercheurs, enseignants-chercheurs.

Votre budget laisse, en plus, difficilement percevoir une véritable stratégie de rénovation de l'enseignement de masse. Votre prédécesseur avait joué, non sans succès, sur la carte de l'expansion des I.U.T. et des sections de techniciens supérieurs. Or notre système universitaire, au niveau de son premier cycle, continue à tourner un peu à vide. C'est un premier cycle qui groupe 400 000 étudiants et qui, dans une large mesure, malgré les efforts de rénovation puis de renforcement, n'a pas sensiblement été modifié depuis vingt ans.

C'est ce premier cycle qui va subir le choc de l'accroissement du nombre de bacheliers, et un formidable effort de diversification des filières, de hiérarchisation des nouvelles formations à « bac + 1 » ou « bac + 2 » est absolument indispensable.

Que faites-vous ? Je reconnais que vous rendez l'Etat central plus intelligent. L'Etat a compris qu'il entretenait mal son patrimoine, et vous développez l'autonomie des universités dans ce domaine. L'Etat a compris qu'il devait mieux coordonner au niveau régional l'accroissement des capacités

d'accueil. L'Etat a compris que les universités avaient besoin de connaître à moyen terme leur capacité d'emploi. Dans tous ces domaines, monsieur le ministre d'Etat, vous rendez l'Etat, comme je l'ai indiqué, plus intelligent.

M. le président. Monsieur Fréville, il vous faut bientôt conclure.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

Au-delà de cette preuve d'intelligence, monsieur le ministre d'Etat, votre budget ne prévoit pas d'action véritablement novatrice. Or il faudrait plus de différenciation des formations, il faudrait surtout - j'en ai déjà parlé - plus d'expérimentation. De nouveaux établissements doivent être créés. Le Japon a 490 universités d'Etat. Laissez se créer des établissements expérimentaux, permettez que de nouveaux Orsay, de nouveaux Compiègne, de nouveaux Dauphine se créent ! Accepterez-vous que, dans le cadre d'un budget en expansion, de grands établissements, comme de modestes collèges universitaires, gèrent une dotation globale et méritent eux-mêmes de recruter leur personnel ?

Plus d'incitation enfin, je l'ai déjà dit, à propos des carrières d'enseignants, mais vous devez mettre en place des mécanismes plus incitateurs pour les établissements eux-mêmes, par exemple dans la répartition des dotations, en tenant compte des résultats des étudiants et non pas simplement des effectifs.

Par conséquent, monsieur le ministre d'Etat, plus de différenciation, plus d'expérimentation, plus d'incitation : c'est cela l'autonomie. C'est cela que j'aurais souhaité davantage trouver dans votre budget, dont je ne méconnais pas les aspects positifs, mais qui, tel qu'il est, ne permettra pas nécessairement de faire face aux prochaines rentrées.

Malgré mes réserves, la commission des finances a donné un avis favorable à son adoption à la majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre. Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, nous avons à débattre aujourd'hui du budget de l'enseignement supérieur, mais je me dois, en introduction, de faire quelques observations.

Le constat fait par les citoyens français au printemps dernier, lors des élections présidentielles, était clair : le système éducatif français avait besoin d'être revalorisé en même temps que modernisé.

Dans sa *Lettre à tous les Français*, le Président de la République, François Mitterrand...

M. René Couaneu. Ils le citent tous !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis ... ne s'y trompait d'ailleurs pas, faisant de l'éducation et de la formation une priorité essentielle de son septennat.

Vous avez reçu du Gouvernement, monsieur le ministre d'Etat, la difficile tâche - mais elle peut être exaltante - de soutenir cette ambition et, je crois - et je le souhaite -, de mener, à la tête de ce difficile ministère qu'est celui de l'éducation nationale, une longue et patiente marche en avant.

Le système d'enseignement supérieur français, au cours des vingt dernières années, malgré les bienfaits de la loi Edgar Faure, malgré la réforme courageuse et nécessaire entreprise par Alain Savary entre 1981 et 1985, et les bonnes décisions de Jean-Pierre Chevènement, n'a pas fonctionné de façon satisfaisante et il présente certaines carences, auxquelles il convient de remédier.

Proposer un certain nombre d'objectifs, définir les grands principes de l'action, prendre des initiatives audacieuses, adapter l'Université à l'environnement économique, social, européen, répondre notamment au défi de 1992 puis à celui de l'ouverture du XXI^e siècle, diminuer fortement les taux d'échec des premiers cycles, revaloriser la fonction des enseignants-chercheurs et des A.T.O.S., trouver des modalités d'action commune entre l'Etat et les régions, bref mieux intégrer cette Université dans la société française, voilà une somme de tâches ardues, mais passionnantes qui vous attendent.

Cette énumération suffit à mettre en évidence un premier postulat. Tous ces objectifs seraient pure chimère si le ministre prétendait « raser gratis », c'est-à-dire tout faire tout de suite. Il n'en a, vous n'en avez, ni les moyens financiers, ni les remèdes miracles.

Il convient au contraire de réfléchir aux grandes lignes directrices d'une action qui ne peut se concevoir qu'à moyen terme, c'est-à-dire sur une législature, et à long terme, c'est-à-dire dans les onze années qui nous séparent de l'an 2000. Cela implique donc un gros effort budgétaire immédiat, certes, c'est-à-dire en 1989, mais aussi un effort pluriannuel progressif afin de répondre aux nombreux défis qui nous sont lancés. Car il s'agit d'abord de revaloriser les métiers d'enseignant-chercheur, de rénover les infrastructures vieillissantes, de les rendre plus accueillantes aux flux ascendants des étudiants, dont le statut et la condition doivent être adaptés à la vie d'aujourd'hui.

Je dirai, au risque de choquer, que, lorsqu'on connaît les insuffisances criantes, les anomalies qui ont été mises particulièrement en évidence lors de la récente rentrée, la pire des choses serait de se « précipiter ». Il s'agit au contraire d'aller au pas, mais d'un bon pas, en une démarche pragmatique, en prenant à bras-le-corps les problèmes, un par un - et ils sont nombreux - pour les résoudre.

Rencontrer les partenaires, discuter, avancer avec eux : voilà la démarche générale !

Réussir l'Université de demain, cela se fera avec ses personnels, avec ses étudiants, mais pas contre eux : c'est une évidence, et c'est là le second postulat.

Je crois bien vous connaître, monsieur le ministre d'Etat, et je sais que vous avez l'intelligence, la pugnacité, le sens du dialogue, le sang-froid, bref les qualités nécessaires pour mener à bien cette longue tâche difficile.

Vous avez manifesté à plusieurs reprises depuis votre entrée en fonction votre volonté d'aller plus loin, beaucoup plus loin, mais rationnellement ; vous avez raison.

Pour autant, ne vous attardez pas trop sur une partie des critiques, souvent contradictoires, qui s'élèvent de-ci, de-là.

Certaines ne manquent d'ailleurs pas d'audace, notamment celle qui consisterait à vous faire porter le « chapeau » de ce que d'aucuns appellent la « mauvaise rentrée 1988 du supérieur », alors qu'une partie de ceux-là mêmes qui le prétendent étaient encore aux affaires voici six mois, prédisant une rentrée à 177 000 nouveaux étudiants en D.E.U.G. alors qu'il en « déboula » 15 000 à 20 000 de plus, soit environ 192 000 à 197 000.

Qu'eût été celle-ci si vous n'y aviez mis les moyens nouveaux équivalents à 1,2 milliard de francs dès juin 1988, et si vous n'aviez, en quelque sorte, joué les pompiers durant le dernier automne ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Notons d'ailleurs que les prévisions faites jusque-là ne permettaient à personne, au bout du compte, de s'attendre à de si bonnes performances au baccalauréat, avec une telle montée des effectifs pour la rentrée 1988. Mais vous n'avez pas à en porter la responsabilité.

Ces mêmes contradictoires qui ne voient rien de nouveau dans votre projet de budget pour 1989 parlent de stagnation alors qu'il approuvèrent les « bons budgets » de MM Monory et Valade de 1987 et 1988, oubliant au passage que la progression des crédits pour 1989 est de 2,1 milliards de francs pour un montant approchant les 25 milliards de francs, contre 22,9 milliards de francs en 1988, 21,8 milliards de francs en 1987, 21,2 milliards de francs en 1986.

Si j'indique ces chiffres, c'est pour mettre en évidence que la croissance de vos crédits par rapport à 1988 est supérieure à celle cumulée de 1986 à 1988.

Certains parmi ces détracteurs rétorquent que ce qui compte, c'est non pas le quantitatif, mais le « qualitatif » et l'« efficacité ». Certes, moderniser le système éducatif ne peut se réduire au domaine budgétaire - vous l'avez très bien démontré ce matin - mais je vois mal comment on pourrait véritablement aller de l'avant s'il n'y avait pas un budget en nette croissance en 1989.

Non, monsieur le ministre d'Etat, votre budget ne stagne pas.

A ceux qui prétendent ne voir rien de neuf, je réponds par un constat chiffré dénotant une progression intéressante : 8,4 p. 100 en francs et à structure constante, soit plus que tous les budgets des dix dernières années lorsqu'on les compare année par année.

Mais disons-le clairement : avec des moyens nouveaux importants, ce budget pour 1989 est un budget d'espoir dans la mesure où il n'est que la première étape d'une démarche pluriannuelle et où il s'accompagnera au cours de l'année qui vient d'une règle du jeu claire avec les enseignants-chercheurs et d'une loi d'orientation.

Abordons, si vous le voulez bien, le contenu détaillé de ce projet de budget.

Rumpant avec les deux années précédentes, on constate une forte croissance des dépenses ordinaires - 1,7 milliard de francs, soit 8,4 p. 100 - en même temps qu'une croissance de 2,5 milliards de francs, soit de 11,6 p. 100, des autorisations de programme, les crédits de paiement augmentant, quant à eux, de 15,3 p. 100.

Cette croissance des dépenses ordinaires devrait permettre de répondre à deux impératifs : mieux accueillir les étudiants, moderniser les enseignements supérieurs.

Nous devons faire face à une double nécessité : répondre à une demande à court terme, la rentrée 1989, avec son flux d'étudiants sans doute aussi fort qu'en 1988, sans sacrifier l'avenir.

En termes de moyens nouveaux mis à la disposition des enseignements supérieurs, on arrive à un solde positif de 736 emplois qui résulte de la création de : 500 emplois d'enseignant ; 30 emplois de professeur agrégé et 200 emplois gagés sur les crédits de la formation continue notamment.

Par ailleurs, pour la première fois depuis plusieurs années, aucun emploi de personnel administratif technique, d'ouvrier et de service n'est supprimé.

Néanmoins, ce niveau des emplois nouveaux demeurait jusqu'à ce matin un problème, une « épine » dans votre projet de budget. Et c'eût été le rôle de votre rapporteur de le mentionner, car ce niveau commande la réussite ou l'échec de la prochaine rentrée scolaire.

Le nombre de bacheliers de la « cuvée 88 », si je puis m'exprimer ainsi, ayant dépassé de 31 000 celui de 1987, il en résulte un afflux considérable de jeunes étudiants dans les premiers cycles des universités, tant et si bien que leur nombre dépasse aujourd'hui, en 1988, les prévisions établies pour la rentrée 1990-1991 par votre prédécesseur.

Il y avait donc un redoutable décalage à court terme, notamment dans un certain nombre d'universités et d'académies telles celles de Lille ou de Rennes.

Eh bien, en nous annonçant ce matin le recrutement de 500 maîtres de conférences supplémentaires, vous avez démontré vos capacités à agir vite et fort, une fois les besoins bien cadrés. Vous avez fait preuve de méthode et de décision pragmatiques et antidémagogiques.

Votre budget comporte, par ailleurs, un certain nombre de choix, accompagnés de mesures souvent conséquentes, parfois symboliques.

Il en est ainsi des heures complémentaires qui n'avaient pas été revalorisées depuis 1983. Elles le sont de 40 p. 100, ce qui traduit un effort considérable. Il est certes insuffisant pour combler l'ensemble du retard accumulé, mais il montre la voie à suivre au cours des prochaines années.

La création d'une provision de 100 millions de francs afin d'améliorer la situation des personnels enseignants a, à court terme, une portée plus symbolique, mais elle témoigne de votre volonté d'engager un nouveau processus : celui de la revalorisation de la fonction.

Symbolique aussi, mais conséquente, cette mesure qui porte l'indemnité des présidents d'université de 11 000 à 24 000 francs. Elle était dérisoire, et il conviendra au cours des prochaines années de donner à ceux qui assument cette haute et lourde charge les moyens de l'exercer dignement.

M. René Couaneu. Très bien !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Autre problème d'une urgence essentielle : celui des bibliothèques universitaires. Elles se trouvent dans une situation très difficile tant d'équipement que de fonctionnement. Un effort exceptionnel de 50 millions de francs est accordé pour le fonctionnement, ce qui complète le décret d'avance de juin 1988.

De même, les mesures prises en faveur des bibliothécaires adjoints et conservateurs permettent une forte revalorisation de leurs fonctions. Il conviendra, dans les prochains budgets, de créer un nombre d'emplois correspondant aux réels besoins des bibliothèques.

Mais la mesure la plus importante en ce domaine est constituée par les subventions de fonctionnement destinées aux établissements d'enseignement supérieur, lesquelles, rappelons-le, composent l'essentiel de leurs moyens financiers. La somme affectée à ce budget atteint 2,41 milliards de francs, soit une hausse de 20 p. 100, ce qui devrait permettre le rattrapage du retard pris depuis deux ans.

De même, les crédits d'équipement enregistrent une forte croissance de 17 à 18 p. 100.

Remettre en état un patrimoine souvent fortement dégradé est, bien sûr, l'une de vos préoccupations majeures : les crédits de maintenance seront désormais versés par subventions aux établissements, et non plus sous forme d'investissements directs. C'était là une mesure fort attendue, susceptible d'accélérer les processus de remise en état.

Vous ouvrez grandement la voie contractuelle, tant avec les établissements, en généralisant les contrats quadriannuels, qu'avec les collectivités territoriales dans le cadre des contrats de Plan qui sont fort incitateurs pour les régions, les départements et les villes moyennes. Je pense aux délocalisations susceptibles d'ouvrir des voies prometteuses aux premiers cycles et de rendre l'Université plus proche d'une partie des étudiants et de leurs familles, comme au développement des I.U.T. et des S.E.S.

Bon nombre de ces étudiants ne pourraient poursuivre leurs études sans aide sociale directe, comme indirecte d'ailleurs.

Le budget de 1989 témoigne d'un effort très significatif en matière de crédits d'action sociale, notamment si on le compare au budget précédent.

Ces crédits augmentent de 16 p. 100 cette année, contre 6 p. 100 l'année dernière. Cet effort permettra à davantage de jeunes de condition modeste d'accéder à l'enseignement supérieur, d'autant que les crédits de bourses sont en progression de 20 p. 100, soit 450 millions de francs. A ces crédits, il conviendra d'ajouter une partie du crédit de 250 millions de francs voté lors de la discussion de la première partie de la loi de finances.

Il vous appartiendra d'ailleurs de remodeler sans doute le système d'attribution de ces crédits.

Avant de conclure, je tiens encore à vous poser deux questions, monsieur le ministre d'Etat.

Pouvez-vous préciser vos intentions en ce qui concerne les magistères dont vous avez demandé un bilan des trois dernières années ?

Par ailleurs, des moyens nouveaux seront-ils mis prochainement à la disposition du comité national d'évaluation auquel vous venez d'accorder l'autonomie qu'il réclamait avec juste raison ?

Il n'y aurait pas d'université sans recherche, chacun le sait. L'ensemble des crédits individualisés augmente de 4,2 p. 100. Cet effort n'est sans doute pas en synergie totale avec l'augmentation du budget civil de la recherche et de développement, c'est-à-dire le B.C.R.D.

Notons, toutefois, que l'Université, par le biais des laboratoires associés du C.N.R.S. ou de l'I.N.S.E.R.M., bénéficie en priorité de l'augmentation des crédits des organismes de recherche.

Rappelons également qu'un crédit de 50 millions de francs supplémentaires avait été dégagé au titre du décret d'avance de juin 1988, témoignant, là encore, de votre volonté de redresser un chapitre quelque peu mis à mal en 1986 et 1987.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Ma conclusion sera brève : comparé aux budgets précédents, le vôtre, monsieur le ministre d'Etat, est un bon budget. Il indique votre volonté d'aborder enfin, dans leur ensemble, les multiples problèmes de l'enseignement supérieur par une action pragmatique n'excluant aucun partenaire. Cette action s'inscrit dans la durée, ce budget étant la première étape d'un processus dont les crédits iront en augmentant chaque année.

Le groupe socialiste le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Couaneu. Sans blague !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le ministre d'Etat, le budget de l'enseignement supérieur que nous examinons aujourd'hui n'apparaît pas être le budget irès prioritaire que vous nous aviez annoncé. En effet, je rappellerai, à titre indicatif, que cinq autres budgets bénéficieraient en pourcentage d'une augmentation de crédits plus forte. Bien sûr, direz-vous, ce budget constitue une étape dans votre politique à moyen terme. Pour notre part, nous trouvons qu'il n'est pas en conformité avec le projet présenté aux Français comme ambitieux par le Président de la République, lors de sa campagne électorale. Nombreux sont donc les problèmes qui nous préoccupent.

Il ne serait cependant pas honnête de nier l'existence de points positifs dont deux nous semblent intéressants.

Le premier est l'augmentation du nombre et du montant des bourses accordées aux étudiants. Le crédit total de ce poste s'élève ainsi à 450 millions de francs. Néanmoins, si nous nous réjouissons des effets de cette mesure qui améliorera la qualité de vie et les possibilités d'études des jeunes les moins favorisés, nous regrettons qu'une réforme des conditions d'attribution de ces bourses ne soit pas envisagée avec, en particulier, la prise en compte de l'élément distance. En effet, le critère actuel de trente kilomètres n'est pas adapté aux nécessités qu'ont les étudiants contraints de vivre seuls, loin de leur famille, dans une ville universitaire. Il y a là une source d'injustice ne favorisant guère l'égalité des chances.

Le second point positif concerne les crédits de fonctionnement qui progressent de façon notable. Cette mesure constitue le nécessaire rattrapage engagé en 1988. Il faudra maintenir cet effort régulièrement, notamment en faveur des bibliothèques et de l'information scientifique afin d'assurer au nombre croissant d'étudiants un service et une aide pédagogique de qualité.

Cet effort devra de même être poursuivi pour les équipements scientifiques de certaines universités, lesquels sont totalement vétustes. Leur état exige qu'ils soient remplacés rapidement.

Le taux des heures complémentaires a également augmenté. Là encore, il ne s'agit que d'une mesure de rattrapage et nous sommes encore loin d'un taux encourageant pour les universitaires dont le dévouement n'est pas reconnu à sa juste valeur. Nous sommes loin aussi d'un taux incitateur pour les personnalités extérieures qui apportent pourtant un souffle nouveau à l'Université et préparent nos étudiants à l'Europe de demain, en leur donnant une formation ouverte sur l'extérieur.

Il est aussi regrettable que le volume de ces heures complémentaires reste inchangé par rapport à 1988, ce qui ne correspond pas au fort accroissement du nombre des étudiants.

Cette augmentation massive du nombre des étudiants n'est pas prise en compte dans ce budget, et cela nous préoccupe particulièrement. On n'y découvre pas les moyens de dispenser l'enseignement de qualité qu'attendent les jeunes à leur entrée dans l'Université.

M. Jean-Marie Le Guen. Vous êtes pour la sélection ?

M. Jean-Pierre Foucher. L'explosion des effectifs en premier cycle d'études supérieures est peut-être une bonne chose. Mais cette bonne chose risque de devenir mauvaise car les crédits nécessaires à l'accueil des bacheliers n'augmentent malheureusement pas dans les mêmes proportions que le nombre des nouveaux inscrits.

Le nombre de postes de professeur créés était jusqu'à ce matin, monsieur le ministre d'Etat, inférieur à celui de 1988.

M. Lionel Joapin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Non !

M. Jean-Pierre Foucher. Vous nous avez annoncé ce matin la création de 500 postes de maître de conférence. Mais n'est-ce pas une mesure irréaliste car rien n'est prévu pour réduire le temps nécessaire pour pourvoir un emploi vacant ou nouvellement créé ? Ce temps est actuellement en moyenne de deux ans ! Or, je le rappelle, l'accroissement des effectifs doit demeurer un objectif cohérent avec celui d'un enseignement supérieur de haute qualité, compétitif à l'échelon international et intimement lié à la recherche.

Il est nécessaire d'améliorer le recrutement et de rendre plus attrayante la carrière universitaire, avec des prévisions pour l'avenir, afin d'éviter les recrutements massifs et d'inégale qualité qui risquent de se produire d'ici à quelques années. Il faut prévoir un vivier suffisant de candidats de valeur.

Par ailleurs, la mise en extinction du corps des assistants depuis 1984 laisse subsister un vide dans le processus de formation des futurs universitaires et la création d'un moniteur d'initiation à l'enseignement supérieur ne comble pas ce vide.

La recherche ne nous semble pas non plus avoir l'attention qu'elle devrait mériter. Les crédits qui lui sont affectés n'augmentent que de 4,2 p. 100 en autorisations de programme, ce qui est notoirement insuffisant.

Vous le savez, mes chers collègues, c'est en grande partie au sein des universités que se fait la recherche française. C'est avec des enseignants-chercheurs de qualité que l'Université française rayonne dans le monde entier. Or pour permettre à ce rayonnement d'exister réellement, il faut donner aux universitaires les moyens de faire une très bonne recherche.

Enfin, le doublement tant attendu de la prime de recherche n'est toujours pas prévu. Cette prime, qui est la seule dont bénéficient les personnels universitaires, a été instituée en 1958 et n'a été majorée qu'à trois reprises, en 1968, 1972 et en 1983. Pour ma part, je n'avais noté que les deux premières années, mais M. Giovannelli nous a indiqué qu'il y avait eu une troisième revalorisation en 1983. Le montant actuel de cette prime est en moyenne de 2 500 francs par an, ce qui est dérisoire. Sa revalorisation aurait le mérite de montrer de façon concrète aux universitaires l'intérêt que la nation porte au développement de la recherche fondamentale.

L'un des principaux problèmes de nos universités aujourd'hui est leur manque de perspectives. Elles n'ont pas d'objectifs. Elles gèrent déjà avec beaucoup de difficultés le présent des étudiants et ne prennent pas suffisamment en compte leur avenir. Elles ne vivent pas assez dans le siècle. Le système d'« autonomie » que l'on connaît actuellement est caduc. Une mutation est nécessaire.

Le Gouvernement a pris conscience de l'importance de la charnière qui lie l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Pour notre part, nous pensons que le fait d'avoir un seul ministre est une chance qui devrait faciliter la transition entre le lycée et l'Université.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, pris conscience qu'il fallait revoir la notion d'autonomie et vous avez proposé des contrats d'objectifs. Ces contrats passés entre l'Etat et les universités, avec la possibilité d'y associer d'autres partenaires régionaux et économiques, permettront aux établissements d'acquiescer une plus grande souplesse dans la définition de leurs projets, mais ces projets devront entrer dans des objectifs définis à l'échelon national.

Dans ce système, l'Etat reste le principal bailleur de fonds, les autres partenaires ont un rôle mal défini. Ainsi l'Etat conservera la maîtrise du développement universitaire. Cette situation n'est pas bonne. Elle tend à restreindre la liberté et les avantages dont pourraient alors bénéficier les universités.

Pour le groupe de l'U.D.C., d'autres solutions existent. Il faut plus de diversité. Chaque établissement doit vivre beaucoup plus près de sa région et développer des enseignements plus professionnalisés, y compris en premier cycle.

Nous sommes conscients que l'Etat, seul, ne peut pas suffire à mettre en place de telles mesures. Il ne peut assurer le financement des filières spécifiquement régionales, même si celles-là ont des débouchés réels. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire appel à des ressources financières autres ? Pourquoi ne pas impliquer plus dans la vie universitaire des partenaires qui aideraient à la définition des objectifs en fonction des vrais besoins ? Ces partenaires participeraient également au financement des activités d'enseignement et de recherche qui seraient ainsi un peu moins fondamentales et plus appliquées. Une autre logique doit être définie !

Pourquoi ne pas expérimenter la possibilité par les universités de gérer leur propre statut ?

Dans ces conditions, nous pourrions parler d'autonomie : autonomie financière avec possibilité d'utiliser des fonds propres tant pour rémunérer du personnel que pour réaliser des constructions nouvelles ; autonomie d'enseignement, avec

définition d'objectifs régionaux : autonomie dans l'Université française avec le maintien de diplômes nationaux mais avec compétitivité, source de qualité.

Il est évident qu'une attention toute particulière devra être portée aux universités parisiennes qui sont dans un état critique et qui, contrairement à ce que l'on pourrait croire, sont très loin des partenaires industriels et perdues dans un environnement gigantesque.

Pour mener à bien le projet que je viens de vous présenter, le groupe de l'Union du centre demande, comme l'a déjà annoncé mon collègue Bayrou cet après-midi, la création d'une commission nationale d'enquête. Cette commission, composée de parlementaires, devra mener une réflexion pour définir les conditions dans lesquelles cette autonomie et cette décentralisation pourraient être mises en place.

Nous demandons également qu'une expérimentation de cette autonomie soit faite grandeur nature dans quelques universités volontaires, afin de tester ces propositions et de définir avec précision les modalités d'application.

Pour conclure, je dirai que le groupe de l'U.D.C. ne trouve pas ce budget tout à fait adapté aux besoins réels de l'enseignement supérieur français. Il n'offre pas suffisamment de perspectives. Plus que des orientations, nous attendons des faits. Nous regrettons que la volonté de dialogue que nous avons, perçue aujourd'hui ne se soit pas manifestée plus tôt. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Rappel au règlement

M. Bruno Bourg-Broc. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 91.

Je croyais que M. Giovannelli rapportait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Or j'ai été surpris de l'entendre, à la fin de son intervention, nous indiquer le choix du groupe socialiste et non celui de la commission. Sans doute s'agit-il d'un lapsus - quoiqu'il y ait des lapsus révélateurs ! - mais je voudrais en avoir le cœur net. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre d'Etat, ce budget comporte pour le groupe U.D.F. des motifs de satisfaction mais suscite de notre part des critiques et des interrogations.

Il comporte d'abord - pourquoi le cacher ? - des motifs de satisfaction.

Notre premier motif de satisfaction est dû à votre ton et à votre style tout au long de ce débat, monsieur le ministre d'Etat. J'ai relu hier, en préparant cette discussion, le débat qui a eu lieu ici même, il y a un peu moins de deux ans, au mois de décembre 1986. Je me rappelle la dureté des propos échangés entre la majorité et l'opposition d'alors et j'ai constaté avec tristesse la violence des propos tenus par un groupe que vous avez jugé tout à l'heure « sympathique ». Qui ne souscrirait à votre intention que le pays se rassemble autour de son école ? C'est un vœu que chacun, ici, peut émettre, et que j'émetts volontiers avec vous.

J'ajoute que nous avons apprécié votre façon de traiter les problèmes plutôt sous l'angle technique que sous l'angle politique et *a fortiori* idéologique.

Autre motif de satisfaction : votre souci de faire de l'enseignement et de l'enseignement supérieur l'une des priorités du septennat, bien qu'il soit peut-être un peu audacieux de la part du Gouvernement de penser qu'il restera sept ans en fonctions. Je rappelle au demeurant que c'était une priorité affichée non seulement par le candidat qui est devenu Prési-

dent de la République, mais aussi par les candidats que l'opposition a soutenus, qu'il s'agisse de M. Barre pour l'U.D.C. et l'U.D.F. ou de M. Chirac pour le R.P.R.

Je pense par conséquent que votre tâche consiste à être le commanditaire de l'ensemble de ceux qui, dans ce grand débat national, ont souhaité que l'enseignement occupe la priorité dans les préoccupations des pouvoirs publics.

Troisième motif de satisfaction : le budget de l'enseignement supérieur traduit un effort significatif, même s'il faut le mesurer à l'aune de l'augmentation des effectifs étudiants en 1988 et en 1989, ce qui conduit à tempérer notre satisfaction. En tout cas, l'augmentation est réelle et nous aurions tous bien tort de bouder notre plaisir. Au demeurant, s'agissant de l'enseignement supérieur, tout ceci est à peu près conforme à ce qui avait été préparé, prévu et annoncé par le gouvernement précédent, qui avait fixé des enveloppes globales.

Si j'ai fait part de ces motifs de satisfaction, c'est parce que je crois que le débat gagne à ce que chacun dise le fond de sa pensée. Il n'en demeure pas moins que j'ai des critiques, hélas importantes ! à émettre ce soir au nom du groupe U.D.F.

En effet, si la progression de vos crédits est globalement significative, sa répartition est plus contestable et, sur un certain nombre de points, nous avons lieu d'être insatisfaits des chiffres affichés dans le document budgétaire.

Il en va d'abord ainsi de la recherche universitaire. Les autorisations de programme ne progressent que de 4,2 p. 100, ce qui est modeste, et sensiblement inférieur, M. Fréville l'a noté, à l'augmentation de l'enveloppe recherche. Et pourtant, l'Université ne peut être un pôle d'excellence si l'effort de recherche n'y est pas soutenu. La recherche universitaire serait-elle une priorité seconde ? Ce n'est peut-être même plus une priorité puisque la croissance de ses crédits est plus faible que la croissance moyenne du budget de l'Etat. Je tiens à protester devant cette évolution.

Ma seconde observation sera pour déplorer l'insuffisance des crédits destinés aux constructions nouvelles. Le rapporteur de la commission des finances s'est livré à une évaluation généreuse et aboutit à 100 millions supplémentaires. Vous savez bien que c'est très peu. Dans le département du Maine-et-Loire, dont je suis l'élu, est en œuvre depuis un an un projet de localisation nouvelle de la faculté de droit et des lettres. Le coût total s'élève à 40 millions de francs : autant dire qu'une enveloppe supplémentaire de 100 millions de francs offre une très faible marge de manœuvre aux pouvoirs publics pour accroître les constructions nouvelles pendant l'année 1989 !

Ma troisième préoccupation concerne l'enseignement supérieur privé. Monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez exposé votre logique pour aborder les problèmes de l'enseignement privé et j'imagine que ce que vous avez dit pour l'enseignement primaire vaut aussi pour l'enseignement supérieur : « La loi, rien que la loi ! » Mais, à la vérité, ce raisonnement ne trouve pas à s'appliquer aux crédits de subvention à l'enseignement supérieur privé qui, après avoir connu une hausse de 46,8 p. 100 dans le budget de 1988, vont être limités à une hausse de 6,4 p. 100 pour l'année 1989. C'est la hausse moyenne du budget de l'Etat, ce n'est même pas la hausse moyenne de votre budget. Alors qu'il s'agissait d'un secteur en retard, vous appliquez en réalité le service minimum. On peut considérer, sans forcer la note, que c'est là un coup d'arrêt porté à la prise en considération de ce que l'enseignement supérieur privé apporte à l'enseignement de notre jeunesse et à la formation de notre élite, alors même que ce rôle n'est guère contestable.

Je comptais évoquer le problème du nombre des postes d'enseignant mais vous avez annoncé aujourd'hui la création de 500 postes, monsieur le ministre d'Etat. Ce n'est pas la meilleure façon de mener une discussion budgétaire que de doubler en quelques instants le nombre des postes offerts. Cela peut en effet laisser penser que les longs mois de préparation budgétaire qui ont précédé notre débat avaient une importance toute relative ! Mais enfin, ces postes sont créés. Là est l'essentiel et je n'en disconviens pas.

J'en viens à nos interrogations. Elles concernent tout d'abord votre politique de l'enseignement supérieur. J'ai bien compris que vous vouliez augmenter les crédits. Je vous ai dit tout à l'heure le bien que je pensais - mais aussi le moins bien, voire le mal - des choix que vous avez faits. Mais tout

n'est pas dans le quantitatif. Nous voudrions connaître votre stratégie face aux ambitions et aux difficultés du monde universitaire.

Dans l'attente du débat que nous aurons à l'occasion de la loi d'orientation, je développerai deux points.

L'accueil des nouveaux bacheliers est l'un des défis principaux que nous devons affronter dans les années qui viennent. Il est probable que ce flux nouveau se dirigera plus vers l'Université que vers les sections de techniciens supérieurs et les I.U.T., qui ont déjà apporté une bonne part du concours qu'on pouvait attendre d'eux.

Etes-vous disposé ou non à faciliter la délocalisation des enseignements supérieurs du premier cycle ? Voilà un sujet, monsieur le ministre d'Etat, sur lequel j'aimerais connaître votre sentiment.

Je dirai également un mot de l'autonomie des universités. Avec leurs collègues de l'U.D.C., les parlementaires de l'U.D.F. ont déposé deux amendements. L'un prévoit la création d'une commission nationale d'enquête, dont a parlé notre collègue M. Foucher, et l'autre traduit notre souci d'expérimenter l'autonomie des établissements. C'est à nos yeux un minimum, car le sujet nous tient particulièrement à cœur, et nous ne pourrions faire de concession sur ce point. Autonomie juridique, certes,...

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur de Charette.

M. Hervé de Charette. ... mais aussi autonomie financière.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre d'Etat, que l'ensemble des responsables politiques approuvent votre budget et se rassemblent autour de l'école de la République. Nous y sommes prêts si un véritable débat s'institue et si nous y sommes conviés non pas pour approuver vos choix mais pour les élaborer avec vous.

C'est donc en fonction des réponses que vous donnerez aux questions que j'ai posées que le groupe U.D.F. se prononcera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous vous êtes déjà prononcés.

M. le président. La parole est à M. Roland Carrez.

M. Roland Carrez. Monsieur le ministre d'Etat, la page est tournée et je m'en félicite. Il y a un an, lors de la discussion de ce même budget, l'Assemblée, sur proposition de l'ancien gouvernement, s'appêtait à supprimer des postes dans l'enseignement supérieur.

M. René Couanau. Il n'a rien compris !

M. Roland Carrez. Il y a deux ans, lors de la même discussion budgétaire, c'étaient les étudiants et les lycéens qui, dans la rue, donnaient de la voix pour condamner la politique du gouvernement de l'époque.

M. Bruno Bourg-Broc. Ils y sont encore !

M. Roland Carrez. Politique condamnée parce que condamnable, fondée sur une volonté de sélection, politique qui renouait à une vraie logique de service public, politique malthusienne, fondée sur l'idée que la France avait trop d'étudiants alors que c'est tout le contraire qui est vrai. Je me félicite donc, monsieur le ministre d'Etat, qu'à la suite du peuple français vous tourniez ce soir cette page.

Elles est tournée pour ce qui concerne les moyens car vous allez de nouveau créer des emplois. Les crédits que vous avez obtenus connaissent une augmentation sans précédent.

Elle est tournée aussi parce que vous avez affirmé votre volonté d'accueillir et de former plus d'étudiants dans de meilleures conditions, de redonner à notre enseignement supérieur les moyens nécessaires à sa mission, de rétablir la confiance collective et les enthousiasmes individuels indispensables.

Pour autant, tout n'est pas réglé et, nous le savons, compte tenu des retards accumulés, ce budget ne saurait être que la première phase du redressement de l'ensemble du système. Comment assurer dans l'avenir, comment garantir la réalisation de cette priorité ? Comment dégager des perspectives à

moyen et à long termes, contenir de légitimes impatiences et faire face aux difficultés immédiates ? Comment accueillir et mieux former des étudiants chaque année plus nombreux, ce dont il faut, je le répète, se féliciter ?

La tâche est rude et, parmi tous les dossiers dont vous avez la charge, celui-ci est sans doute le plus difficile parce que le système est complexe, marqué par une grande variété d'institutions et une diversité des méthodologies. Depuis plusieurs décennies, l'enseignement supérieur s'est profondément transformé et sa nécessaire adaptation a conduit depuis 1958 à de nombreuses réformes, tantôt globales, tantôt sectorielles. Par ailleurs, 1993 et le marché unique européen approchent, ce qui pose certains problèmes. Enfin, il faut rappeler que les moyens qui ont été consacrés à l'enseignement supérieur n'ont cessé de diminuer en valeur relative jusqu'en 1980. Ces moyens s'élevaient à 0,57 p. 100 du produit intérieur brut en 1960. Ils étaient descendus à 0,39 p. 100 en 1980.

Dans ce contexte de pénurie, certes relative, il n'est pas étonnant que les grandes missions de l'enseignement supérieur - le développement d'une recherche universitaire de haut niveau, l'accueil le plus large possible dans des formations générales de qualité, la mise en place de formations professionnelles, la formation des maîtres - n'aient pas toujours été assurées dans les meilleures conditions de démocratisation et d'égalité des chances.

Sans nier les difficultés, je ne crois pas qu'il soit nécessaire aujourd'hui de céder à la dramatisation de ceux qui réclament tout et tout de suite, ou à celle de ceux qui rêvent encore, en dépit de leurs échecs cuisants, à des universités sélectives, mandarinales et aveugles au monde qui les entoure. Si j'en parle, c'est parce que ce sont ces perspectives qui animaient il y a deux ans encore l'action du gouvernement. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Caricature !

Mme Nicole Catala. Ce n'est pas possible !

M. François Bayrou. Nous arrivons à la frontière des « ténébreux » et de la « lumière » !

M. Roland Carrez. Votre effort, monsieur le ministre d'Etat, doit s'inscrire dans la continuité des orientations progressivement définies depuis 1980 : poursuite du redressement financier qui est indiscutablement engagé, affirmation par la loi Savary de l'ouverture de l'Université vers ses partenaires socio-économiques, ce qui n'est contesté par personne, recherche de formations plus finalisées, plus professionnelles, amorces de relations contractuelles entre les établissements et l'Etat, nécessité d'une évaluation régulière et ouverte de nos enseignements. Beaucoup d'autres évolutions positives - je pense aux magistères, aux doctorats, au développement des cycles supérieurs - quantitativement minoritaires, mais tout à fait essentielles dans le dispositif, ne peuvent être passées sous silence et doivent être poursuivies.

Je tiens à affirmer que notre système d'enseignement supérieur, en dépit des critiques et des attaques dont il est l'objet, reste fondamentalement solide, qu'il assure des formations qui, pour le plus grand nombre, restent des formations de qualité, qu'il est bien servi par des personnels compétents, enseignants et non enseignants, qui participent tous de la mission du service public. Nous ne saurions par conséquent accepter que soit systématiquement donnée de nos enseignements supérieurs une image exclusivement réduite aux faibles d'attente à la porte de quelques universités.

Votre effort, doit aussi s'inscrire dans une démarche marquée d'un solide pragmatisme prospectif, et je me félicite de voir que cette formule correspond à votre état d'esprit. Pour en revenir à la question que j'ai posée tout à l'heure - comment accueillir et former à terme les deux millions d'étudiants dont la nation a besoin ? - chacun sait bien que nous ne pourrions faire l'économie ni d'un effort budgétaire soutenu, continu, important, ni d'une programmation des moyens consacrés à l'éducation nationale en général et aux enseignements supérieurs en particulier. Ces exigences nous imposent des choix politiques cruciaux, complexes, qui sont au cœur de tout redressement.

Cinq dossiers me semblent importants. Je développerai également trois points particuliers.

Premier dossier : le recrutement et la carrière des enseignants-chercheurs. Il est bien évident que des enseignants mieux formés, plus nombreux, aux carrières revalorisées, sont la condition indispensable du développement de nos enseignements. Vous avez déjà pris un grand nombre de mesures dans le cadre de votre premier budget. Je sais que vous vous apprêtez à ouvrir des négociations pour dégager des perspectives. Je n'ignore pas toute la difficulté qu'il y aura à mettre en place une politique prospective de gestion, de formation et de recrutement des personnels qui prenne en compte les problèmes de la pyramide des âges des enseignants ou du blocage des carrières, par exemple. Nous savons que vous êtes déterminé à traiter ce dossier et à conduire cette négociation.

Le deuxième dossier que je voudrais évoquer concerne les conditions de vie des étudiants. En ce domaine aussi, vous avez pris des décisions d'urgence importantes, qui sont appréciées et qui touchent aux bourses, aux bibliothèques, à la maintenance des locaux. Je suis certain que l'effort sera poursuivi.

J'aborderai maintenant un dossier décisif : l'évolution des relations de l'Etat avec les collectivités locales.

Il s'agit là d'un point clef pour les années qui viennent, d'abord parce que l'effort ne peut pas être celui de l'Etat seul, ensuite parce que la réussite passera nécessairement par le développement de relations contractuelles pour le financement des infrastructures comme pour la programmation des formations. C'est pourquoi il faudra faire évoluer le rôle du pouvoir central, qui devra pouvoir contractualiser avec les régions mais aussi avec les établissements sur la base d'objectifs cohérents, précis. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que telles sont vos intentions mais j'aimerais vous entendre préciser ce point.

Pour ce qui concerne les moyens financiers, nous savons bien, quelle que soit la manière de poser le problème et quels que soient les possibilités qui peuvent être évoquées d'élargissement des financements, que nous n'échapperons ni à un accroissement des fonds publics ni à un réel changement de dimension dans les crédits à mettre en œuvre.

Cinquième dossier, enfin : l'Europe.

L'échéance de l'Acte unique européen s'approche. Nos établissements d'enseignement vont se trouver en situation de concurrence. Cette échéance doit être une chance, non une contrainte, et nous devons nous y préparer. Il y a des évidences sur lesquelles tout le monde se retrouve, telles que l'élaboration de projets communs. Mais la réflexion doit être poussée sur certains problèmes, notamment quant aux dispositifs de reconnaissance et de validation croisée des diplômes. En particulier, je m'interroge sur l'harmonisation européenne des formations d'ingénieurs. Se fera-t-elle au niveau bac + 3, bac + 4 ou bac + 5 ? Ce dossier est assez difficile à traiter sur le plan technique.

Je n'ai abordé que cinq points. Il y en aurait bien d'autres. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'envisager sur toutes ces données une réflexion d'ensemble. Je sais que telle est votre intention et que, ce faisant, vous aborderez l'ensemble des problèmes, y compris celui de la recherche.

Pour terminer, je formulerai quelques préoccupations plus immédiates et particulières.

Tout d'abord, la création à laquelle on assiste aujourd'hui d'antennes universitaires de premiers cycles délocalisés pose de nombreux problèmes. Pour ma part, je me félicite de ce mouvement qui rapproche les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, mais il faudra veiller, monsieur le ministre d'Etat, à ne pas éparpiller sur le territoire ce qui risquerait de n'être que de simples lieux d'enseignement. Il faudra s'efforcer de bien mettre en place de véritables structures universitaires car, pour être un succès, la délocalisation des premiers cycles, qui suppose de surcroît une bonne articulation entre les lycées et l'enseignement supérieur, ne peut se faire que de façon extrêmement soignée. On devra en particulier veiller à ne pas accroître excessivement les déséquilibres existant entre les I.U.T., les sections de techniciens supérieurs et les premiers cycles universitaires.

J'évoquerai ensuite mon attachement à la promotion supérieure du travail, qui concerne 400 000 personnes actuellement en formation continue. On en compte 100 000 dans le cadre du C.N.A.M., le reste dans d'autres établissements, en particulier dans les universités. Ce sujet important n'a pas toujours la place qu'il devrait avoir dans nos débats à l'Assemblée.

Je sais qu'une réflexion est ouverte sur ce dossier, mais je souhaite connaître vos intentions. Pour ma part, je suis très attaché au droit commun - je parle là du C.N.A.M. - et je continue à être réservé sur le statut défini *in extensis* en avril 1988, deux jours avant l'élection présidentielle, par le précédent gouvernement.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais vous interroger sur les mesures que vous comptez prendre pour redonner une impulsion nouvelle aux enseignements technologiques supérieurs, en particulier aux formations d'ingénieurs. Quelles sont vos intentions en ce qui concerne les universités dites « de technologie », dont la création figure dans la loi de programmation votée au mois de décembre 1985 ?

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget traduit un effort remarquable dans la poursuite de la construction d'une université à la fois plus démocratique - nous sommes très attachés à ce point - et plus performante, point essentiel pour la nation.

Nous apprécions vos efforts, croyez-le, en particulier ces créations de postes que vous nous avez annoncées ce matin. Nous soutenons votre démarche de modernisation et partageons l'état d'esprit dans lequel vous la conduisez, à la fois prospectif et pragmatique. Nous apprécions également que vous placiez votre action dans le cadre des principes républicains de notre enseignement supérieur.

Nous avons relevé les efforts accomplis et les mesures nouvelles annoncées. Nous savons que les souhaits que nous avons exprimés rejoignent vos propres intentions, et c'est pourquoi le groupe socialiste votera ce budget, qui correspond aux engagements pris devant le pays par le Président de la République et par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, jamais entrée universitaire ne s'est déroulée dans des conditions aussi déplorables ! Qu'il me suffise d'évoquer à cet égard la surcharge des amphithéâtres et des groupes de travaux dirigés, l'insuffisance ou l'état de délabrement de tant de locaux, la vétusté des équipements et le manque de personnel enseignant et non enseignant.

Dès le mois de juin, en cet hémicycle, je vous alertais, monsieur le ministre d'Etat, dans une question au Gouvernement.

Comment ne pas voir que le point de rupture est aujourd'hui atteint dans l'Université, qu'il est toujours difficile, souvent impossible d'y étudier, d'y travailler, que se trouve gravement compromise la qualité de la formation, que sont aggravés tous les facteurs d'échec scolaire, d'exclusion et d'abandon pour des centaines de milliers de jeunes, tandis que le pays a un besoin croissant d'hommes et de femmes hautement qualifiés ?

C'est ce sentiment dominant qu'expriment d'ailleurs aujourd'hui avec force les actions en cours, notamment dans les universités de Lille, Rennes, Rouen, Besançon et Poitiers. C'est ce qu'expriment aussi les milliers de signataires de la pétition du collectif inter-facultés qui manifesteront, le 8 novembre prochain, pour que soient satisfaits de toute urgence les besoins de l'enseignement supérieur.

Votre budget, monsieur le ministre d'Etat, apporte-t-il une solution, une réponse convenable aux difficultés extrêmes dans lesquelles se débat l'Université ? Vous avez annoncé ce matin le doublement des créations d'emplois d'enseignant prévues pour le budget de 1989. C'est une mesure très appréciable. A vrai dire, le contingent primitivement prévu de 500 postes - M. Monory en avait créé 413 - ne pouvait nous satisfaire en raison même de l'accroissement annuel et hautement souhaitable du nombre des étudiants. Cependant, qu'il me soit permis de souligner ici que ce sont aussi 500 emplois supplémentaires qui seraient nécessaires aujourd'hui à l'université de Lille-1 pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Au surplus, les 200 emplois de type « second degré » imputés sur le contingent des 500 postes initialement prévus ne démentent pas la volonté de poursuivre la mise en œuvre des collèges universitaires voulus par la droite lorsqu'elle était au pouvoir. Le principe de ces collèges universitaires préconisés par M.M. Lescure et Valade est incompatible avec la recherche de la qualité de l'enseignement supérieur et la lutte contre ségrégation sociale.

S'agissant des personnels non enseignants, dont l'importance n'est plus à démontrer, le gel des suppressions d'emplois d'A.T.O.S. cette année est-il négativement positif ou positivement négatif au regard de l'augmentation des effectifs étudiants et des ouvertures prévues ?

M. Lionel Joapin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il est « globalement positif ».

M. Georges Hage. Problème clé de la politique de recrutement des enseignants et de la qualité même de l'enseignement, la revalorisation indispensable de la fonction enseignante demeure d'après vos propos dans une imprécision que je m'interdis de qualifier d'artistique. Pour être bref, je rappellerai pour mémoire la question que je vous ai posée tout à l'heure, en vous invitant à prendre en compte la demande d'une revalorisation de 25 p. 100 présentée par la commission des finances avec effet au 1^{er} janvier 1989 et inscription au budget du tiers de la dépense globale telle que l'a évaluée cette commission.

Sensible, la progression des crédits d'équipement et de fonctionnement n'en apparaît pas moins extrêmement insuffisante au regard de l'état des lieux et du fait que l'enseignement supérieur a à faire maintenant face à un accroissement de 15 p. 100 en moyenne du flux des étudiants de première année - on parle même de 30 p. 100 dans certaines filières.

Importante, l'augmentation des crédits d'action sociale en direction des étudiants, qui porte principalement sur les bourses, reste encore très inférieure aux besoins si l'on considère, avec le rapporteur spécial, que « la situation générale de l'aide aux étudiants revêt en France une insuffisance criante » et que le nombre des boursiers est appelé à augmenter considérablement.

En définitive, en dépit de son accroissement notable par rapport au budget global, le budget de l'enseignement supérieur permet-il de répondre à l'urgente nécessité de mettre un terme à la dégradation de l'enseignement supérieur et à la nécessité d'inverser la tendance pour mettre cet enseignement en état de fournir une formation de haut niveau à un nombre accru d'hommes et de femmes de notre pays ? Nous ne le croyons pas. D'aucuns se demandent même si vous voulez vraiment inverser cette tendance, si vous ne pilotez pas l'Université vers d'autres buts.

Le refus d'affecter à l'Université les moyens de son redressement et de son développement ne conduirait-il pas à une politique universitaire aboutissant inévitablement à aggraver la sélection sociale, à accentuer l'élitisme, politique initiée depuis plusieurs années déjà et que le mouvement étudiant et lycéen en 1986 avait combattue ? Pour nous, la question demeure posée à la communauté universitaire.

Faire face, au contraire, aux besoins actuels de l'Université et s'acheminer vers l'objectif du doublement du nombre des étudiants, c'est-à-dire traduire en actes budgétaires la priorité qui devrait être accordée, selon vous-même, à la formation, suppose à notre avis de satisfaire une double exigence : celle de mesures immédiates et, simultanément, celle d'une programmation sur quatre ou cinq ans des efforts nécessaires pour mettre l'enseignement supérieur en état de répondre à l'accroissement de la demande sociale de formations supérieures.

Les mesures immédiates tout d'abord.

Il convient ici même de décider de moyens supplémentaires pour la construction de nouveaux locaux. J'ai déjà indiqué que notre pays avait un immense besoin d'enseignants-chercheurs. J'ajouterai que la rapidité s'impose eu égard à l'afflux des étudiants et au temps pris par les procédures nécessaires.

Il faut encore améliorer l'aide sociale aux étudiants, directe et indirecte. Le rétablissement de la participation de l'Etat au financement de la sécurité sociale étudiante constituerait une mesure importante à cet égard.

Une programmation pluriannuelle, sur quatre ou cinq ans, pourrait à la fois prolonger ces premières mesures immédiates et y adjoindre tout un ensemble de dispositions, telles que la création de 4 000 emplois d'enseignant-chercheur, la revalorisation de leurs fonctions, la mise en place d'une formation de futurs enseignants-chercheurs - de cela, on ne parle pas du tout -, la création de 3 000 emplois de personnel A.T.O.S., la construction et l'équipement de nouveaux

locaux, la mise en place d'un plan de modernisation des équipements pédagogiques et de recherche, une augmentation triple de celle qui est prévue cette année des crédits de recherche universitaire, qui est le parent pauvre du budget, le doublement du nombre et du taux des bourses, des mesures permettant d'aller vers la suppression des droits d'inscription, la construction et la réhabilitation des cités universitaires, qui élèveraient la qualité de vie des étudiants.

Que l'on ne nous oppose pas le coût de ces mesures immédiates et de la programmation que nous proposons ! Ce coût est très élevé, nous le savons.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Oui, monsieur le président.

La réalisation de cette programmation pluriannuelle coûterait 10 milliards de francs, mais il s'agirait d'un investissement essentiel pour notre pays car la France ne peut conserver le retard qu'elle a pris dans ce domaine par rapport à d'autres. Il est en effet inconcevable qu'elle continue de se situer au dernier rang de l'Europe des Douze avec seulement 0,44 p. 100 du P.I.B. consacré à son enseignement supérieur, contre 1,1 p. 100, soit deux fois et demie plus, en Grande-Bretagne ou aux U.S.A.

Les moyens de financer ces mesures indispensables à la rénovation de l'enseignement supérieur existent. Ils ont été popularisés par notre campagne contre le surarmement. Mais je précise que 10 des 40 milliards trouvés seraient affectés à l'Université et à la recherche civile.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement peut encore faire de 1989 la première année d'une programmation pluriannuelle sur le développement de l'enseignement supérieur et contribuer ainsi à lever le doute légitime que suscite et laisse subsister le projet de budget en discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez aujourd'hui un budget pour l'enseignement supérieur qui, à structures constantes, croît de 8,4 p. 100 par rapport à celui de 1988. Vous dites volontiers qu'il constitue un « premier pas » dans la nécessaire amélioration de la situation universitaire. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais nous trouvons ce premier pas tellement prudent que, pour l'instant, nous ne discernons pas très bien quel chemin vous allez emprunter...

Un député du groupe socialiste. C'est mieux qu'un pas en arrière !

Mme Nicole Catala. ... ni quelle sera votre politique universitaire.

Au demeurant, ce premier pas est bien mesuré car, si on la rapporte au nombre d'étudiants, l'augmentation réelle de votre budget n'est guère que de 5 p. 100, soit à peu près l'augmentation du budget de 1988, établi par Jacques Valade. (*Sourire.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Voilà qui est intéressant !

M. Georges Hage. Original !

Mme Nicole Catala. C'est ce qui figure dans le rapport de la commission des finances !

De ce point de vue, vous êtes l'héritier, monsieur le ministre d'Etat, du slogan hâtivement lancé en 1985 par M. Chevènement, c'est-à-dire l'objectif des 80 p. 100 de jeunes arrivant au niveau du baccalauréat. Mais on n'a pas pesé en temps utile toutes les implications de cet objectif ! La poussée de la demande d'éducation a été accélérée par la proclamation de cet objectif et elle bouscule maintenant les structures universitaires qui en bien des endroits, nous le voyons, sont incapables d'accueillir un tel flux dans des conditions convenables. On observe aujourd'hui le résultat dans les amphithéâtres bondés, mais aussi dans la rue où les manifestations se multiplient. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Le Guen. Vous vous souvenez de novembre 1986 ?

Mme Nicole Catala. Eh oui, des manifestations il y en a eu à Lille ! Ces jours-ci des jeunes gens, des étudiants venus de Rouen manifestaient à Paris. (*Mêmes mouvements*).

Je pense que vous avez sujet d'être inquiet, monsieur le ministre d'Etat.

En vérité, et après avoir joué les boute-feu, en novembre 1986... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Vous racontez n'importe quoi !

Mme Nicole Catala. ... les socialistes pourraient bien aujourd'hui être condamnés par la jeunesse. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Certes, votre budget offre, sur certains points, une amélioration des moyens alloués aux universités : tel est le cas pour le fonctionnement matériel des établissements et des bibliothèques. Tel est aussi le cas pour la maintenance des locaux universitaires, nous le reconnaissons :

Mais, à d'autres égards, votre budget comporte des insuffisances qu'on ne peut passer sous silence.

Tel est le cas, en premier lieu, en ce qui concerne les moyens en personnel. Les crédits ouverts à ce titre augmentent sensiblement moins que l'ensemble de votre budget. Deux conséquences en découlent : d'abord, le caractère insuffisant des créations de postes, en dépit des 500 postes de maître de conférence que vous avez, au dernier moment, « mis dans la corbeille » si je puis dire.

Nous considérons que la répartition des postes créés entre les différentes catégories d'enseignants, en particulier entre la catégorie des maîtres de conférence et celle des professeurs, n'est pas satisfaisante. Il n'est pas acceptable de créer plus de 700 emplois de maître de conférence et dix fois moins d'emplois de professeur ! Cette distribution ne peut qu'altérer, pour les maîtres de conférence actuels et futurs, tout espoir d'une carrière normale dans l'Université.

En outre, et c'est plus grave, 200 des emplois créés sont des emplois d'agrégé du second degré. Sans doute une telle mesure vous est-elle dictée par des considérations budgétaires. Nous ne la dénonçons pas moins avec vigueur, car elle trahit la « secondarisation » du premier cycle de l'enseignement supérieur à laquelle, implicitement, vous semblez vous résigner.

Mais les jeunes qui entrent à l'université, monsieur le ministre d'Etat, veulent y poursuivre, non des études secondaires prolongées, mais de véritables études supérieures, avec des enseignants ayant la qualification universitaire et recrutés selon les procédures universitaires.

Pas plus qu'eux, monsieur le ministre d'Etat, nous n'acceptons un changement de nature inavoué du premier cycle universitaire. Si la création de certains emplois d'agrégé du second degré est acceptable dans certaines disciplines, les langues, par exemple, elle ne l'est pas à hauteur des deux cinquièmes, ni même du cinquième, des créations d'emplois, si l'on tient compte de celles que vous avez annoncées aujourd'hui.

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre d'Etat, d'obtenir du ministre du budget, que 100, au moins, de ces 200 créations soient transformées en emplois de professeur.

Le caractère limité des crédits destinés au personnel nous conduit aussi à nous interroger sur la revalorisation de leur situation... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Il ne fallait pas le faire il y a deux ans ?

Mme Nicole Catala. ... que vous avez cependant annoncée.

Sans doute une provision de 100 millions de francs est-elle inscrite à ce titre dans le projet de budget.

Mais il est douteux, me semble-t-il, que cette somme vous permette de mettre en œuvre les recommandations du rapport Durry.

Je rappelle que ce rapport, établi au début de cette année, à la demande de Jacques Valade, mettait en lumière l'extrême dégradation de la situation des universitaires et affirmait la nécessité de trois mesures : une révision des indices du début de carrière pour les professeurs, un élargissement de l'accès à la classe exceptionnelle et des mesures de rattrapage.

Les deux premières sont indispensables pour attirer de nouveau vers les fonctions professorales les meilleurs de nos étudiants. A l'heure actuelle, vous savez, les carrières universitaires, trop dévalorisées, sont délaissées par les étudiants les plus brillants.

Cette dévalorisation, jointe à la suppression du corps des assistants, qui constituait le vivier des futurs professeurs, a conduit à une grave crise de recrutement. Je ne pense pas que cette crise puisse être surmontée avec le système actuel des allocataires d'enseignement et de recherche. Jacques Valade avait envisagé de recruter, parmi les docteurs, des attachés d'enseignement. Vous avez retenu une autre formule avec le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur. Il faudra en suivre attentivement les résultats car le problème du vivier des futurs professeurs et du renouvellement des générations de professeurs revêt une extrême importance.

Quant aux mesures de rattrapage demandées par la commission Durry, elles sont indispensables pour ceux qui ont déjà embrassé la carrière universitaire. Vous ouvrez, certes, des possibilités de promotion aux maîtres de conférences et aux professeurs pour passer de la première à la deuxième classe ou d'un corps à l'autre. Mais les contingents prévus sont loin d'être à la hauteur des besoins, en particulier pour l'accès à la classe exceptionnelle.

Il conviendrait en outre, monsieur le ministre d'Etat, que vous teniez les engagements pris par le Gouvernement précédent. (*Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.*) Au titre de l'indispensable rattrapage des heures complémentaires, vous avez réalisé en 1988 une augmentation de 40 p. 100. Elle s'imposait. Mais on ne trouve rien dans votre budget de 1989. Or, il avait été prévu que ces heures complémentaires augmenteraient de 20 p. 100 par an pendant trois ans ! Ne tiendrez-vous pas les engagements pris par votre prédécesseur ?

Une revalorisation de la prime de recherche avait été également prévue. Elle est indispensable, compte tenu du montant dérisoire de cette prime, qui devrait être doublé dès 1989. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Fromet. Demain on rase gratis !

Mme Nicole Catala. Ces demandes peuvent apparaître, et les réactions sur ma gauche montrent combien le problème est mal connu, comme des revendications catégorielles.

Pourtant, vous le savez bien, elles tendent simplement à redonner aux universitaires des moyens de vivre et de travailler convenablement.

M. le président. Madame, il vous faut conclure !

Mme Nicole Catala. Les universitaires sont devenus les mal-aimés de la nation, alors qu'ils devraient être le fer de lance de son progrès humain, économique et social.

S'agissant des structures des universités, vous avez décidé d'imposer l'application de la loi Savary.

M. le président. Madame Catala, il vous faut conclure !

M. Nicole Catala. Une minute, s'il vous plaît, monsieur le président.

Tout le monde connaît les défauts de cette loi qui tourne le dos à l'autonomie : elle ne permettra pas aux universités françaises de s'adapter aux contraintes actuelles.

Nous voudrions aussi, monsieur le ministre d'Etat, y voir plus clair dans le rôle que vous entendez donner aux régions. Jusqu'à présent, la responsabilité de l'enseignement supérieur a incombé à l'Etat. Cela reste encore vrai aujourd'hui, même si certaines régions contribuent au financement de certaines constructions universitaires.

Mais cela sera-t-il vrai encore demain ? N'envisagez-vous pas un désengagement de l'Etat du domaine universitaire ? Si tel était le cas, il faudrait nous l'annoncer clairement.

Monsieur le ministre d'Etat, au moment où nous sommes, au poste où vous êtes, vous portez une très lourde responsabilité. L'Université française a très largement dans le passé assuré le rayonnement de notre pays. Elle doit toujours assumer la tâche immense de transmettre à chaque génération la somme des connaissances déjà acquises, connaissances sans cesse plus vastes et plus diversifiées. Elle doit demeurer à la pointe de la recherche. Or elle est menacée : elle subit les coups de boutoir d'effectifs croissants, sans avoir la capacité de les accueillir.

M. le président. Madame Catala, il vous faut conclure. Ne m'obligez pas à vous couper la parole.

Mme Nicole Catala. Je termine, monsieur le président.

L'Université française manque d'enseignants, qui eux-mêmes manquent de moyens de travail ; elle s'interroge sur ses missions et sur son avenir.

En dépit de certaines améliorations matérielles, votre budget, monsieur le ministre d'Etat, ne répond pas clairement à ces interrogations. Beaucoup d'inconnues, trop d'inconnues entourent encore la politique que vous entendez suivre, tant en ce qui concerne l'évolution du premier cycle universitaire que l'autonomie des établissements ou le rôle respectif de l'Etat et des régions.

Faute d'y voir plus clair, le groupe R.P.R. ne votera pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Attendez ! Je ne vous ai même pas encore répondu !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les rapporteurs puis les orateurs intervenus dans ce débat sur le budget de l'enseignement supérieur ont évoqué les tensions de la rentrée de 1988, dues à des retards accumulés et à l'exceptionnelle augmentation du nombre des bacheliers. Ils ont souligné l'effort très important que représente le projet de budget pour 1989, dont la croissance en volume est deux fois plus élevée que celle de l'an passé - c'est la plus forte enregistrée depuis quinze ans - et la nécessité de concevoir, pour le développement de l'enseignement supérieur, une politique globale et pluri-annuelle portant sur les contenus comme sur les moyens.

Je développerai ce dernier point, et M. Chapuis interviendra sur des questions qui le préoccupent plus particulièrement.

D'abord revenons sur le projet de budget que nous examinons. En insistant sur la nécessité d'une programmation pluri-annuelle de l'effort financier pour l'enseignement supérieur, les rapporteurs de vos commissions ont mis en relief l'impossibilité de remettre à niveau en un seul exercice budgétaire les moyens de l'enseignement supérieur. Mais je tiens à souligner, en écho à leurs propos, que ce projet de budget représente - de nombreux députés sur de nombreux bancs l'ont reconnu -, une première étape significative dans la voie du redressement. Comme le budget de l'enseignement scolaire, il traduit la priorité en faveur de l'éducation assignée par le Président de la République et affirmée par le Gouvernement.

Je n'insisterai pas à l'excès sur les chiffres, car ils ont été cités par plusieurs d'entre vous, notamment par vos rapporteurs. La progression des crédits - plus de 9 p. 100 - est supérieure, non seulement à celle des années antérieures, et largement, mais aussi à la progression moyenne des dépenses du budget de l'Etat. Il y a là un signe clair de la prise en compte par le Gouvernement de l'effort national que requiert le développement des enseignements supérieurs en France.

De même, dans un contexte marqué par la stabilisation des effectifs de la fonction publique, ce projet de budget, avec celui de l'enseignement scolaire est l'un des rares à bénéficier de créations nettes d'emplois budgétaires : 520 créations d'emplois, auxquelles s'ajoutent les 50 emplois en provenance de la section scolaire. Voilà qui était déjà supérieur aux chiffres de 1987 et de 1988 !

En outre, l'arrêt des suppressions des emplois de personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service marque une rupture volontaire avec un processus dont les implications néfastes n'avaient pas été suffisamment comprises antérieurement. M. Fréville a reconnu le caractère significatif de cette décision. Quant à M. Hage, qui cherchait tout à l'heure une formule pour la qualifier, je lui suggérerai de dire que c'est « globalement positif ». *(Sourires.)*

En outre, les modifications déjà acceptées par le Gouvernement lors de la première partie du débat, constituent un geste supplémentaire de cette priorité accordée à l'éducation.

Un pas nouveau est fait en direction des étudiants avec le relèvement des dotations destinées aux bourses, 250 millions, dont une partie ira à l'enseignement scolaire, et l'institution d'un crédit d'impôt sous condition de ressources de 3 500 francs par an et par enfant, pour les parents d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Enfin, je vous confirme ce que j'ai annoncé ce matin : pour tenir compte de l'afflux d'étudiants qui a marqué la rentrée 1988, le Gouvernement a décidé la création de 500 emplois supplémentaires de maître de conférence qui s'ajoutent aux 500 emplois déjà créés. Cet engagement répond aux inquiétudes exprimées, au constat sur le terrain. Il ne pouvait pas être fait au mois d'août, loin encore de la rentrée universitaire, indépendamment des propositions que j'avais formulées moi-même. La volonté du Gouvernement est affirmée de prendre des mesures supplémentaires pour assurer une rentrée satisfaisante en 1989.

Non, monsieur Hage, cet effort - ces mesures nouvelles en crédits et en emplois, deux fois nouvelles - pour lequel vous avez marqué de l'intérêt, ne met pas un terme à la dégradation de notre enseignement supérieur ! Mais oui, puisque c'était votre deuxième question, il inverse clairement la tendance ! Ne voudrais-je pas, ne voudrions-nous pas ici engager ce renversement de tendance et redresser notre enseignement supérieur ? Aurions-nous derrière la tête quelque autre philosophie, quelque autre intention ? Voyons !

Sans l'école, monsieur Hage, comme vous et comme beaucoup d'autres, je ne serais rien. J'ai consacré onze ans de ma vie à l'enseignement supérieur. Personne ne peut douter de ma conviction, de notre conviction. Si un instant thomiste, plus que rattaché à une autre philosophie, vous vouliez des faits pour être convaincu, vous le serez par l'action résolue que nous allons mener et que je vais conduire pendant les années qui viennent. Je convaincrai, ce qui est le plus important encore, bien que votre opinion m'importe, l'opinion et la communauté universitaire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La forte croissance du budget de l'enseignement supérieur permet effectivement d'engager la résorption des retards accumulés. Ce budget « colmate », oui, monsieur Fréville, mais c'est bien ce qu'il faut faire, face au flux des effectifs : quand on a trouvé des brèches, il faut colmater, avant que de cultiver sinon son jardin, peut-être son polder à l'abri d'une digue, de nouveau consolidée ! Alors réjouissez-vous...

L'effort entrepris couvre tous les aspects de la vie universitaire : l'accueil d'étudiants plus nombreux dans des enseignements renouvelés, l'amélioration de la situation des personnels ou des conditions de vie des étudiants, l'extension et l'amélioration du patrimoine universitaire, la recherche universitaire.

M. de Charette disait que 100 millions de francs ce n'était peut-être pas suffisant pour les constructions scolaires. Effectivement, ce n'est pas suffisant. Il faudra des progrès plus marqués à l'avenir, dans les autres exercices budgétaires. Pourtant ces 100 millions représentent, monsieur de Charette, une augmentation de 34 p. 100 ; qu'en était-il du budget antérieur, que vous avez pourtant voté...

M. Hervé de Charette. Je ne l'ai pas voté !

M. Jean Proveux. Si, en conseil des ministres !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... alors que je ne suis pas sûr du vote que vous émettrez ce soir !

Face à un budget qui enregistre, cette année, une progression sans précédent par rapport à ceux de la période récente, il y aurait quelque paradoxe à hésiter - au nom de besoins qui ne pourront être satisfaits que dans la durée ou au nom de présupposés politiques, dont nous aurons peut-être la révélation tout à l'heure et que je commenterai le moment venu - à reconnaître l'effort que nous entreprenons.

Je dois dire que j'ai été surpris d'entendre M. Fréville regretter l'insuffisance des moyens dont ce budget dote mon action, après avoir admis que, néanmoins, ces moyens doublaient l'effort consenti l'année dernière ! *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)* Reconnaissez, monsieur le rapporteur, que votre argumentation n'était pas, sur ce point, des plus solides.

Un budget, fût-il en forte progression, doit être, c'est évident, sous-tendu par une conception d'ensemble, et je retrouve là encore, comme vous avez tenté de le démontrer à propos de l'enseignement scolaire, la distinction ou l'opposition que recèlerait un budget qui, quantitativement, ne serait pas si mal, mais dont la vertu qualitative prêterait à s'interroger. Or, c'est bien une politique globale, fondée sur des axes clairs, que nous entreprenons en faveur de l'enseignement supérieur.

On a beaucoup parlé, à l'occasion de la rentrée, du retard de l'enseignement supérieur français. Il est réel. Il est ancien. Il se révèle avec d'autant plus d'acuité que la progression du nombre des étudiants commence à se traduire fortement dans le système de l'enseignement supérieur, particulièrement cette année. Apparemment, mes prédécesseurs l'avaient sous-estimé.

Par contre, nous n'avons peut-être pas encore suffisamment insisté ensemble sur l'extraordinaire potentiel d'intelligence, d'enseignement et de recherche que constituent les universités et les écoles de notre pays, sur la qualité du travail de nos enseignants-chercheurs. Cette capacité, malgré les retards et les dégradations, est pour nous un atout, à condition naturellement de le valoriser par un développement maîtrisé et concerté. Une injection massive et continue de moyens, des objectifs clairs fixés à l'enseignement supérieur et qui mobilisent sa communauté, voilà ce qu'il faut faire.

C'est l'objet des interrogations de vos rapporteurs et de plusieurs intervenants. Comment faire en sorte que la carte et le contenu des formations coïncident avec des besoins divers en constante évolution ? Comment éviter le gâchis engendré par les échecs dans les premiers cycles et adapter les enseignements aux nouvelles générations qui accèdent en masse à l'Université ? Comment faire entrer dans les faits l'autonomie des universités inscrite dans la loi et desserrer leurs contraintes de gestion tout en veillant au respect de l'égalité des chances inscrite dans notre Constitution, inscrite dans notre devise républicaine ?

A ceux qui posent ces questions légitimes je voudrais rappeler ici, pour que ce soit bien clair et qu'on cesse de s'interroger sur mes intentions, la méthode par laquelle j'entends assurer un développement cohérent de l'enseignement supérieur. Elle passe par la définition, dans chaque région, d'un schéma concerté des formations post-baccalauréat, par la mise en place d'une véritable politique contractuelle avec les universités, par l'instauration d'un système attractif et efficace de formation des enseignants-chercheurs, par la dynamisation de la recherche universitaire, même si l'effort actuel - c'est vrai - n'est pas encore suffisant, enfin par une programmation pluriannuelle des moyens financiers nécessaires.

Les schémas de formation post-baccalauréat sont essentiels pour mieux articuler le lien pédagogique qui existe entre la fin des études secondaires et les premiers cycles de l'enseignement supérieur, pour définir les parcours de réussite, pour mettre en place des filières diversifiées, pour lutter contre les abandons d'études en permettant à chaque étudiant de trouver la filière qui correspond à ses capacités.

Les recteurs préparent, pour le mois de janvier 1989, en collaboration avec les présidents d'université et en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux, un plan d'harmonisation des poursuites d'études qui peuvent être offertes après le baccalauréat.

C'est dans ce cadre que la politique de rénovation des premiers cycles, entreprise avec succès à partir de 1983, sera poursuivie : mise en place de séquences d'adaptation, diversification par la création de formations professionnalisées, naissance d'antennes locales favorisant les poursuites d'études pour les étudiants issus des familles les plus modestes qui se rapprochent ainsi des lieux où ils vivent.

Mais, pour répondre à certaines interrogations, je précise que cette démarche ne s'assimile en rien à une entreprise de secondarisation des premiers cycles, dont j'avais cru comprendre qu'elle avait plutôt illusé certaines tentations de la période immédiatement précédente. Il est plus que jamais nécessaire d'initier précocement les étudiants à la recherche, et des conditions sont donc posées clairement à ce qu'on appelle les « délocalisations » : taille critique suffisante pour que les étudiants bénéficient d'un environnement universitaire authentique et, surtout, lien organique clairement affirmé avec l'université d'origine, à laquelle l'antenne doit être complètement intégrée. L'espère avoir ainsi répondu aux préoccupations de M. Carrat.

Quant à la création de 200 emplois d'enseignant du second degré dans le budget de 1989, elle correspond essentiellement aux besoins en matière de formations générales ou complémentaires dans les cursus de premier cycle, les langues vivantes en étant un exemple. Sur les 500 créations de postes initialement prévues dans l'enseignement supérieur, ces 200 emplois du second degré correspondaient à 40 p. 100 du total. Personnellement, j'ai toujours trouvé que c'était beaucoup. Sur les 1 000, que nous proposons maintenant, ils n'en représentent plus que 20 p. 100. Vous en aviez créé, messieurs, environ 15 p. 100. Je ne crois pas que cela mérite de chicaner. Mais mon intention à moi est bien, pour les exercices à venir, de recruter en plus grand nombre des enseignants du supérieur. Ma conception est que nous devons recruter et former des enseignants-chercheurs pour l'enseignement supérieur, et non pas des professeurs du second degré. Il faudra en convaincre, si nécessaire, ceux qui ont parfois une approche peut-être exclusivement budgétaire de ce problème fondamental. Mais j'aurai désormais plus de temps pour le faire. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Hervé de Charette. Vous pensez à M. Charasse ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'en viens au rôle des régions.

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur le rôle des collectivités locales dans le développement des enseignements universitaires. Il est clair que, bien que cette compétence n'ait pas été transférée aux régions par la loi de décentralisation, ces dernières - et je m'en réjouis - dans une vision bien comprise de leur avenir, sont de plus en plus désireuses de participer à l'essor des formations supérieures, qui constituent un de leurs plus puissants facteurs d'expansion économique et d'attraction intellectuelle.

Les contrats de Plan Etat-régions, dont les contenus seront définitivement arrêtés par le Gouvernement lors d'un comité interministériel qui doit se tenir le 17 novembre prochain, font de l'enseignement supérieur une de leurs principales priorités. Ce sont près de 3 à 3,5 milliard de francs qui pourraient être consacrés par l'ensemble de la nation à des constructions et équipements dans ce domaine.

Je tiens, sur ce point aussi, à répondre à Mme Catala. Bien que j'aie été frappé par sa façon charmante de descendre de la tribune en déclarant qu'elle me posait des questions, j'ai constaté qu'avant même que j'aie eu le temps d'y monter, pour ma part, de façon moins charmante, elle connaissait déjà mes réponses puisqu'elle annonçait le vote négatif de son groupe. Cela ne s'appelle pas un dialogue. C'est une position arrêtée *a priori* pour des raisons politiques.

M. Bruno Bourg-Broc. Vous ne l'avez jamais fait ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mme Nicole Catala. Pas du tout ! C'est une position arrêtée au vu du « bleu » budgétaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais non, madame ! La philosophie qui est la mienne, par exemple, dans la question des discussions avec la région ne peut pas être inscrite dans les chiffres du budget. Elle procède d'une méthode, d'un mouvement qu'il vous aurait peut-être intéressé de connaître avant de formuler votre vote.

La mise en commun des efforts, nécessaire pour assurer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation, suppose que soit trouvé un équilibre entre, d'une part, les souhaits des régions, souvent tournés vers des formations de prestige, que je ne critique pas, ou très professionnalisées, qui sont très utiles mais qui accueillent un petit nombre d'étudiants, et, d'autre part, les impératifs nationaux, l'Etat gardant le devoir d'œuvrer à la réalisation d'objectifs plus larges, comme l'accueil d'étudiants de plus en plus nombreux dans les premiers cycles des universités.

Les régions viennent de façon facultative sur le terrain universitaire et je m'en réjouis, car je le leur demande. Je dois les aider par des cofinancements. Je dois accepter qu'elles participent, dans une certaine mesure, à la définition de ce que nous voulons faire ensemble. Mais, en même temps, si elles veulent que je cofinance leurs priorités, elles doivent comprendre que la masse budgétaire qui est mienne doit aussi me servir à financer celles que je définis. Il faudra donc

trouver un équilibre. Car, sans équilibre entre ce que les régions souhaitent et ce que je crois nécessaire, comment donner un sens à la notion de contrat et de cofinancement ?

Dans un grand nombre de cas, la discussion a déjà permis de dépasser les divergences de départ pour aboutir à des projets communs répondant aux souhaits de tous. J'aimerais que des accords de ce type puissent être trouvés dans la totalité des régions.

Associer les régions, mais aussi le Parlement. Voilà une transition qui me permet de dire ce que je pense de l'amendement tendant à créer une mission nationale sur l'enseignement supérieur composée des députés dans leur diversité. J'indique clairement que je suis favorable à cet amendement tel qu'il est rédigé : cette mission aura pour objet, en examinant l'emploi des crédits de l'enseignement supérieur, de proposer des mesures concrètes permettant à l'Université d'assumer ses tâches dans les prochaines années. Sur cet amendement, dans sa version écrite, je suis d'accord. Et seul cela vaut. Mais sur l'interprétation que l'un d'entre vous en a donnée, à savoir qu'il s'agirait seulement d'une mission sur les problèmes de l'autonomie des universités, je ne suis pas d'accord. Mais ce n'est pas ce qui est écrit. Votre amendement, tel qu'il est, je l'accepte.

Le mise en œuvre d'une politique contractuelle avec les établissements d'enseignement supérieur, voilà encore une démarche novatrice, une démarche cohérente, et qui témoigne d'un dessein, et qui procède d'une méthode, et qui suscite l'intérêt - j'en porte témoignage - de l'ensemble des présidents d'université.

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur le nécessaire renforcement de la capacité d'initiative des établissements, mais cette autonomie et cette capacité d'initiative ne peuvent se concevoir dans le cadre d'une répartition annuelle des moyens qui resterait fondée, comme naguère, sur des normes trop rigides accompagnées de politiques sectorielles éparpillées et fluctuantes. Il faut au contraire que chaque établissement soit en mesure d'élaborer une prévision d'ensemble, de définir des objectifs à partir desquels des bilans pourront être dressés à diverses étapes du parcours et de passer contrat avec le ministère dont j'assume la responsabilité.

L'année 1989 sera consacrée à la préparation de ces contrats quadriennaux. Les premiers d'entre eux seront signés à l'automne et concerneront les régions où la démographie scolaire connaît la plus forte progression.

Les universités, pour leur part, verront ainsi leur capacité de négociation renforcée et seront en mesure de mettre en place une véritable politique d'établissement soutenue par un engagement clair de la collectivité nationale.

C'est dans le même esprit qu'en concertation avec elles, je recherche l'assouplissement et l'amélioration de leur gestion, puisque la souplesse, la diversité, l'autonomie vous préoccupent légitimement.

Renforcés dans leur autonomie par cette politique contractuelle, les établissements verront aussi se desserrer le carcan réglementaire et administratif qui bridait jusqu'à maintenant leurs initiatives. Dès cette année, les dotations de fonctionnement seront attribuées de façon globale et la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de maintenance sera confiée aux établissements, qui disposeront directement des crédits nécessaires. Ils pourront programmer dans le temps l'entretien de leur patrimoine et prendre des décisions rapides adaptées à leurs besoins.

En outre, le régime financier, dont certaines dispositions trop rigides constituaient un frein à la bonne marche des universités, est en cours de révision dans le sens d'une latitude plus grande.

Enfin, un effort sans précédent est engagé pour assurer le recrutement des enseignants sur les postes créés ou vacants dans des délais adaptés aux besoins de la rentrée universitaire. Voilà aussi une mesure concrète ! En 1989, et pour la première fois depuis plusieurs décennies, c'est dès janvier que les présidents des universités et les chefs d'établissement connaîtront les postes qui leur seront attribués à la rentrée suivante. C'est là un réel progrès, qui a demandé à mon administration de gros efforts.

De nouvelles améliorations seront recherchées au cours des mois qui viennent pour lever les contraintes inutilement strictes qui handicapent à l'heure actuelle les universités dans leurs relations avec leur environnement économique, et pour donner à leur fonctionnement la souplesse nécessaire à une bonne insertion dans le tissu local et régional.

Mais je voudrais être clair : l'autonomie telle que je la conçois et que nous la concevons, exclut les voies extrêmes au terme desquelles l'Université courrait le risque de se détourner d'une de ses missions fondamentales : assurer la promotion du plus grand nombre. Je mène une politique de souplesse et d'autonomie, mais je n'ai pas l'intention de réouvrir la porte qu'ont fermée les étudiants devant la sélection féroce ou la hausse systématique des droits d'inscription. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour avancer dans les voies que je viens de définir, il faut clarifier la situation statutaire des universités.

A cet égard, je vous informe, et l'Assemblée aura la primeur de cette nouvelle, que j'ai maintenant réglé le problème de l'imbricolage juridique du statut des universités françaises. Sans bruit, sans tapage, aidé par mon administration et des universitaires, j'ai mené une politique de dialogue avec l'ensemble des universités françaises, notamment avec celles qui n'avaient pas mis leur statut en conformité avec la loi Savary, cette loi que je respecte dans toutes ses dimensions.

Grâce à un esprit de conciliation réciproque et à l'acceptation de modalités plus souples pour l'application de cette loi, cette question est aujourd'hui réglée. Les dix-huit universités qui n'appliquaient pas, jusqu'à présent, la loi de 1984 ont maintenant élaboré des statuts qui lui sont conformes, et je viens de les arrêter.

M. Philippe Sanmarco. Très bien !

M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. L'ensemble des soixante-quinze universités françaises agiront désormais sous l'égide de la loi - c'est le moins qu'elles puissent faire - et l'ensemble des composantes qui les forment devraient avoir élu leurs conseils au plus tard en mars 1989, les universités qui n'ont pas élu le leur devant elles-mêmes le faire entre décembre 1988 et janvier 1989. Je pense que cela fera plaisir à tous ceux qui n'avaient pas d'arrière-pensées ; ils apprécieront que l'Université française n'ait plus désormais à livrer de bataille de statut mais puisse se consacrer à ses missions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le recrutement et la formation des enseignants des universités, voilà naturellement des objectifs essentiels et qui sont au cœur de l'effort que j'entreprends, car ils conditionnent l'avenir et n'ont jamais été vraiment atteints jusqu'à présent.

La revalorisation des allocations de recherche, en coopération avec le ministre de la recherche et de la technologie, a amorcé cette démarche. Mais nous nous préoccupons à présent de la compléter par une formation pédagogique qui sera donnée aux doctorants se destinant à l'enseignement supérieur. Dans le même temps, nous compléterons leurs allocations. Pour la première fois, un doctorant se destinant à l'enseignement supérieur recevra une aide financière équivalente à celle attribuée par les contrats de formation financés par l'industrie privée. C'est un élément primordial du dispositif de formation de nos enseignants-chercheurs. De même, je le répète, leur formation pédagogique sera systématiquement améliorée.

Je suis fondamentalement attaché à la recherche universitaire car sans une recherche de qualité, sans une création de savoir au cœur même de l'enseignement supérieur, celui-ci ne fait plus que transmettre les savoirs créés ailleurs. C'est là qu'est véritablement le risque de la secondarisation et c'est le déclin alors assuré pour notre enseignement supérieur. Ce n'est pas ma politique.

Notre intention est que notre enseignement supérieur continue à créer le savoir et à le diffuser au niveau le plus élevé. Telle est la vocation de l'Université. C'est pourquoi j'ai décidé de redonner un nouvel élan à la recherche universitaire en liaison avec le C.N.R.S. tout en lui conservant sa vocation fondamentale de formation à la recherche mais je suis prêt à admettre, monsieur Fréville, - car j'ai abordé ce débat avec honnêteté -, que dans ce domaine et dans d'autres exercices budgétaires un effort plus substantiel devra être consenti, même si l'effort global du budget en faveur de la recherche témoigne en faveur de l'action que mène le Gouvernement.

La revalorisation de la situation des enseignants-chercheurs est, comme dans le domaine scolaire, au centre de mes préoccupations.

L'enjeu est double : il faut améliorer la condition matérielle et morale des personnels et assurer les recrutements nécessaires en nombre et en qualité d'ici à l'an 2000. La

situation est aussi critique que dans le second degré, en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques ; on l'a justement souligné.

La provision inscrite au budget est là simplement pour marquer la volonté de l'Etat. La discussion sera engagée, mais vous savez déjà que 650 autorisations de promotion destinées au déblocage des carrières ont été l'objet de décisions dans les documents budgétaires. La discussion s'ouvre le 14 novembre dans le supérieur, comme dans d'autres domaines ; croyez bien que le recrutement des enseignants-chercheurs pour l'enseignement supérieur est pour moi tout à fait décisif.

Tout cela s'inscrit enfin dans cet effort de programmation pluriannuelle auquel le Gouvernement devra se consacrer.

Première étape vers la réalisation des objectifs que le Gouvernement s'est assignés en matière d'enseignement supérieur : le budget de 1989 devra être conforté par un investissement à long terme.

L'ampleur des besoins, comme les contraintes d'organisation du système, impose une prévision dans le temps, qu'il s'agisse des politiques de recrutement des enseignants, des constructions destinées à accueillir les nouveaux bacheliers, de la mise en place de nouveaux cursus, du développement de la recherche universitaire ou de l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

La loi d'orientation sur l'éducation nationale, qui sera présentée l'année prochaine, précisera les objectifs qualitatifs et quantitatifs que la nation se fixe en matière d'enseignement supérieur.

Quant au Gouvernement, il aura à mettre en œuvre une programmation pluriannuelle des moyens pour réaliser un dessein qui s'apparente, par son ambition et par ses enjeux, aux entreprises de modernisation et d'équipement les plus importantes que notre pays a pu conduire au cours du demi-siècle écoulé.

Monsieur le président, mesdames messieurs, après M. Giovannelli, après M. Carraz, je dis : effort financier important, création significative de postes d'enseignant, mise en place de schémas de formation post-bac, politique contractuelle dans des contrats quadriennaux avec les universités, règlement du problème du statut des universités, souplesse accrue dans la gestion de nos universités dans le respect des règles d'égalité républicaine, effort de recrutement à un niveau plus élevé de nos enseignants chercheurs, négociation du dossier de la revalorisation, oui, nous savons où nous allons, nous avançons de façon sérieuse, avec une grande ambition, avec une démarche pragmatique, en associant les personnels.

Vous vous interrogez sur la confiance que l'enseignement supérieur en France avait peut-être perdue. Mon intention, dans les années qui viennent, est bien de rendre sa confiance au monde universitaire, à sa communauté, à l'enseignement supérieur. J'espère que dans ce travail je serai suivi. Si je ne le suis pas, cela sera aussi jugé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me limiterai à apporter quelques précisions concernant l'enseignement supérieur technologique.

La loi de programme de 1985 a posé des jalons. Il faut aujourd'hui accentuer l'effort dans trois directions : favoriser d'abord l'accueil des bacheliers du technique dans les deux premières années post-baccalauréat, ensuite aider les filières technologiques supérieures à mieux répondre aux besoins et à relever ensuite les déficits de la comparaison internationale, notamment européenne, qui a été évoquée par M. Carraz, enfin relancer la politique de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ; à ce propos j'évoquerai la situation du Conservatoire national des arts et métiers.

Sur le premier point, comme vient de l'indiquer M. le ministre d'Etat, nous avons demandé aux recteurs de mettre en place des schémas de développement des formations post-baccalauréat en collaboration avec tous les partenaires concernés, particulièrement les présidents d'université.

Dans ce cadre, il convient de prévoir un certain nombre de dispositifs qui concernent particulièrement l'enseignement supérieur technologique.

C'est d'abord le développement équilibré de l'ouverture de sections de techniciens supérieurs dans les lycées et de nouveaux groupes et départements d'instituts universitaires de technologie. Il y a actuellement 76 000 élèves dans les S.T.S. et 65 000 dans les I.U.T. C'est dire que cet équilibre doit être préservé, mais évidemment en poursuivant l'effort d'ouverture que nous essaierons de préciser dans ce schéma de développement.

Il convient ensuite d'assurer l'accueil d'un pourcentage croissant de bacheliers du technique dans l'augmentation d'effectifs des instituts universitaires de technologie. Dans ces I.U.T., de nouveaux groupes, de nouveaux départements seront créés dans le cadre de la contractualisation avec les établissements. J'ai souhaité, sous forme non pas de quotas, mais d'engagements de progression, que les I.U.T. accordent la priorité qui leur revient aux bacheliers technologiques.

Enfin, il convient d'assurer la mise en place de D.E.U.G. technologiques dans les universités et de poursuivre l'implantation de D.E.U.S.T. qui sont très liés à l'économie locale. Il y en a 78 qui sont actuellement habilités. Il doit être possible de poursuivre cet effort.

Sur le plan national, je travaille plus particulièrement à la mise en place d'un schéma prévisionnel de développement des I.U.T. et, grâce aux travaux des commissions pédagogiques nationales, ce schéma prévisionnel pourra fournir le cadre, par spécialité, au développement quantitatif et qualitatif de ces établissements. C'est sur cette base, et à partir des propositions présentées par les recteurs et par les établissements, que seront arrêtés les choix d'implantations géographiques.

Par ailleurs, il faut que les I.U.T. soient parfaitement adaptés à la demande économique. C'est pourquoi un groupe de travail va procéder rapidement à un examen des spécialités existantes - il y en a dix-neuf - pour tenir compte des nombreuses demandes qui se sont exprimées, en particulier dans les secteurs de la biologie ou de la communication. En fonction des conclusions de ce groupe, les spécialités existantes pourront s'adapter pour améliorer encore l'efficacité de ces formations. Il s'agit par là de créer des mentions ou des options qui peuvent permettre d'être plus en rapport avec la réalité professionnelle.

Sur le deuxième point, celui de l'équilibre entre nos filières technologiques supérieures et celles qui existent dans d'autres pays européens, le dossier est complexe. On l'évoque par la référence à des chiffres : bac + 2 ou bac + 3. On s'aperçoit que, en réalité, les positions des différents partenaires sont très diverses et que, dans ce domaine, il faut peut-être s'attacher au contenu des formations et pas simplement à l'image de leur durée.

C'est pourquoi, pour disposer d'une information suffisante, j'ai demandé au haut comité d'éducation - économie de me présenter le plus tôt possible un rapport sur ce sujet. En fonction de ces éléments et des consultations auxquelles je procède actuellement, je proposerai au printemps prochain les dispositions qui me paraîtront les plus appropriées. Il faudra, dans ce cadre, tenir compte notamment des différences entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire car, dans ce dernier, les qualifications sont plus incertaines et les comparaisons européennes beaucoup plus confuses.

Nous avons dans notre pays une base de formation d'ingénieurs de qualité. Il convient de réfléchir à de nouvelles formations, mais aussi de consolider en quelque sorte ce qui existe avec les adaptations, les formations complémentaires qui peuvent paraître utiles.

Actuellement dans les établissements de l'éducation nationale 28 000 ingénieurs sont formés, c'est-à-dire 27 p. 100 de plus depuis 1983. C'est dire l'effort qui est consenti depuis un certain nombre d'années.

Vous avez évoqué, monsieur Carraz, la collaboration qui peut exister entre divers pôles universitaires pour former ce que l'on a pu appeler des universités de technologie. Je crois que ce qui importe avant tout c'est de mettre en place un réseau suffisant de formations riches et diversifiées, qui mettra l'accent sur la collaboration entre les établissements existants, sur les synergies à créer entre eux pour que soient utilisées au mieux les capacités dont ils disposent ou qu'ils peuvent développer. A cet égard, l'expérience des pôles Firtech est tout à fait intéressante et il faudra probablement essayer de s'appuyer sur cette expérience pour aller plus loin. En tout cas, il faut poursuivre le développement de nos filières de formation d'ingénieurs. Six formations nouvelles

d'ingénieurs sont actuellement en cours d'examen par la commission des titres d'ingénieur. Elles verront le jour si l'avis de cette commission est favorable. C'est dire que les moyens qui sont inscrits au budget de 1989 pourront être attribués en fonction de ces priorités et des orientations que je viens d'indiquer.

Enfin - troisième point - il faut insister sur l'importance de la formation des adultes dans l'enseignement supérieur. C'est une dimension plus que jamais indispensable puisque la formation permanente est le moyen de répondre à l'exigence de promotion sociale et aussi à la nécessité d'adaptation permanente à l'évolution des connaissances.

Le Conservatoire national des arts et métiers et ses centres régionaux jouent un rôle déterminant dans ce domaine. Si j'entends bien sûr faire en sorte que tous les établissements d'enseignement supérieur puissent être mobilisés pour cette formation continue - ils se sont d'ailleurs dotés des formes d'organisation qui le permettent - il faut peut-être relancer le dynamisme déjà grand du Conservatoire national des arts et métiers.

Je serai amené à dire, dans quelques jours, à l'occasion de la cérémonie marquant l'attribution du dix-millième diplôme d'ingénieur de cet établissement, dans quel esprit je vois se développer la principale mission du C.N.A.M., mission de promotion supérieure du travail, qui doit demeurer l'un des supports essentiels de ce conservatoire. Mais il faut peut-être y associer certaines autres missions, aussi bien dans la perspective de la formation des adultes que dans celle du développement d'une culture scientifique et technique, qui doit pouvoir prendre tout son sens sur le plan national, et également par le réseau du C.N.A.M. à l'intérieur de nos régions.

C'est dire que le plus important n'est pas de rouvrir une discussion de type statutaire, même si des améliorations pourraient paraître utiles. L'essentiel concerne la précision des missions du C.N.A.M. On ne peut négliger, comme cela a été fait trop longtemps, les perspectives d'un établissement qui, finalement, accueille près de 100 000 étudiants.

Un programme d'action plus détaillé sera élaboré avec ceux qui ont la responsabilité du C.N.A.M. C'est pour la formation des adultes un point d'appui essentiel. Mais, bien évidemment, l'enseignement supérieur dans son ensemble, les universités, sont aussi les bases d'une formation continue des personnels enseignants, des formateurs d'une manière générale, de tous ceux qui aujourd'hui s'activent pour redonner à notre pays les moyens de son développement économique.

C'est donc, vous le voyez, un programme de longue haleine qui est mis en œuvre. Le budget de 1989 est un moyen de nous donner du souffle. C'est une politique d'ensemble qui peut ainsi donner à l'enseignement supérieur technologique la part qui lui revient dans l'effort de modernisation de notre pays. C'est pourquoi il est essentiel pour l'enseignement supérieur technologique que le budget de 1989 qui vous est présenté soit voté, bien voté et largement approuvé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Puis-je vous demander une nouvelle fois, mes chers collègues, de bien vouloir respecter strictement les deux minutes dont vous disposez pour poser vos questions ? Puis-je suggérer au Gouvernement d'essayer de synthétiser au maximum ses réponses ?

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le ministre d'Etat, la question que je pose concerne les universités du Nord - Pas-de-Calais, question certes régionale, mais d'importance nationale, tant la situation me paraît préoccupante ; et je pèse mes mots, monsieur le ministre, en disant cela.

Les assises régionales des universités, qui se sont tenues en juin dernier, ont illustré les insuffisances criantes des moyens tant matériels que humains consacrés à l'enseignement supérieur dans cette région : insuffisances non seulement dans l'absolu, mais surtout par rapport aux autres universités françaises, sans parler des universités étrangères proches et qui font directement concurrence aux universités du Nord ; je pense aux universités belges, notamment.

Le taux d'encadrement de l'université de Lille-II est inférieur de 3,5 p. 100 à la moyenne nationale, celui de Lille-I de 19 p. 100, celui de Lille-III de 27,6 p. 100. Par rapport aux

72 universités françaises, Lille-II est au trente-neuvième rang. Lille-I au cinquante-huitième rang, Lille-III au soixante-septième rang.

Le Nord - Pas-de-Calais, qui a vécu et qui vit toujours les épreuves des fermetures d'usines, des reconversions, du chômage et de la précarité, n'a pas perdu l'espoir, car il mise sur la formation de ses jeunes. Mais il faut qu'il en ait les moyens. Il faut, pour nos universités, des mesures d'urgence dès 1989, un contrat de rattrapage sur les cinq prochaines années, enfin, un véritable plan de développement à long terme.

Par ailleurs, un effort a été réalisé pour l'enseignement supérieur privé - j'en prends acte - mais beaucoup reste à faire pour amener la contribution de l'Etat à un niveau équivalent à celui des coûts des formations publiques correspondantes.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement est-il décidé à remettre à niveau les moyens de l'enseignement supérieur du Nord - Pas-de-Calais, c'est-à-dire à lui réserver le traitement inégalitaire positif, mais prioritaire qui doit lui revenir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, avec ses quatre universités, ses grandes écoles d'ingénieurs, la région Nord - Pas-de-Calais paraît bien dotée en moyens d'enseignement supérieur. En même temps, ses universités, ses établissements souffrent d'un sous-encadrement chronique qui tient à un retard accumulé, mais aussi à un mouvement vers les formations d'enseignement supérieur relativement récent pour des raisons historiques dans cette région.

Face aux difficultés qui se sont accumulées et que j'ai trouvées en arrivant, vous en conviendrez, j'ai pris des mesures d'urgence pour la rentrée, notamment à Lille. Je me suis engagé, d'une part, à examiner pour la rentrée de 1989 la situation particulière de cette académie et de ces universités pour faire un effort particulier, d'autre part, à mener une politique qui tient compte des déficits en formation, en enseignants, donc une politique inégalitaire, et enfin, à intégrer ces universités dans la première tournée - si vous me permettez ce mot un peu familier - des contrats pluriannuels passés avec les universités. Je crois que cela permettra d'amorcer le rattrapage souhaité et que je juge juste.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, ma question portera sur le niveau, et surtout sur le mode de calcul des bourses d'enseignement supérieur.

Je note avec satisfaction l'effort intéressant consenti dans votre projet de budget en faveur des bourses d'enseignement supérieur. Mais demeure le problème de jeunes issus de départements comme celui dont je suis l'élu, la Mayenne, un département rural où environ huit bacheliers sur dix font leurs études en dehors de la ville chef-lieu et vont à l'extérieur, à Angers, au Mans, à Rennes, à Nantes ou à Paris.

Il se trouve que le mode de calcul des bourses d'enseignement supérieur ne privilégie pas assez, et pénalise même les jeunes qui habitent loin du lieu où ils font leurs études universitaires. Dans le barème des bourses, qui compte au maximum vingt-six points, deux seulement sont liés au fait que l'on habite à plus de trente kilomètres de l'endroit où l'on étudie. C'est à l'évidence un lourd handicap, puisque un jeune qui fait ses études à Angers, par exemple, et qui habite chez ses parents, a beaucoup plus de facilités qu'un jeune qui habite Laval et qui fait lui aussi ses études à Angers, et qui doit pour cela dépenser de 2 000 francs à 2 500 francs par mois.

Monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire dans ce domaine ? Vous nous annoncez que vous allez mettre à plat le système des bourses d'enseignement supérieur. Fort bien ! Comptez-vous donner davantage de poids au facteur éloignement qui rend difficile pour nos départements ruraux tout rattrapage de leur retard ? D'après les chiffres officiels, 2,3 p. 100 de la population française sont étudiants. Dans un département comme la Mayenne, ce chiffre n'est que de 1 p. 100 ! Or, le seul moyen de procéder au rattrapage est de réformer le système des bourses.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, il est vrai que dans le barème de bourses, deux points sont attribués en fonction de l'éloignement dès lors qu'il dépasse trente kilomètres, et trois points pour les étudiants des départements ou des territoires d'outre-mer.

La politique des antennes universitaires peut être un moyen de rapprocher les réalités universitaires de la réalité étudiante, notamment dans les premiers cycles, mais pas seulement. Cela dit, je vais examiner l'ensemble du dispositif des bourses et je ne suis pas hostile à l'idée d'intégrer à cette réflexion la prise en compte de l'éloignement dans les critères d'attribution. Je note donc votre préoccupation. Elle sera intégrée au travail que nous allons conduire.

M. le président. La parole est à M. Emile Kœhl.

M. Emile Kœhl. Monsieur le ministre d'Etat, la V^e République a consenti un effort considérable d'investissement immobilier pour l'enseignement supérieur. Après mai 1968, on a créé de nombreux postes, on a fait des investissements humains. Ensuite, pendant une douzaine d'années, on a embauché au compte-gouttes, ce qui entraîne aujourd'hui un vieillissement du corps enseignant supérieur.

En pourcentage du produit national brut, la France ne donne à son enseignement supérieur que le tiers de ce que la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne y consacrent. Il semble, notamment, que le nombre d'enseignants ainsi que les bourses accordées aux étudiants soient nettement inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays développés.

Je vous prie de m'indiquer ce que vous comptez faire pour résoudre le problème de la sélection par l'échec qui est le point crucial de notre enseignement supérieur. En effet, sur 130 000 candidats au D.E.U.G., seulement 50 000 sont reçus, en moyenne au bout de plus de trois ans, alors qu'il faut normalement deux ans pour obtenir ce diplôme. Qu'il y ait 60 p. 100 d'échecs montre une inadaptation manifeste de notre système d'enseignement.

De la réponse apportée à cette situation, dépendra l'avenir de notre jeunesse.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, l'abandon d'études ou l'échec dans l'enseignement supérieur, notamment dans les universités, est un problème grave. Des efforts ont été déjà entrepris pour le résoudre, notamment par la réforme des premiers cycles, efforts et réformes qui ont commencé à porter leurs fruits.

J'ajoute, non pas pour farder la situation, mais parce qu'il faut en avoir une appréciation juste et ne pas céder à la délectation morose, qu'une étude menée par le centre d'étude et de recherche sur les qualifications, le C.E.R.E.Q., a montré que ces taux d'abandon et d'échec devaient être relativisés. En effet, une partie des étudiants qui abandonnent des études et sont donc statistiquement comptabilisés dans les taux d'échec se réorientent en fait vers d'autres études, reprennent un parcours scolaire et aboutissent à un diplôme sans que cela soit pris en compte. Il y a là un affinement des statistiques à poursuivre.

De toutes façons, le travail commencé pour les premiers cycles et qui va être poursuivi, la réflexion sur l'articulation entre la fin des études dans les lycées et le début des premiers cycles, sur les formations post-bac, sur des schémas de développement adaptés, tout cela devrait, avec l'effort en faveur des universités, effort qui doit porter tout à la fois sur les finances, l'aide matérielle, la maintenance, les constructions scolaires, nous permettre de réduire progressivement ce phénomène de l'échec que vous regrettez comme moi.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour une seconde question.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez fort justement déclaré que vous étiez pour une politique de développement des antennes universitaires. Vous me permettrez de parler de nouveau du département de la Mayenne et de son chef-lieu, Laval, où trois projets importants sont envisagés pour les prochaines années.

Le premier est la création d'une deuxième année de droit aboutissant au D.E.U.G. Une antenne universitaire existe déjà pour la première année en économie, en droit et

en A.E.S. Estimez-vous souhaitable que cette antenne se développe, et surtout que l'Etat apporte un soutien important au projet concret actuellement envisagé ?

Certes, il existe d'autres moyens de financement. Ainsi - vous n'en avez pas beaucoup parlé - la région peut donner de l'argent. Elle fournit déjà un appoint financier à l'enseignement supérieur par le biais des crédits de formation permanente, et l'on pourrait très bien imaginer que la deuxième année de droit soit elle aussi financée sur ces crédits. Néanmoins, il me paraîtrait normal que, dans le cadre de ses responsabilités, ce soit l'Etat qui la finance.

Le deuxième projet concerne la création d'un deuxième département d'I.U.T. relatif aux biotechnologies. Le premier département a été mis en place à la dernière rentrée scolaire. Le deuxième département pourra-t-il ouvrir en 1990 ? Cette ouverture se fera-t-elle dans le cadre du Plan Etat-région ?

Enfin, et c'est le troisième projet, pour des villes moyennes comme les nôtres, l'avenir est aussi dans le développement des B.T.S. A ce sujet, je déplore que nous ne puissions savoir, à la lecture de votre budget, combien de B.T.S. seront créés l'année prochaine. Un des éléments de clarification et de transparence de votre budget serait la connaissance de ces chiffres.

M. le président. Monsieur d'Aubert, veuillez conclure.

M. François d'Aubert. Je termine, monsieur le président !

M. le président. La règle veut que vous posiez une question et non pas trois.

M. François d'Aubert. Je n'ai pas posé trois questions, monsieur le président. Vous avez mal entendu et vous n'êtes peut-être pas l'élu d'une circonscription dans laquelle il y a une ville comme Laval (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qui a besoin de développer ses universités.

M. le président. Veuillez conclure. Votre temps de parole est écoulé.

M. François d'Aubert. Vous vous mêlez de choses qui ne vous regardent absolument pas !

Je vous pose très clairement la question, monsieur le ministre d'Etat : en ce qui concerne les B.T.S., le deuxième département d'I.U.T. et la deuxième année de droit, que pouvons-nous attendre du ministère de l'éducation nationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous aurons d'autres circonstances et nous avons d'autres possibilités pour régler ces questions de caractère local, même si je n'en sous-estime pas l'importance pour les élus.

Le développement de l'enseignement supérieur à Laval devra, notamment pour ce qui concerne les antennes de premier cycle, s'inscrire dans le cadre du schéma concerté de développement des formations postbaccalauréat de l'académie. Vous pourrez donc engager la discussion avec le recteur, à qui j'ai demandé de piloter cette affaire avec l'ensemble des partenaires et établissements intéressés. Il devra s'inscrire aussi dans le cadre de la politique contractuelle en fonction du projet qui sera présenté par l'université du Mans à mon ministère, étant précisé que cette université sera incluse dans la première tranche des établissements concernés par la politique contractuelle.

Le deuxième département d'I.U.T. dans le secteur des biotechnologies fait partie des dossiers traités dans le cadre de la négociation du contrat de Plan. La décision devrait intervenir avant la fin de l'année.

En ce qui concerne les formations de B.T.S., j'ai cru comprendre que vous posiez la question au niveau national. M. Chapuis a annoncé qu'il y en aurait une centaine, mais les demandes devront être examinées de façon plus précise entre les établissements intéressés, les élus et mes services.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jacques Santrot.

M. Jacques Santrot. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget de votre ministère marque un effort très net et incontestable en faveur de l'aide aux étudiants.

Il est cependant un domaine qui reste insuffisamment doté, c'est le logement des étudiants. A titre d'exemple, à Poitiers il y a 2 825 chambres gérées par le C.R.O.U.S. pour un

effectif d'environ 16 000 étudiants. Cette situation conduit à une tension très forte sur le marché du logement, à des conditions de logement des étudiants parfois déplorables et à des conséquences néfastes sur l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'habitat des villes universitaires.

Pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat, qu'à court terme, à travers les crédits du C.N.O.U.S. ou des crédits P.L.A. qui pourraient être négociés avec le ministère de l'équipement et du logement, des solutions pourraient être trouvées à bref délai à ce grave problème ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le projet de loi de finances pour 1989 traduit un effort réel en faveur des résidences, puisque le budget des œuvres universitaires progresse de 63 millions de francs, soit près de 10 p. 100. Toutefois, l'état du parc conduit à penser qu'un effort pluriannuel sera certainement nécessaire.

Depuis plusieurs années, c'est vrai, le ministère de l'éducation nationale n'assure plus que de façon marginale le financement des constructions nouvelles, qui relèvent de financements de type H.L.M. J'ai engagé une réflexion sur l'évolution de ce système de financement, pour envisager sa diversification. Mon objectif est bien d'aboutir à une relance de la politique de construction dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le ministre d'Etat, ma question complètera celle de mon collègue Jacques Santrot. J'aborderai, en effet, le problème général de l'aide matérielle aux étudiants.

Cette aide se manifeste sous plusieurs formes : la sécurité sociale, les logements et restaurants universitaires, les bourses, enfin. Ce sont les aspects les plus connus, ceux aussi qui impliquent l'effort financier le plus lourd. A côté de ces volets essentiels, il faut également souligner la part importante des bibliothèques en ce qu'elles permettent aux étudiants d'accéder, en contrepartie d'une cotisation annuelle forfaitaire minimale, à une masse considérable de documentation indispensable pour la réussite des études.

Jusqu' alors, ces actions ont fait l'objet de mesures isolées sans qu'un minimum de cohérence soit assuré. Aujourd'hui, votre projet de budget améliore sensiblement la plupart des aspects de cette aide, notamment au niveau des bourses. Mais ne pensez-vous pas qu'une réflexion et une action communes à l'ensemble des aides matérielles, et plus généralement des conditions d'existence de l'étudiant, serait plus susceptible d'améliorer le niveau et la qualité de ces conditions ?

Cette réflexion ne devrait-elle pas prendre en compte les disparités régionales, certaines jeunes universités - telle que celle de Metz, que je connais bien - souffrant actuellement, outre d'une grave insuffisance du nombre de professeurs, d'une pénurie de moyens matériels : locaux résidences, restaurants, bibliothèques, etc. N'y a-t-il pas un effort spécial de rattrapage à effectuer en faveur de ces jeunes universités, avant de prendre les mesures générales tendant à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'indiquais à l'instant l'effort - 63 millions de francs - prévu au budget de 1989 en faveur des résidences universitaires et des restaurants.

J'ai pris, dans le décret d'avance, d'autres mesures significatives : 50 millions de francs pour les bibliothèques universitaires, instruments de travail et de recherche indispensables pour les étudiants et sur lesquelles M. Miquel travaille, et 100 millions de francs pour des opérations d'entretien du patrimoine universitaire qui ont permis de faire face à des dégradations très importantes.

Cet effort sera poursuivi dans le budget de 1989.

Je réfléchis par ailleurs à une amélioration du système des aides matérielles aux étudiants. Un examen global de ce système est en cours et je mettrai en place auprès du C.N.O.U.S., à la fin de l'année, un observatoire de la vie de l'étudiant qui permettra de mieux apprécier les conditions réelles dans lesquelles vivent les étudiants et les étudiantes en France, pour, naturellement, prendre ensuite des décisions dans ce domaine.

Enfin, je rappelais il y a un instant que j'ai confié à deux grands architectes, deux architectes de qualité, une mission de travail sur l'architecture des campus, parce que le cadre de vie de nos étudiants et de nos étudiantes, l'articulation avec le reste de la cité sont des éléments essentiels.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur le développement des antennes universitaires. Je l'illustrerai en prenant l'exemple de ma région.

En région Centre, les universités de Tours et d'Orléans accueillent cette année près de 26 000 étudiants pour 16 000 places. Le problème est tel que l'université de Tours loue des salles de cinéma et des locaux du conseil général et de la ville pour permettre le déroulement des cours.

Entre ces deux pôles universitaires, la ville de Blois est prête à accueillir des formations qui peuvent être complémentaires et qui décongestionneraient les universités saturées. De nombreuses villes moyennes, à l'image de Blois, seraient sûrement disposées à jouer cette carte, car elles savent que la présence de formations supérieures et de haut niveau est un vecteur du développement économique local. Bien souvent, ces villes et les départements dont elles font partie sont prêts à participer à l'effort d'équipement pour accueillir ces formations. Or il se trouve que cette volonté des petites villes moyennes est souvent contrariée.

Elle se heurte d'abord à l'inertie au niveau des rectorats et de l'inspection régionale où l'on entend dire qu'il est difficile d'implanter des formations universitaires dans les villes qui n'ont pas de potentiel universitaire de départ. Ensuite, second obstacle, au niveau des régions on entend souvent dire qu'il est difficile d'implanter des antennes universitaires dans les villes qui, au départ, ne sont pas universitaires.

Il serait évidemment souhaitable que l'on engage, malgré les obstacles, une réelle déconcentration de l'enseignement post-baccalauréat. Comme je sais que vous y êtes personnellement favorable, j'aimerais que vous nous disiez ce que vous comptez faire pour vaincre les obstacles que j'ai évoqués et quels engagements vous pourriez donner, en termes de création de postes, aux villes qui aspirent à devenir des antennes universitaires et qui seraient décidées à fournir à cet effet un effort d'équipement allégeant la charge de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, il est logique que le ministère de l'éducation nationale veuille à ce que les moyens universitaires permettant à un étudiant de travailler dans de bonnes conditions soient réunis. Il est normal qu'il veuille que soient pris en compte certains objectifs nationaux en ce qui concerne l'installation de départements d'I.U.T. ou de filières de techniciens supérieurs. Mais il n'en n'est pas moins utile que les efforts réalisés par certaines villes moyennes pour attirer des filières universitaires et pour « s'investir » sur ce terrain soient encouragés par l'Etat, et en particulier par mon ministère, dans le cadre des exigences nationales que j'ai rappelées.

C'est dans ce sens que je travaillerai et il est évident que, si mon ministère accepte un certain nombre d'implantations et de projets, la logique voudra qu'ensuite il fournisse les postes. Sinon, il ne serait plus sage de sa part de ne pas les accepter.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Monsieur le ministre d'Etat, la dimension régionale des problèmes universitaires est apparue de plus en plus crûment depuis quelques années.

La faible mobilité géographique des étudiants français, d'une part, et les inégalités régionales d'accès à l'enseignement supérieur, d'autre part, ont engendré une forte pression en faveur de la création de premiers cycles délocalisés.

Les contrats de Plan Etat-régions doivent justement permettre de renforcer les capacités d'accueil du premier cycle - mon collègue Carraz le rappelait tout à l'heure.

Or il semble que les régions aient parfois tendance à concevoir ces contrats comme des moyens d'obtenir un financement d'Etat propre à la mise en œuvre de leurs priorités. Trop souvent, celles-ci consistent à réaliser des installations sur le modèle des grandes écoles ou à créer des filières spécialisées du type B.T.S. ou D.U.T.

Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, comment vous pensez utiliser ces contrats de Plan afin que l'Etat et les régions coopèrent efficacement dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Ces contrats peuvent-ils être l'instrument d'une politique d'ensemble des premiers cycles, et notamment de leur délocalisation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous conviendrez, je crois, que j'ai déjà donné un nombre d'éléments suffisamment précis sur cette question.

Le souci, c'est l'équilibre. Si les régions sont prêtes à financer des établissements d'enseignement supérieur alors qu'elles n'y sont pas obligées par la loi, il est logique que je tienne compte de leurs souhaits. Sinon, pourquoi le feraient-elles ?

En même temps, j'ai une mission à remplir et les moyens dont je dispose pour inscrire des contrats de Plan dans des cofinancements sont limités.

Je dois donc demander aux régions de tenir compte aussi de mes priorités.

C'est cette recherche d'équilibre entre les priorités des unes et de l'autre qui doit être au cœur des contrats de Plan Etat-régions.

Naturellement, pour que cette démarche soit cohérente, il faut qu'elle soit conduite en rapport avec la politique contractuelle que je conduis avec les universités et dans le cadre de ces schémas de développement post-bac dont je parlais tout à l'heure.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. André Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre d'Etat, la loi de finances pour 1977 a ouvert aux collectivités locales la possibilité d'obtenir, par le biais d'attributions du fonds de compensation pour la T.V.A., le remboursement intégral de la T.V.A. avancée au titre de leurs dépenses réelles d'investissement.

Un décret de décembre 1985 précise le calcul de ces attributions et indique que les dépenses doivent être réalisées directement par les collectivités, leurs groupements ou leurs établissements, être nettes de subventions spécifiques versées par l'Etat et donner lieu à intégration dans le patrimoine de ces personnes morales.

Aussi, il en résulte que peuvent seulement donner lieu à attribution du fonds de compensation : premièrement, les subventions et fonds de concours versés par les collectivités territoriales à d'autres maîtres d'ouvrage, à l'exception, d'une part, des fonds de concours apportés à l'Etat lorsque celui-ci assure la maîtrise d'ouvrage de travaux sur monuments historiques classés et, d'autre part, des subventions attribuées par les régions et les départements aux établissements publics locaux d'enseignement qui leur sont rattachés en vue de la construction ou de réparations ; deuxièmement, les dépenses réalisées pour le compte d'un tiers autre qu'une collectivité ou un groupement.

Parmi les difficultés relatives à la réglementation spécifique de ce fonds de compensation, il convient de signaler le problème posé par les investissements relevant de la compétence de l'Etat et réalisés avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements. Cette question mérite d'autant plus d'être soulevée que, notamment par le biais des futurs contrats Etat-régions, les collectivités devraient être incitées à intervenir davantage dans de telles opérations, en particulier dans les constructions universitaires.

Deux hypothèses sont envisageables : ou l'Etat confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération à une collectivité ; ou l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage et invite la ou les collectivités concernées à lui apporter un fonds de concours.

Dans les deux hypothèses, compte tenu de la réglementation rappelée ci-dessus, aucune attribution de ce fonds de compensation ne peut intervenir en vue du remboursement de la T.V.A. éventuellement avancée.

Les collectivités territoriales confrontées à ce problème rencontrent des difficultés : ou bien elles sont obligées d'accepter de verser un fonds de concours sur une base toutes taxes comprises et de perdre 15,68 p. 100 de leur participation ; ou bien, elles doivent tenter de négocier avec l'Etat sur

une base de dépenses hors taxes, avec le risque de retarder le démarrage d'une opération, ce qui pourrait engendrer un surcoût éventuel, ou même d'empêcher la réalisation d'un projet.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Durr.

M. André Durr. Afin de pallier ces difficultés, une modification des textes pourrait, me semble-t-il, être envisagée. Elle tendrait, dans le cas d'opérations relevant de la compétence de l'Etat, soit à prévoir une participation financière des collectivités sur une base hors taxes...

M. le président. Monsieur Durr, concluez !

M. André Durr. ... soit à étendre l'exception prévue en matière de travaux sur les monuments historiques classés, à l'ensemble des fonds de concours.

Ce dossier touchant essentiellement, comme je le précisais, les constructions universitaires, je serais très heureux d'avoir votre sentiment à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, à cette heure de la nuit, il est bon d'être intellectuellement stimulé comme je viens de l'être par vous. *(Sourires.)*

Mais je crois tout de même avoir saisi le sens de votre question. *(Sourires.)*

Le décret du 26 décembre 1985 limite - c'est vrai - aux seules dépenses d'investissement supportées réellement par les collectivités locales et réalisées pour leur propre compte les cas où ces collectivités peuvent prétendre à l'obtention de la compensation de la T.V.A. qu'elles ont acquittée.

Au sens de ce décret et selon la législation en vigueur, les collectivités qui interviennent dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sont considérées comme agissant pour le compte de l'Etat puisque la loi de décentralisation ne leur a pas confié cette mission.

Par conséquent, la compensation de la T.V.A. ne leur est effectivement pas accordée lorsqu'elles interviennent comme maîtres d'ouvrage dans la construction d'un bâtiment universitaire ou de recherche.

Je comprends que vous vous posiez cette question, mais je dois dire que la réponse dépend davantage du ministère des finances. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne les universités particulièrement défavorisées et connaissant un fort retard. Je prendrai comme exemples les universités de la région Centre, qui ont déjà été évoquées par l'un de mes collègues.

La progression du nombre des étudiants de première année est spectaculaire dans les universités. Si, sur le plan national, la progression est de 11,6 p. 100, elle est de 37,2 p. 100 en première année à Orléans. Cela s'explique par l'effet de la nouvelle faculté de lettres et le taux élevé de succès au baccalauréat.

Les difficultés actuelles de cette université sont d'ordre immobilier et de personnel. Les problèmes les plus graves se posent aux facultés de droit et de sciences, avec des préfabriqués de plus de vingt-cinq ans et plus de 3 000 étudiants pour une capacité de 1 500. Cela affecte la qualité des enseignements, le développement de la recherche et l'accueil des nouveaux étudiants. De cela, les partenaires locaux sont conscients.

Il est indispensable qu'on comprenne l'absolue nécessité de l'extension et qu'on ne bloque pas la croissance de cette université.

Je vous rappelle, monsieur le ministre d'Etat, que la région Centre est l'une des dernières au niveau des diplômés et qu'elle a été la moins favorisée au niveau des crédits Etat-régions.

Les collectivités et les universitaires souhaitent que votre conviction profonde, exprimée devant les présidents d'université, de la « nécessité... », je vous cite, « ... d'un effort financier en faveur de l'enseignement supérieur » s'exprime rapidement au niveau d'Orléans-Tours.

Avez-vous, monsieur le ministre d'Etat, une connaissance précise de ce grave problème des universités de la région Centre ? Pensez-vous être en mesure de leur permettre de rat-

traper leur retard ? Les collectivités ont fait le premier pas récemment. Les accompagnerez-vous, et dans un court délai ? M. Bérégovoy, lors de sa venue à Orléans au mois de septembre, a, pour sa part, donné des orientations positives.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je suis conscient des problèmes qui existent sur le terrain universitaire - comme, d'ailleurs, dans le champ du secondaire - dans cette académie et dans ces villes universitaires.

J'ai d'ailleurs reçu M. Royer, député-maire de Tours, et j'ai commencé à évoquer avec lui non seulement des problèmes qui concernaient les lycées, mais également des problèmes qui concernaient des projets universitaires.

Il faut d'ailleurs trouver, de ce point de vue-là, un équilibre, et les intérêts de la ville de Tours ne sont pas forcément ceux de la ville d'Orléans - ce sont là des questions classiques.

Dans le cadre du contrat de Plan en discussion, et à partir de propositions qui me sont faites actuellement, je m'efforcerai de donner progressivement des réponses positives aux élus locaux, mais aussi, et surtout, aux étudiants et aux parents de cette académie qui veut combler un retard réel.

M. le président. La parole est, de nouveau, à M. André Durr.

M. André Durr. Ma présente question aura trait, monsieur le ministre d'Etat, aux formations post-baccalauréat courtes.

Les classes de B.T.S. et les I.U.T., en général, ont, depuis des années, largement démontré leur haute valeur pédagogique et la qualité de leur enseignement.

Toutefois, l'adaptation la plus rapide possible aux réalités du monde de l'entreprise peut nécessiter dans certains cas, pour les étudiants, une prolongation de la scolarité.

Le but de celle-ci est de mettre en contact les jeunes diplômés avec les outils et les techniques les plus performantes du monde du travail. Inévitablement, elle engendre des stages relativement longs dont l'encadrement est assuré par les professeurs et aussi par des cadres de l'industrie.

Sur le plan pratique, la mise en place d'une telle formation est actuellement très chaotique, et votre budget, monsieur le ministre d'Etat, devrait prévoir la mise à disposition des rectorats d'une ligne budgétaire qui autoriserait l'ouverture de ce type de stage.

Elle permettrait de faire face aux besoins de rémunération des intervenants, d'une part, et à la location ou à l'achat de matériel complémentaire, d'autre part.

Cette initiative permettrait non seulement un gain de temps non négligeable, mais aurait de surcroît l'avantage de rendre ces stages de formation indépendants du calendrier universitaire.

Je serais très heureux d'avoir votre avis à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les B.T.S., il est possible que les crédits sur les intervenants extérieurs, qui ont été déjà évoqués, répondent au problème que vous avez posé.

En ce qui concerne les I.U.T., il y a des possibilités de créer un certain nombre de formations complémentaires.

Dans ce domaine, la collaboration avec les entreprises peut permettre de trouver des moyens financiers, de même que peut être envisagée une jonction avec des crédits dépendant du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, mon collègue Auguste Legros, député-maire de Saint-Denis de la Réunion, étant retenu par le référendum, vous prie d'excuser son absence et m'a demandé de vous donner lecture de la question qu'il souhaitait vous poser au sujet de la situation des étudiants réunionnais.

Ceux-ci sont actuellement au nombre de 4 000 et leur nombre devrait doubler d'ici à l'an 2000.

Or les structures d'accueil et d'encadrement insuffisantes posent deux séries de problèmes majeurs, qui font l'objet de la question de M. Legros.

D'une part, pour les étudiants réunionnais qui veulent ou doivent pour des raisons financières faire leurs études à la Réunion, il serait agréable à M. Legros de savoir quelles mesures vous comptez mettre en œuvre pour permettre une meilleure information et orientation de ces jeunes afin que les formations acquises puissent déboucher sur des emplois stables et économiquement utiles. Par ailleurs, des formations nouvelles adaptées à la situation particulière de la Réunion peuvent-elles être envisagées. Et quels moyens le Gouvernement entend-il dégager à cet effet dans l'immédiat et à moyen terme ?

D'autre part, comment comptez-vous, monsieur le ministre d'Etat, aborder le problème des étudiants réunionnais ou des départements d'outre-mer qui poursuivent leurs études en métropole et qui, de ce fait, sont confrontés à des problèmes matériels et pédagogiques souvent insurmontables ? En effet, ces étudiants, outre les difficultés liées à l'éloignement familial, sont souvent orientés vers des formations particulières qui, comme la psychologie, ne correspondent guère à des besoins régionaux. De même, l'information avant le départ semble notablement insuffisante.

Pour ce qui est de l'aspect pédagogique, ces étudiants ont des problèmes graves d'adaptation et de suivi dans leur travail. Au niveau matériel, ils sont coupés de leurs familles, qui, elles-mêmes, souvent dans le besoin, ne peuvent les soutenir, et ils connaissent des situations désespérées. Même en bénéficiant du neuvième échelon de bourse, ils ne disposent que de 1 620 francs par mois, ce qui, compte tenu des frais liés à l'éloignement, à la nécessité d'une réinstallation et au changement de cadre de vie est plus qu'aléatoire.

M. le président. Monsieur Bourg-Broc, il vous faut conclure.

M. Bruno Bourg-Broc. Pouvez-vous envisager, monsieur le ministre d'Etat, de dégager des moyens supplémentaires en vue d'une politique de soutien particulière en faveur des étudiants des départements d'outre-mer en métropole ? Faut-il rappeler que, pour un seul billet de retour au pays, un étudiant réunionnais est obligé d'employer trois mensualités de bourse ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le développement de l'université de la Réunion constitue pour moi une préoccupation.

C'est pourquoi, pour la présente rentrée, les diplômés suivants ont reçu leur habilitation : un D.E.U.S.T. de gestion des P.M.E. et une maîtrise de chimie et biologie végétale.

En outre, je vous précise que, pour aider cette université, l'académie de la Réunion sera incluse dans la première tranche de la politique contractuelle qui sera mise en œuvre à la rentrée 1989.

L'université de la Réunion est engagée, par ailleurs, dans un ambitieux programme de construction. Plusieurs opérations sont prévues sur le campus du Chaudron pour répondre à la forte augmentation des effectifs d'étudiants. Les opérations en cours concernent un amphithéâtre de 400 places cofinancé par l'Etat et la région, et la première tranche de la construction de la faculté de droit devrait être engagée dès cette année - le coût en est de 16 millions de francs - pris en charge à parité par l'Etat et la région. Pour les projets d'avenir, je mentionne la deuxième tranche de la faculté de droit, la construction de la faculté de lettres, l'extension de la bibliothèque universitaire, ainsi que certains autres projets qui vont faire l'objet de discussions dans le cadre des contrats de Plan. Les décisions sur ces différents projets seront connues avant la fin de l'année.

S'agissant des résidences universitaires, l'Etat et le département s'engagent conjointement dans la réalisation de 400 chambres d'étudiants - 200 chambres pour le département et 200 pour l'Etat.

Je comprends la situation particulière de certains de nos jeunes compatriotes réunionnais lorsqu'ils viennent en métropole. Mais l'articulation de leurs choix individuels avec les besoins régionaux est quelque chose de délicat à mettre en œuvre car ils sont libres de ces choix. C'est peut-être dans le cadre de l'île même, et avec les autorités locales, que des discussions devraient être engagées.

En ce qui concerne leurs conditions de vie - plus difficiles sans doute loin de chez eux, loin de leur île - je suis prêt à examiner avec le ministère des départements et territoires d'outre-mer ce que mon département ministériel peut faire.

M. le président. Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre d'Etat, la Basse-Normandie a fait de la formation une de ses priorités.

Les projections les plus basses font état d'un effectif universitaire de 27 000 étudiants à l'université de Caen en l'an 2000. Les plus élevées portent ce chiffre à 37 000. Or il est actuellement de 18 000.

L'université de Caen souffre cruellement de son sous-équipement, en particulier pour ce qui concerne l'U.F.R. de pharmacie.

Pour les locaux, sur la base des normes ministérielles G.A.R.A.C.E.S., les besoins futurs sont estimés aux environs de 12 000 mètres carrés supplémentaires, dans les meilleures hypothèses.

Pour l'enseignement, les besoins sont estimés à 455 postes.

Pour les personnels A.T.O.S., on considère qu'il faudrait recruter 486 nouveaux agents.

On comprend dans ces conditions pourquoi l'Etat souhaite engager à ses côtés les collectivités territoriales dans les programmes d'investissements futurs.

Face à la situation dans laquelle se trouve l'université de Caen, quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour aider la Basse-Normandie à combler son retard dans le domaine de la formation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, sans vouloir me livrer à une polémique - car, vous le savez, ce n'est pas ce qui m'anime - je relèverai dans vos propos une contradiction entre l'expression locale et les prises de position nationale. En 1987, 600 emplois A.T.O.S. ont été supprimés dans le budget qui était celui que vous souteniez. Et là, tranquillement, vous dites qu'il faudrait, pour la seule université de Caen, 486 postes A.T.O.S. Voyez la disproportion et la contradiction !

Mme Martine David. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Non, bien sûr, ce n'est pas sérieux !

Mais il est vrai que l'université de Caen a des problèmes. Il convient d'augmenter les capacités d'accueil de l'ensemble de l'université, de reloger la pharmacie, de redéployer l'école d'ingénieurs I.S.M.R.A. spécialisée dans les sciences de la matière et du rayonnement.

Actuellement, une première opération est en cours permettant de réorganiser les services centraux de l'université et de créer de nouveaux locaux d'enseignement. Dans le cadre des contrats de Plan Etat-région, plusieurs projets sont en cours d'évaluation par mon ministère. Ils concernent le relogement de la pharmacie qui est nécessaire, le développement de l'I.S.M.R.A. et son éventuel transfert sur le campus II, la création de capacités d'accueil supplémentaires. Les décisions concernant ces divers projets seront connues avant la fin de l'année.

Par ailleurs, je vous précise que, compte tenu de ses problèmes que connaît cette université, celle-ci sera incluse dans la première tranche de la politique contractuelle qui sera mise en œuvre à la rentrée 1989.

Toutefois, je voudrais que vous soyez conscient qu'il faudra aussi répondre aux problèmes des autres universités, même si elles ne figurent pas dans la première tranche des contrats. Cela sera étudié dans le cadre de cette nouvelle démarche plus cohérente.

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de vous interroger au nom de M. Paul-Louis Tenaillon, député des Yvelines, qui a été retenu dans sa circonscription. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. A cette heure-ci !

M. Hervé de Charette. Cela paraît choquer des membres du groupe socialiste. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur de Charette, vous n'avez que deux minutes, ne les perdez pas !

M. Hervé de Charette. La loi du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions a prévu un schéma de planification selon lequel l'Etat fixe, après consultation des collectivités concernées, l'implantation et les aménagements des établissements d'enseignement supérieur. Dans le cadre de ces orientations du plan national, la région peut définir des plans régionaux de développement des formations et déterminer des programmes pluriannuels de recherche. La loi a donc prévu une concertation.

De fait, le département a, d'ores et déjà, été appelé à participer à deux opérations sur les Yvelines.

Il a participé à la création sur le site de l'école normale de Versailles de bâtiments d'enseignement de premier cycle de l'université de Paris VI et de locaux de recherche dont le coût global s'élève à 61 millions répartis entre l'Etat pour 27 millions, le département pour 19 millions et la ville de Versailles pour 15 millions.

La deuxième opération concerne le centre universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines qui est implanté à Guyancourt. Une première tranche représentant 3 000 mètres carrés de construction a été cofinancée de façon paritaire par l'Etat et le syndicat de la ville nouvelle de Saint-Quentin pour un montant de 30 millions de francs environ ; le département s'est engagé à participer à la seconde tranche évaluée au même montant de 30 millions.

Si le Gouvernement souhaite poursuivre dans cette voie et continue d'assurer pour l'enseignement supérieur des cofinancements Etat-collectivités locales, ne pourriez-vous envisager, monsieur le ministre d'Etat, de tenir compte dans le budget des collectivités locales de ces charges nouvelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je me suis déjà exprimé longuement sur cette question. Je suis d'accord pour participer avec les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de départements ou de villes, aux efforts qu'elles consentent si mes moyens me le permettent et si les priorités qu'elles définissent conviennent. Vous pourriez le faire savoir à M. Tenaillon, quant vous le rencontrerez, tard dans la nuit, dans sa circonscription. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre d'Etat, pardonnez-moi de revenir sur une question que vous a posée tout à l'heure Mme Catala, mais il me semble que la réponse que vous lui avez fournie n'est pas de nature à rassurer les conseillers régionaux.

En effet, depuis la loi de décentralisation, les départements ont en charge les collèges et les régions ont en charge les lycées. Ces collectivités s'acquittent de cette tâche du mieux qu'elles le peuvent, et ce malgré l'insuffisance des dotations de l'Etat. Quant à l'université, elle est à la charge de l'Etat.

Malgré des augmentations de crédits pour l'enseignement supérieur, nous avons quelques raisons de nous inquiéter. En effet, dans une lettre récente aux préfets de régions - et c'est un fait sans précédent - M. le Premier ministre indique à propos des nouvelles négociations des contrats de Plan Etat-régions que l'Etat conditionnera sa participation au financement d'opérations à l'acceptation par les régions de ses orientations. Autrement dit, l'Etat pourra conditionner la construction de locaux universitaires à la participation de la région, sinon celle-ci pourrait voir l'opération se réaliser dans une autre collectivité régionale.

Ainsi par cette pression, voire ce marchandage, l'Etat entend-il obliger les conseils régionaux à participer au financement des universités, ce qui est manifestement un transfert de charges et un détournement de la loi.

Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir nous dire si, oui ou non, l'Etat entend, comme le prévoit la loi, assumer pleinement ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement supérieur et non les faire par-

tager aux régions par le biais des contrats de Plan, alors que les régions assument déjà leurs propres responsabilités au niveau des lycées.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports. Monsieur le député, vous interprétez mal les indications données par le Premier ministre aux préfets.

Je ne comprends pas le problème que vous posez. En effet, si, selon votre philosophie, les régions ne doivent en aucun cas intervenir en matière d'enseignement universitaire, où est le problème ? Il n'y a rien à mettre dans le contrat de Plan. Il n'y a rien à cofinancer. L'Etat assume ses responsabilités. Donc ce n'est pas ça, vous en conviendrez.

M. Rudy Salles. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports. Donc, si vous ne pensez pas ainsi, cela veut dire que les régions investissent, comme elles le font - et je m'en réjouis - le champ universitaire alors que ce n'est pas une obligation. Si elles agissent ainsi et qu'elles font appel au cofinancement de l'Etat, celui-ci est amené à leur dire : « Je suis prêt à financer vos priorités mais tenez compte de celles que je dois assumer parce que personne ne pourra le faire à ma place ».

Le Premier ministre ne pense pas autre chose que ce que j'indiquais tout à l'heure. Sa circulaire ne constitue en rien une pression. Elle n'est que l'indication de cette recherche d'équilibre entre les priorités des uns et celles des autres.

M. le président. Au titre du groupe socialiste, la parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre d'Etat, notre collègue Lordinot, retenu en Martinique, m'a demandé de vous interroger sur l'avenir de l'université Antilles-Guyane. Cette université, éclatée sur trois régions - la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane - connaît de sérieuses difficultés.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les conseils régionaux et généraux, notamment en Martinique, lui apportent une aide financière conséquente qui permet de réduire grandement les difficultés matérielles et ils sont décidés à maintenir cette participation financière.

En revanche, sur le plan des personnels, seul votre ministère peut apporter les solutions qui s'imposent. Bien que majorée de 50 p. 100, la subvention pédagogique ne permet pas d'assurer un encadrement suffisant pour l'enseignement proprement dit, et le nombre de postes de personnels A.T.O.S. est très insuffisant.

Enfin, l'impossibilité de suivre des études médicales dans l'université Antilles-Guyane ferme l'accès aux professions médicales à nombre d'Antillais et de Guyanais. Seule université facilement accessible aux populations des Caraïbes, l'université Antilles-Guyane mérite une attention toute spéciale du Gouvernement.

M. Lordinot vous demande de préciser, monsieur le ministre d'Etat, les mesures budgétaires que vous avez prévues pour assurer aux populations des Antilles et de la Guyane l'égalité des chances avec les étudiants des autres universités françaises.

J'utiliserai les quelques secondes qu'il me reste, monsieur le ministre d'Etat, pour revenir en métropole et attirer, moi aussi, votre attention sur la situation des quelques départements qui, du fait de leur expansion démographique, vivent une situation particulièrement difficile dans les domaines de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur en raison de la lourdeur des effectifs et de la nécessité de construire de nombreux établissements. Toutefois, au cours du débat, vous avez indiqué qu'à situation exceptionnelle répondraient des mesures exceptionnelles. Cette réponse me satisfait, et j'en prends acte. *(Très bien ! sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'attache beaucoup d'intérêt, comme vous et votre collègue, au développement de l'université Antilles-Guyane.

Depuis l'an dernier, une unité d'enseignement et de recherche en médecine fonctionne en Martinique. Pour cette rentrée, ont été créés : un département d'I.U.T. à Kourou en

Guyane, un magistère de développement agricole et une maîtrise de lettres modernes aux Antilles. Un certain nombre d'autres projets seront examinés, l'académie Antilles-Guyane étant incluse dans la première tranche de la politique contractuelle mise en œuvre à partir de la rentrée 1989.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveau.

M. Jean Proveau. Monsieur le ministre d'Etat, voilà quelques mois, plusieurs enseignants de l'université de Toulouse - qui vous est chère - étaient inculpés d'infraction à la loi de 1985 relative à la protection du droit d'auteur. De quoi s'étaient-ils rendus coupables ? En droit, ils avaient « piraté », c'est-à-dire copié des logiciels pour les distribuer à des étudiants, privant ainsi les auteurs, éditeurs et vendeurs de leurs droits respectifs. En fait, ils avaient agi dans l'intérêt de leurs étudiants pour leur assurer un enseignement de qualité à l'aide d'un matériel récent et toujours actualisé.

Laisser persister cette situation reviendrait à faire disparaître les filières d'enseignement de l'informatique en France, soit parce qu'il n'y aurait plus d'enseignants voulant assurer un tel risque, soit parce que les enseignements ne s'appuyant pas sur des logiciels récents seraient ainsi vidés de leur substance et conduiraient à une formation dévalorisée.

Votre prédécesseur au ministère avait mis en place un groupe de travail devant définir les modes de commercialisation adaptés à la fois aux besoins et aux possibilités de l'enseignement supérieur. Ces travaux ont-ils abouti, monsieur le ministre d'Etat ?

Le règlement de cette situation, qui a éclaté voilà près d'un an, devient urgent. Quelles sont donc les possibilités de solution que vous comptez mettre en œuvre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous vous doutez que j'avais été sensible à ce problème lorsque je siégeais sur les bancs de cette Assemblée et que j'avais réagi à l'inculpation de ces universitaires toulousains, qui n'avaient pas commis une faute vraiment grave. J'ai donc agi dès que j'ai occupé cette fonction ministérielle.

Le règlement de cette affaire est, à court terme, en bonne voie. D'ailleurs, la loi d'amnistie présentée par le Gouvernement contenait une disposition permettant d'amnistier les faits reprochés aux enseignants de l'université de Toulouse, dont la bonne foi n'avait jamais été mise en doute.

En outre, les services du ministère ont passé depuis plusieurs conventions avec des sociétés de vente de logiciels, qui ont abouti à des réductions significatives allant de 60 à 80 p. 100 des prix, ce qui peut permettre aux équipes pédagogiques d'acquérir des logiciels en nombre suffisant, tout en respectant la loi, puisque les coûts sont moins élevés.

Enfin, comme vous l'avez vous-même rappelé, une réflexion générale a été conduite sous la présidence de Jean-Paul Costa, dans le cadre des travaux de l'observatoire juridique des technologies de l'information. Ce groupe a recommandé l'organisation d'une concertation entre des enseignants et des représentants de la profession, afin d'examiner les problèmes posés par l'application de la loi en milieu universitaire et de rechercher une solution dans le cadre légal. La première réunion de travail s'est tenue le 3 novembre dernier, et les conclusions de cette concertation que seront remises avant la fin du mois de décembre. Je pourrai vous informer mieux à ce moment-là.

M. le président. La parole est à M. Jacques Santrot.

M. Jacques Santrot. Monsieur le ministre d'Etat, l'autonomie des universités leur est reconnue par la loi. Cette autonomie trouve cependant ses limites dans les procédures et les conditions dans lesquelles les crédits budgétaires sont attribués aux universités. Pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que des procédures budgétaires nouvelles pourraient améliorer cette notion d'autonomie sans toutefois conduire à une concurrence sauvage entre les universités et sans remettre en cause le caractère national des diplômes de l'enseignement supérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, acceptez-vous de considérer que j'ai répondu tout à l'heure aux préoccupations que vous venez d'exprimer ? Il était légi-

time que votre question soit posée, mais comme elle avait été précédée d'autres questions semblables, j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître ma position en ce domaine.

M. Jacques Santrot. Je l'accepte, monsieur le ministre d'Etat !

M. le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, les inscriptions en première année dans les universités se sont déroulées cette année dans des conditions tout à fait déplorables. Nous avons tous en mémoire les films passés à la télévision et les photographies parues dans les journaux montrant des files d'attente de plusieurs centaines de mètres. Dehors, parfois sous la pluie, des parents et des jeunes ont attendu pendant des heures l'ouverture des bureaux d'inscription. Arrivés dès la veille au soir, ils se sont relayés parfois tout au long de la nuit. Certains auraient même, dit-on, payé des tiers, 100 ou 200 francs, pour attendre à leur place.

Ces faits ont provoqué, à juste titre, la colère des Français. Il n'est pas possible que les universités choisissent leurs étudiants selon leur capacité à faire la queue pendant des heures. Chacun comprend l'absurdité d'un tel système. D'autres systèmes, tels le tirage au sort ou le *numerus clausus*, de fait, sont tout autant absurdes ; ils sont pourtant aujourd'hui parfois appliqués dans l'enseignement supérieur. Les jeunes Français ont le droit d'exiger autre chose.

Quelles mesures, monsieur le ministre d'Etat, allez-vous prendre pour en finir avec cette sélection qui laisse les jeunes désarmés devant le hasard et l'absurdité ?

Monsieur le ministre d'Etat, de plus en plus, se creuse un décalage entre l'affirmation du droit de chaque bachelier à entrer dans l'université et la réalité. Qu'on le veuille ou non, toutes les universités n'ont pas, parmi les étudiants, les professeurs ou les employeurs, la même cote d'amour.

Oui ou non les étudiants ont-ils le libre choix ? Si oui, quels moyens allez-vous mettre en œuvre pour que cette liberté puisse effectivement être respectée ? Si, au contraire, vous admettez que le libre choix doit s'accompagner d'une véritable orientation des étudiants, selon quel principe clair et honnête sera ou serait organisée cette orientation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'apprends vraiment à vous connaître et à voir à quel point vous cultivez l'art de la caricature !

Les inscriptions en université qui se sont faites en juillet n'ont pas du tout été une catastrophe ! Je vous appelle simplement au bon sens et à la réflexion. Si c'était une catastrophe, ce serait M. Monory et M. Valade qui en seraient responsables, puisque ce sont eux qui ont organisé cette rentrée universitaire !

Vous n'imaginez pas tout de même que les inscriptions universitaires qui ont eu lieu en juillet ont été préparées en juin par le ministre qui a été nommé le même mois ! Vous plaisantez !

M. Bruno Bourg-Broc. Je n'ai pas dit cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Par la nature de votre intervention, vous n'honorez pas, je vous le dis très franchement, ce débat qui a été par ailleurs d'une très grande qualité.

Si ces inscriptions ont été catastrophiques en juillet, il en va de la responsabilité de M. Valade, et tournez-vous vers lui pour lui en faire le reproche !

Moi, je ne caricature pas ! Je prétends que cette rentrée et ces inscriptions se sont faites dans des conditions normales, sauf dans quelques universités parisiennes. Ce sont ces seules images que la télévision a montrées, parce qu'il n'y en a pas eu d'autres, grâce aux efforts qui ont été faits par mes prédécesseurs, aussi bien M. Monory que M. Chevènement ou M. Savary - je pense notamment à la mise en place du système Ravel qui permet de mieux ajuster les besoins.

M'adressant récemment aux présidents d'université, j'ai fait remarquer que c'était seulement dans deux ou trois universités que les problèmes n'avaient pas été maîtrisés, alors qu'ils l'étaient ailleurs. J'ai indiqué que si, pour la prochaine rentrée universitaire, de tels phénomènes se reproduisaient dans deux ou trois universités et que si certaines médias essayaient de les faire passer pour la réalité nationale, je met-

trais en cause la responsabilité de ceux qui président ces universités et qui laissent l'organisation des inscriptions se dérouler dans de mauvaises conditions.

Comme je suis en même temps sérieux et positif, j'ai créé auprès du directeur de l'enseignement supérieur et auprès du rectorat de Paris une structure de discussion pour les présidents d'université concernés afin de pouvoir lever les dernières difficultés.

Que vous ayez posé la question du libre choix m'étonne, car vous avez été contre le libre choix. Vous avez fait se dresser contre vous la masse des étudiantes et des étudiants de ce pays avec un projet de loi de sélection dans les universités. Qui plus est - pour une fois, je sors de mes gonds -, vous les avez accueillis avec des matraques ! Si maintenant vous faites pénitence, ne le faites pas sur mon dos ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre d'Etat, M. Legros est toujours retenu dans sa circonscription. (*Sourires.*)

Sa seconde question a trait à la situation de l'université de La Réunion, qui connaît de nombreux problèmes liés à la fois au nombre d'étudiants et au sous-encadrement.

A l'heure actuelle, plus de 4 000 étudiants sont inscrits à l'université de la Réunion et cet effectif devra croître de façon très importante dans les années à venir sous l'effet de l'arrivée de classes d'âge importantes, de l'amélioration des résultats scolaires et de l'accueil d'étudiants des îles voisines.

Il convient de rappeler la volonté de la France de se servir de la Réunion comme base de diffusion de la culture francophone dans la région.

Or, en même temps, face aux ambitions louables, les moyens mis en œuvre sont largement insuffisants. Plus de 4 000 étudiants ne sont encadrés que par 104 enseignants et 80 personnels A.T.O.S. Selon le rapport de notre collègue Yves Fréville, l'université de la Réunion se situe au quarante-cinquième rang pour ce qui est de l'encadrement, et le taux d'encadrement ne correspond qu'à 75 p. 100 des besoins.

La situation de cet encadrement est d'ailleurs encore plus préoccupante dans les autres départements d'outre-mer.

En même temps, les locaux sont trop petits alors que l'on s'attend à voir le nombre des étudiants doubler en dix ans.

En réponse à une question écrite, vous avez précisé, monsieur le ministre d'Etat, que, « pour 1989, la plus grande attention sera portée aux demandes de l'université de la Réunion ».

Comment le Gouvernement entend-il relever le défi de l'encadrement, qui sera insuffisant à la Réunion dans les années à venir, et combien de postes d'enseignant sur les 500 à créer seront attribués à la Réunion en 1989 ? Comment régler le problème des A.T.O.S., alors que seulement douze postes de non-enseignant supplémentaires sont prévus ?

Comment le Gouvernement entend-il résoudre le problème des crédits de fonctionnement dérisoires et quels sont ses projets en matière de construction de locaux en 1989, notamment en vue de l'élargissement de l'université à des formations nouvelles adaptées aux besoins croissants de notre département ?

Enfin, peut-il m'informer de l'échéancier qu'il prévoit pour la construction de 200 logements étudiants, qui a été annoncée en juin dernier et quels moyens budgétaires y seront consacrés ?

Vous avez déjà répondu en partie à ces questions, monsieur le ministre d'Etat, mais peut-être pourriez-vous nous apporter quelques informations complémentaires. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous conviendrez que la situation universitaire à la Réunion n'a pas fondamentalement changé depuis dix minutes (*Sourires.*)

On peut donc considérer que ma réponse à la première question vaut pour la deuxième.

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre d'Etat, un autre de mes collègues, mon ami Goasduff, est retenu dans sa circonscription, moins éloignée de Paris que la Réunion. (*Sourires.*)

Mon collègue ne pouvait naturellement savoir, lorsqu'il a rédigé sa question, que vous créerez 500 postes supplémentaires. Je vous en donne néanmoins lecture :

« Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget pour 1989 de l'enseignement supérieur fait état de 520 créations d'emplois, dont 500 au titre des besoins d'enseignement et 20 au titre de la recherche. Ces 500 emplois se décomposent en 300 de statut universitaire et 200 de statut de professeur agrégé du second degré. Jusqu'à présent, cette dernière catégorie de personnel n'entrait à l'université qu'en nombre limité. Le budget actuel porte à 40 p. 100 ce taux d'entrée » - vous avez parlé tout à l'heure de 20 p. 100 - « alors que l'une des vocations essentielles de l'université consiste à développer la recherche. Or les professeurs du second degré ne sont pas astreints à cette mission. Quelles sont les raisons qui ont conduit le ministère à augmenter très sensiblement les créations d'emplois pour cette catégorie d'enseignants ?

« Le Gouvernement considère-t-il toujours comme important et décisif pour l'avenir économique du pays le développement de la recherche au sein de l'Université ? »

Vous avez déjà largement répondu à ces questions.

« Devant faire face à une croissance importante d'étudiants en première année de premier cycle, les universités sont confrontées à des problèmes aigus de locaux.

« Ainsi, l'université de Bretagne occidentale a dû ouvrir ses portes de 8 heures à 22 heures 30 du lundi au samedi midi et, malgré tout, solliciter un certain nombre de classes vides dans des groupes scolaires, ainsi que des locaux de la communauté urbaine de Brest.

« En général, les universités ont épuisé toutes les possibilités disponibles sur leur site géographique. Quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend-il prendre afin de faire face aux besoins de la rentrée 1989-1990 ? »

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne les constructions dans cette université, deux projets devraient être mis en chantier en priorité : la réalisation de locaux pour le droit - le premier cycle vient d'être installé dans un bâtiment de 2 500 mètres carrés - et l'extension de l'école d'ingénieurs, pour laquelle nous étudions actuellement différentes possibilités de redéploiement.

Ces projets et d'autres sont à l'étude dans le cadre du projet de contrat de Plan Etat-région. La décision sera prise avant la fin de l'année.

M. le président. Les crédits concernant l'enseignement supérieur étant inscrits à la ligne « éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur », j'appelle maintenant les crédits de cette ligne dont les votes avaient été précédemment réservés.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

Titre III : 5 225 738 710 francs.

Titre IV : 1 832 283 158 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capita^l des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 514 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 030 800 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 180 900 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 863 200 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Giovannelli, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« réduire les crédits de 7 525 000 F. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Cet amendement tend à réduire les crédits de 7 525 000 francs au chapitre 37-93. En effet, il est apparu à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que le « bleu » présentait mal ces crédits, qui figurent à la page 77, et où sont décrites de manière détaillée 650 transformations d'emplois qui, en quart d'année, représentent environ 7 millions de francs. Cette somme devrait être inscrite au chapitre 31-11 concernant les rémunérations d'emplois et non à ce chapitre-réservoir. Encore faudrait-il connaître la date des transformations, qui devraient avoir lieu à la rentrée de 1989.

Je suis prêt à retirer cet amendement si le Gouvernement s'engage à opérer lui-même ce transfert.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. A titre personnel, j'y suis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'ai compris le souci de la commission saisie pour avis d'assurer une meilleure information du Parlement. Je m'engage à déposer, au moment du vote général sur le budget de l'Etat, un amendement allant dans le sens souhaité et prie par conséquent M. le rapporteur pour avis de bien vouloir retirer le sien.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 33 est retiré.

Le groupe U.D.F. ayant réservé cinq minutes de temps de parole, la parole est à M. de Charette pour expliquer son vote.

M. Hervé Charatte. Le groupe U.D.F., avec ses amis du groupe U.D.C., a abordé ce débat dans un esprit constructif. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'y a pas de quoi rire ! Nous avons abordé l'examen de ce budget sans *a priori* et n'avons pas déterminé notre position à l'avance. Nous avons participé à cette discussion avec un souci réel, et j'espère que vous le croyez sincère, de dialogue. Il s'agit du premier budget de l'Etat et c'est à nos yeux, sans aucun doute, la première priorité pour les années à venir.

C'est pourquoi nous avons, avec l'U.D.C., déposé une série d'amendements et posé des questions. Nous espérons des réponses positives mais nous avons été déçus.

Sur les orientations générales du budget, Jean-Claude Gaudin et moi-même avons émis des critiques en ce qui concerne l'enseignement scolaire et universitaire. Nous n'avons pas contesté la progression de l'enveloppe mais avons cependant formulé des objections sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Avec l'U.D.C., nous souhaitons que vous apportiez des réponses positives sur cinq points.

D'abord sur le nécessaire concours de l'Etat en ce qui concerne les charges qui pèsent désormais sur les régions du fait de la construction des lycées.

Nous avons également émis le souhait que les collectivités locales puissent financer les investissements des établissements scolaires du secteur privé.

Sur le problème des mises à disposition, vous avez donné tout à coup un tour polémique au débat sans qu'on en voie bien les raisons. Ce sujet méritait pourtant, comme le reste de notre discussion, d'être évoqué dans la sérénité.

Nous vous avons également interrogé sur l'autonomie des universités. Sur ce point, nous avons été déçus. Il apparaît de plus en plus clairement qu'il y a deux conceptions de l'autonomie des universités. La première, dont je ne nie pas qu'elle contient une part de vérité, mais dont j'ai le sentiment qu'elle contient aussi une large part de rhétorique, consiste à ne rien changer aux dispositions existantes et à chercher, dans le cadre de ces dispositions, à ouvrir des marges de liberté plus grandes pour l'Université. La nôtre est fondée sur une remise en cause assez fondamentale des droits, des statuts et de la responsabilité financière et pédagogique des universités.

Enfin, nous vous avons demandé de créer une commission d'enquête sur le fonctionnement des universités. Finalement, c'est le seul point sur lequel vous acceptez de nous donner satisfaction.

La question se pose donc : quel dialogue souhaitez-vous ? Si la courtoisie a présidé pour l'essentiel à nos débats, on ne peut cependant confondre courtoisie et dialogue. Dialoguer ne signifie pas, comme vous semblez le croire, que nous devions vous suivre. Si vous voulez vraiment le dialogue, chacun doit faire un bout de chemin et nous souhaitons être entendus sur tous les points que nous avons évoqués. Ils sont essentiels puisqu'il s'agit de la politique de l'enseignement, du financement des lycées, de l'avenir des établissements d'enseignement privés et de l'autonomie des universités.

Sur ces questions essentielles, un désaccord s'est établi entre nous. Vous exprimez des choix budgétaires et politiques qui ne sont pas les nôtres et que nous ne pouvons pas accepter. C'est pour cette raison que le groupe U.D.F. ne votera pas votre budget.

M. le président. La parole est à M. François Bayrou.

M. François Bayrou. Nous voilà, monsieur le ministre d'Etat, au terme d'un débat qui aura été intéressant, courtois et ouvert. Nous voulons vous donner acte de l'effort de non-agressivité - mis à part quelques éclipses - d'écoute et d'humour dont vous avez fait preuve tout au long de cette journée. Nous nous efforçons, à l'Union du centre, de promouvoir une pratique parlementaire qui bannisse les prises de position *a priori*, qui recherche le dialogue entre Gouvernement et opposition et qui tente d'obtenir les changements qui correspondent à nos yeux à l'intérêt national. Nous ne sommes pas, en effet, cogérants de la France. La gestion est votre responsabilité, et non pas celle de l'opposition, mais nous nous sentons coresponsables de l'avenir de notre pays, et c'est à la lumière de cette double attitude que je voudrais expliquer le vote de notre groupe sur votre budget.

Sur la gestion, vous l'avez vu, nous avons refusé toute surenchère. Nous sommes conscients des difficultés et des contraintes que rencontre le système éducatif français et nous ne vous faisons grief ni des unes ni des autres. Nous reconnaissons, même si nous nous trouvons en divergence avec un certain nombre de vos choix, l'effort national que traduit votre budget en terme de postes, mais notre préoccupation principale c'est l'avenir.

Sur l'avenir, un certain nombre de vos déclarations de principe nous ont intéressés. Nous avons entendu dans votre discours, tant en ce qui concerne le scolaire que le supérieur, l'exposé d'intentions dont certaines nous apparaissent positives, mais ce ne sont que des intentions. Nous espérons que vous iriez au-delà en reprenant à votre compte des amendements ou en prenant devant la représentation nationale des engagements allant dans trois directions : la souplesse, l'expérimentation, la décentralisation. Vous avez cru ne pas devoir le faire, sauf sur le point tout à fait positif de la commission nationale. C'est pourquoi nous ne pourrions pas apporter notre soutien à votre budget. Mais l'expression de ce vote ne ferme pas à nos yeux la porte au dialogue qui s'est engagé - un peu tard - aujourd'hui.

La préparation de la loi d'orientation et de programmation nous offrira, comme à tous les acteurs de la nation, une chance exceptionnelle que nous avons l'intention de saisir au-delà d'une intéressante journée de discussion budgétaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. M. Bayrou a tenu cet après-midi un discours assez positif. M. Gaudin a soulevé un problème qui relève en fait du ministère de l'intérieur et non de celui de l'éducation nationale. Il ne s'agissait donc pas d'une objection essentielle à ce budget. M. Fréville a exprimé d'importants motifs de satisfaction et quelques critiques. Vous vous êtes loués du ton positif qui a été le mien au cours de ce débat. Quand la satisfaction équilibre la critique, la logique politique conduit à l'abstention.

M. Bayrou prétend que j'en serais resté aux intentions et qu'il ne peut s'en contenter.

Il est intéressant de savoir que c'est ce qu'a dit M. Méhaignerie à seize heures, quand il a donné sa conférence de presse, avant même que j'aie répondu à un certain nombre de vos questions.

M. François Bayrou. Cela prouve notre cohérence !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Onze milliards de francs, ce ne sont pas seulement des intentions ! Douze mille postes, ce ne sont pas seulement des intentions ! Les schémas post-bac, la revalorisation, l'effort que vous avez salué les uns et les autres, ce ne sont pas seulement des intentions !

Certains d'entre vous sont venus ici dans un souci de dialogue sincère et je reconnais la qualité de leurs interventions. Critiquant, vous ne pouviez voter pour. Approuvant, vous ne deviez pas voter contre. Vous deviez donc vous abstenir. Puisque vous ne vous absteniez pas, c'est que vous avez pris votre décision sur la base d'*a priori* politiques. Cette décision, vous l'avez prise tôt dans l'après-midi, nous le savons tous, avant même que la discussion ne s'engage. C'est pourquoi, même si plusieurs de vos interventions étaient intéressantes, vous vous êtes malheureusement livrés à un débat en trompe-l'œil.

M. Méhaignerie, parmi les raisons qu'il invoque pour hésiter, dit que le mur de la méfiance à l'égard de l'ancien premier secrétaire du P.S. ne serait pas tombé. Qu'est-ce que cela a à voir avec l'examen du budget de l'éducation nationale ?

Je sais très bien que, parmi les motivations de votre décision, figure le résultat, tel que vous l'interprétez, du scrutin sur la Nouvelle-Calédonie.

M. Hervé de Charette. Mais non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais si ! Et je sais très bien aussi que l'U.D.C. ne veut pas en ce domaine se distinguer de l'U.D.F. C'est son affaire et je ne ferai pas de commentaire sur ce point.

Mais c'est vous qui avez politisé cette discussion. En ce qui me concerne, j'ai voulu qu'elle rassemble. Vous aurez du mal, je vous le dis, et je m'adresse là particulièrement à ceux qui se veulent plus ouverts, à justifier d'avoir ce soir voté contre ce budget de l'enseignement supérieur, contre ce budget de l'éducation nationale. L'opinion vous reprochera votre manque de courage et votre manque d'anticipation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.

M. Jacques Brunhes. Le groupe communiste s'abstient !
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre IV.

M. Jacques Brunhes. Le groupe communiste s'abstient !
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 67

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements nos 66 et 67, présentés par MM. Bayrou, Gaudin, Foucher, de Charette et les membres des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, et qui tendent à insérer des articles additionnels après l'article 67.

L'amendement n° 66 est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« Il est institué une mission nationale sur l'enseignement supérieur. Cette mission aura pour objet, en examinant l'emploi des crédits de l'enseignement supérieur, de proposer des mesures concrètes permettant à l'Université d'assumer ses tâches dans les prochaines années. »

La parole est à M. François Bayrou.

M. François Bayrou. Cet amendement est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu, je ne propose pas à l'Assemblée d'adopter cet amendement. Quel sens cela aurait-il ? (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. Hervé de Charette. Voilà qui est très décevant !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez dit dans votre discours que vous acceptiez cet amendement !

M. François Bayrou. Vous l'avez dit à plusieurs reprises !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, les choses sont allées trop vite. Je n'ai pas eu le temps de voir exactement de quel amendement il s'agissait.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir m'excuser : j'ai été un peu vif...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'aurais pu être plus rapide ! J'ignorais qu'il s'agissait de l'amendement relatif à la mission nationale sur l'enseignement supérieur. J'ai commis une confusion.

Personnellement donc, quels que soient les commentaires politiques que j'ai faits, je ne suis pas hostile à l'adoption de l'amendement n° 66, mais je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, il y a une difficulté : le vote sur l'amendement n° 56 a eu lieu.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Mais il y a eu confusion !

M. Bruno Rourg-Broc. Oui, le vote a eu lieu.

M. Eric Dollgé. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'ai exprimé mon sentiment. Mais si le vote a eu lieu...

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Comme cela, le R.P.R. est content !

M. Hervé de Charette. C'est du vaudeville ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. L'amendement n° 67 est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant.

« Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1^{er} avril 1989, un rapport exposant les mesures prises ou proposées afin de permettre la mise en œuvre, à la rentrée universitaire 1989-1990, d'expériences d'autonomie de gestion dans l'Université.

« Ces expériences, qui seront au moins au nombre de cinq, seront menées avec l'accord des établissements universitaires concernés. Elles pourront comporter pour ceux-ci des dérogations temporaires aux dispositions législatives et réglementaires fixant le statut des universités et de leur personnel et réglant leurs relations financières avec l'Etat et les collectivités territoriales.

« A l'issue de la première année de mise en œuvre de ces expériences, un rapport sera présenté par le Gouvernement au Parlement. Ce rapport fera notamment ressortir les conditions dans lesquelles ont été consommés les crédits budgétaires correspondants. »

La parole est à M. François Bayrou.

M. François Bayrou. Cet amendement est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Contre !

M. le président. Contre l'amendement, la parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. De véritables problèmes peuvent se poser quant aux procédures financières qui sont à l'œuvre dans les universités et qui pourraient susciter quelques réformes, comme M. le ministre d'Etat l'a indiqué tout à l'heure. Mais l'adoption de cet amendement aurait des conséquences tout à fait néfastes.

Pourquoi ? Parce que cet amendement créerait un état de non-droit en autorisant une dérogation totale et absolue à toute disposition législative, en particulier à celles qui sont inscrites dans la loi du 26 janvier 1984.

Je rappellerai d'abord qu'un certain nombre de dispositions à caractère dérogatoire existent dans cette loi de 1984, que les auteurs de l'amendement semblent méconnaître. Sur-tout, ceux-ci semblent ignorer totalement son article 20, qui précise que les universités sont des « établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière ».

A partir du moment où cette autonomie existe et qu'elle est inscrite dans la loi, il me semble extrêmement difficile de défendre un amendement qui prévoit une dérogation à cet égard.

Enfin, et ce sera ma conclusion, cet amendement aurait pour effet de créer une situation bien pire que celle de la loi Devaquet. En effet, cette loi contre laquelle les étudiants se sont manifestés à juste titre, prévoyait de déroger à la loi Savary sur trois ou quatre points, tandis que cet amendement permettrait de déroger totalement aux dispositions de la loi en vigueur et permettrait ainsi de fixer des droits d'inscription et de créer des diplômes d'université sans aucune limitation, et de mettre en place toutes sélections possibles et imaginables.

Telles sont les raisons pour lesquelles je voulais souligner le caractère tout à fait néfaste de cet amendement, tel qu'il est rédigé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant l'enseignement supérieur.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 7 novembre 1988, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de Wallis-et-Futuna sur le projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, déposé au Sénat.

Cette communication a été transmise à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Transports et mer. - Aviation civile, météorologie et budget annexe de la navigation aérienne :

Annexe n° 34. - M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome XIII, de M. Jean Auroux, au nom de la commission de la production et des échanges.

Transports et mer. - Transports terrestres et sécurité routière :

Annexe n° 33 (transports terrestres). - M. Claude Germon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16 (sécurité routière). - M. Louis Mexandeu, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome XII, de M. Jacques Fleury, au nom de la commission de la production et des échanges.

Transports et mer. - Mer :

Annexe n° 35. - M. Albert Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 296, tome X, de M. Jean Lacombe, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 299, tome XIV, de M. Jean Beaufils, au nom de la commission de la production et des échanges.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 8 novembre 1988, à trois heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 26 octobre 1988 (Journal officiel. Débats de l'Assemblée nationale, du 27 octobre 1988.)

Page 1410, 2^e colonne :

Rétablir ainsi le deuxième alinéa :

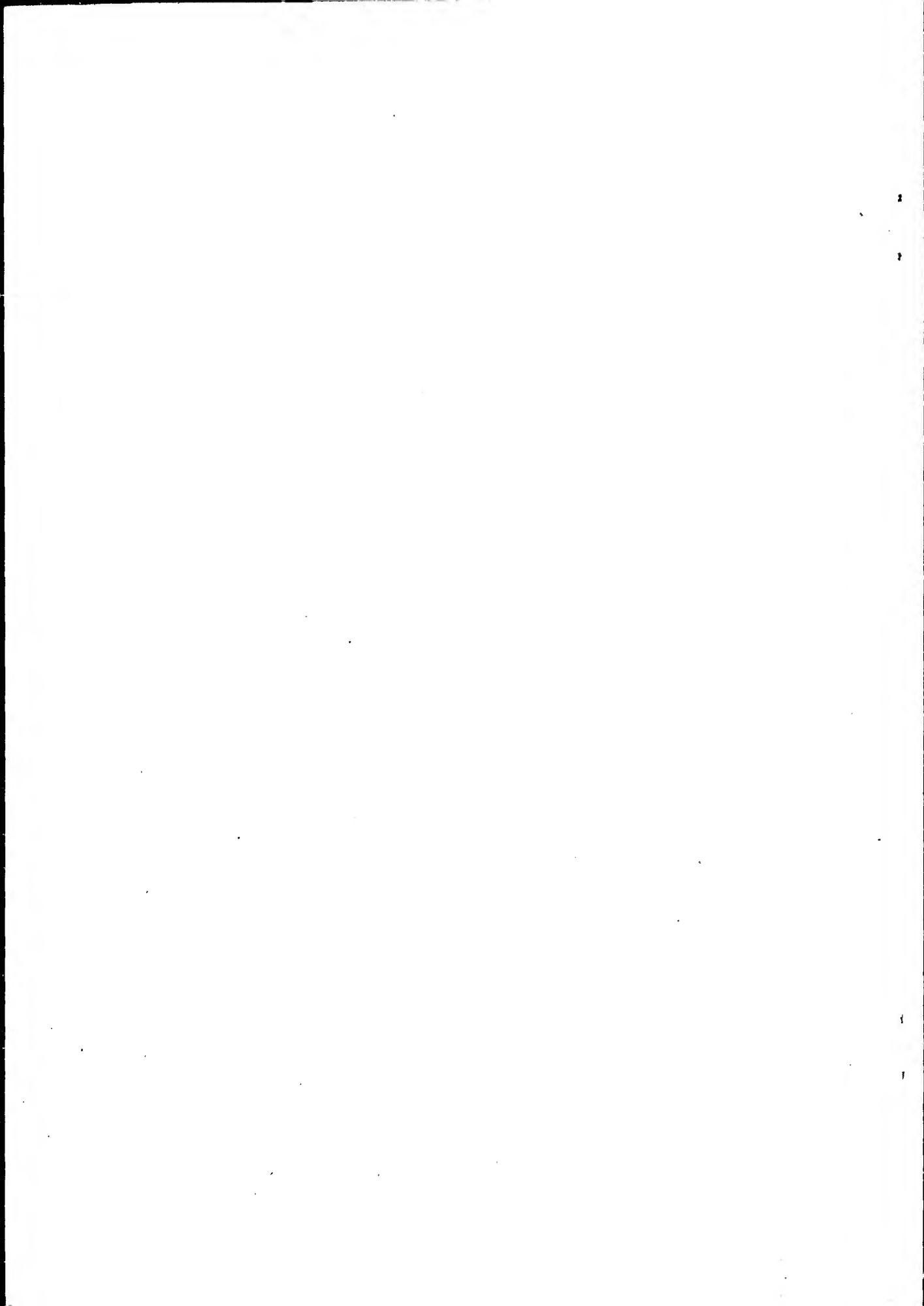
M. Robert Montdargent. Pour vous, c'est subjectif, les Droits de l'homme ?

D.O.M.-T.O.M. (Mayotte)

17. - 8 novembre 1988. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'intérêt trop exclusif qu'il attache au référendum sur la Nouvelle-Calédonie. La population d'un autre territoire français, en l'espèce l'île de Mayotte, réclame depuis longue date l'organisation d'un référendum lui permettant de faire connaître clairement ses choix quant à son avenir. Or, les Mahorais vont être amenés à se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie alors qu'on leur refuse de se prononcer sur leur propre avenir. M. le Premier ministre prétend témoigner beaucoup d'intérêt au principe d'un référendum pour la Nouvelle-Calédonie. Cependant, plutôt que de faire voter la métropole sur un problème qui intéresse la Nouvelle-Calédonie, il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait préférable de faire voter les Mahorais sur l'avenir de leur île.

Elections et référendums (référendums)

18. - 8 novembre 1988. - **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le Premier ministre** que, dans les élections au scrutin majoritaire, les candidats, pour être élus au premier tour, doivent obtenir un nombre de suffrages au moins égal au quart des inscrits. Si l'on souhaite préserver la représentativité de la procédure référendaire, il est souhaitable qu'une disposition similaire soit introduite. Il faut en effet éviter que l'adoption d'un référendum ne soit le fait d'une très faible minorité des électeurs inscrits. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux d'étendre au cas du référendum l'obligation d'obtenir le quart des suffrages des inscrits.



ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | | |
|---|-----------------------------|------------------------|----------|--|--|
| Codes | Titres | Francs | Francs | | |
| DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | | |
| 03 | Compte rendu..... 1 an | 108 | 852 | Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. | |
| 35 | Questions 1 en | 108 | 554 | | |
| 83 | Table compte rendu..... | 52 | 86 | | |
| 93 | Table questions..... | 52 | 95 | Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. | |
| DEBATS DU SENAT : | | | | | |
| 06 | Compte rendu..... 1 an | 99 | 535 | | |
| 35 | Questions 1 en | 99 | 349 | Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. | |
| 86 | Table compte rendu..... | 52 | 81 | | |
| 86 | Table questions..... | 32 | 62 | | |
| DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | | |
| 07 | Série ordinaire..... 1 an | 570 | 1 572 | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-50-75-00 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS | |
| 27 | Série budgétaire 1 en | 203 | 304 | | |
| DOCUMENTS DU SENAT : | | | | | |
| 09 | Un en..... | 670 | 1 536 | | |
| En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande. | | | | | |
| Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination. | | | | | |

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

